Parlement européen
2024-2029

Commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures

2024/2078(INI)

19.2.2025

AMENDEMENTS
367 - 707

Projet de rapport
Ana Catarina Mendes
(PE767.867v01-00)

Rapport 2024 de la Commission sur l'état de droit
(2024/2078(INI))

Amendement 367
Alessandro Ciriani, Paolo Inselvini

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. est préoccupé par le fait que les OSC et les défenseurs des droits de l'homme soient de plus en plus souvent exposés à de nouvelles restrictions juridiques, à un manque de financement et à des attaques; appelle de ses vœux la mise en place d'un cadre favorable à la société civile et réaffirme l'importance d'adopter la directive contre les poursuites-bâillons et la recommandation de la Commission (UE) 2022/758 pour protéger les OSC; ***considère que la Commission et les États membres devraient accroître le financement des OSC;***	13. est préoccupé par le fait que les OSC et les défenseurs des droits de l'homme soient de plus en plus souvent exposés à de nouvelles restrictions juridiques, à un manque de financement et à des attaques; appelle de ses vœux la mise en place d'un cadre favorable à la société civile et réaffirme l'importance d'adopter la directive contre les poursuites-bâillons et la recommandation de la Commission (UE) 2022/758 pour protéger les OSC;

Or. it

Amendement 368
András László

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. est préoccupé par le fait que ***les OSC et les défenseurs des droits de l'homme soient de plus en plus souvent exposés à de nouvelles restrictions juridiques, à un manque de financement et à des attaques; appelle de ses vœux la mise en place d'un cadre favorable à la société civile et réaffirme l'importance d'adopter la directive contre les poursuites-bâillons et la recommandation de*** la Commission ***(UE) 2022/758 pour protéger les OSC; considère que*** la Commission ***et les États membres***	13. est préoccupé par le fait que***, selon la presse néerlandaise,*** la Commission***, sous l'influence de Frans Timmermans, a dépensé au moins 700 000 EUR pour de prétendues ONG au moyen de contrats secrets, afin qu'elles relaient la position de la Commission sur le pacte vert pour l'Europe et qu'elles influencent les membres du Parlement; demande à*** la Commission ***de divulguer toutes les informations pertinentes concernant ce scandale***;

devraient accroître le financement des OSC;

Or. en

Amendement 369
Raquel García Hermida-Van Der Walle, Fabienne Keller, Sophie Wilmès, Moritz Körner, Abir Al-Sahlani, Sigrid Friis, Lucia Yar

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. est préoccupé par le fait que les OSC et les défenseurs des droits de l'homme soient de plus en plus souvent exposés à de nouvelles restrictions juridiques, à un manque de financement et à des attaques; appelle de ses vœux la mise en place d'un cadre favorable à la société civile et réaffirme l'importance d'adopter la directive contre les poursuites-bâillons et la recommandation de la Commission (UE) 2022/758 pour protéger les OSC; considère que la Commission et les États membres devraient accroître le financement des OSC;	13. est préoccupé par le fait que les OSC et les défenseurs des droits de l'homme soient de plus en plus souvent exposés à de nouvelles restrictions juridiques, à un manque de financement et à des attaques***, ce qui a des répercussions sur la liberté d'association et la liberté de réunion***; appelle de ses vœux la mise en place d'un cadre favorable à la société civile et réaffirme l'importance d'adopter la directive contre les poursuites-bâillons et la recommandation de la Commission (UE) 2022/758 pour protéger les OSC; considère que la Commission et les États membres devraient accroître le financement des OSC;

Or. en

Amendement 370
Daniel Freund

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. est préoccupé par le fait que les OSC et les défenseurs des droits de l'homme soient de plus en plus souvent exposés à de nouvelles restrictions	13. est préoccupé par le fait que les OSC et les défenseurs des droits de l'homme soient de plus en plus souvent exposés à de nouvelles restrictions

juridiques, à un manque de financement et à des attaques; appelle de ses vœux la mise en place d'un cadre favorable à la société civile et réaffirme l'importance d'adopter la directive contre les poursuites-bâillons et la recommandation de la Commission (UE) 2022/758 pour protéger les OSC; considère que la Commission et les États membres devraient accroître le financement des OSC;	juridiques, à un manque de financement et à des attaques; appelle de ses vœux la mise en place d'un cadre favorable à la société civile et réaffirme l'importance d'adopter la directive contre les poursuites-bâillons et la recommandation de la Commission (UE) 2022/758 pour protéger les OSC; considère que la Commission et les États membres devraient accroître le financement des OSC ***et assurer leur protection et celle des défenseurs des droits de l'homme, y compris au moyen de l'alerte précoce***;

Or. en

Amendement 371
Moritz Körner, Malik Azmani, Dainius Žalimas, Lucia Yar, Fabienne Keller, Abir Al-Sahlani, Veronika Cifrová Ostrihoňová

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. est préoccupé par le fait que les OSC et les défenseurs des droits de l'homme soient de plus en plus souvent exposés à de nouvelles restrictions juridiques, à un manque de financement et à des attaques; appelle de ses vœux la mise en place d'un cadre favorable à la société civile et réaffirme l'importance d'adopter la directive contre les poursuites-bâillons et la recommandation de la Commission (UE) 2022/758 pour protéger les OSC; ***considère que la Commission et les États membres devraient accroître le financement des OSC;***	13. est préoccupé par le fait que les OSC et les défenseurs des droits de l'homme soient de plus en plus souvent exposés à de nouvelles restrictions juridiques, à un manque de financement et à des attaques; appelle de ses vœux la mise en place d'un cadre favorable à la société civile et réaffirme l'importance d'adopter la directive contre les poursuites-bâillons et la recommandation de la Commission (UE) 2022/758 pour protéger les OSC;

Or. en

Amendement 372
Romana Tomc

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. est préoccupé par le fait que les OSC et les défenseurs des droits de l'homme soient de plus en plus souvent exposés à de nouvelles restrictions juridiques, à un manque de financement et à des attaques; appelle de ses vœux la mise en place d'un cadre favorable à la société civile et réaffirme l'importance d'adopter la directive contre les poursuites-bâillons et la recommandation de la Commission (UE) 2022/758 pour protéger les OSC; ***considère que la Commission et les États membres devraient accroître le financement des OSC;***	13. est préoccupé par le fait que***, dans certains États membres,*** les OSC et les défenseurs des droits de l'homme soient de plus en plus souvent exposés à de nouvelles restrictions juridiques, à un manque de financement et à des attaques; appelle de ses vœux la mise en place d'un cadre favorable à la société civile et réaffirme l'importance d'adopter la directive contre les poursuites-bâillons et la recommandation de la Commission (UE) 2022/758 pour protéger les OSC;

Or. en

Amendement 373
Mariusz Kamiński, Joachim Stanisław Brudziński, Jadwiga Wiśniewska, Maciej Wąsik, Jacek Ozdoba

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. est préoccupé par le fait que les OSC et les défenseurs des droits de l'homme soient de plus en plus souvent exposés à de nouvelles restrictions juridiques, à un manque de financement et à des attaques; appelle de ses vœux la mise en place d'un cadre favorable à la société civile et réaffirme l'importance d'adopter la directive contre les poursuites-bâillons et la recommandation de la Commission (UE) 2022/758 pour protéger les OSC; considère que la Commission et les États membres devraient accroître ***le financement*** des OSC;	13. est préoccupé par le fait que les OSC et les défenseurs des droits de l'homme soient de plus en plus souvent exposés à de nouvelles restrictions juridiques, à un manque de financement et à des attaques; appelle de ses vœux la mise en place d'un cadre favorable à la société civile et réaffirme l'importance d'adopter la directive contre les poursuites-bâillons et la recommandation de la Commission (UE) 2022/758 pour protéger les OSC; considère que la Commission et les États membres devraient accroître ***la transparence du financement*** des OSC;

Or. pl

Amendement 374
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. est préoccupé par le fait que les OSC et les défenseurs des droits de l'homme soient de plus en plus souvent exposés à de nouvelles restrictions juridiques, à un manque de financement et à des attaques; appelle de ses vœux la mise en place d'un cadre favorable à la société civile et réaffirme l'importance d'adopter la directive contre les poursuites-bâillons et la recommandation de la Commission (UE) 2022/758 pour protéger les OSC; ***considère que la Commission et les*** États membres ***devraient accroître*** le financement des OSC;	13. est préoccupé par le fait que les OSC et les défenseurs des droits de l'homme soient de plus en plus souvent exposés à de nouvelles restrictions juridiques, à un manque de financement et à des attaques; appelle de ses vœux la mise en place d'un cadre favorable à la société civile et réaffirme l'importance d'adopter la directive contre les poursuites-bâillons et la recommandation de la Commission (UE) 2022/758 pour protéger les OSC; ***recommande aux*** États membres ***d'étudier les possibilités de renforcer*** le financement des OSC;

Or. fi

Amendement 375
Isabel Serra Sánchez

Proposition de résolution
Paragraphe 13 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	13 bis. condamne le fait que, dans plusieurs États membres, les autorités aient appliqué des mesures disproportionnées, telles que l'interdiction préventive de rassemblements publics de solidarité avec la Palestine au motif d'un risque pour l'«ordre public» et la «sécurité», le recours à une force excessive et à la détention de manifestants, ainsi que l'amalgame entre la critique légitime des autorités israéliennes et l'antisémitisme, générant

un effet dissuasif; souligne que dans plusieurs cas, les interdictions ont fait l'objet d'un appel et que les tribunaux se sont prononcés contre l'interdiction des manifestations de solidarité avec la Palestine; condamne, au plus haut niveau politique, les restrictions illégales du droit à la liberté de réunion et d'expression pacifiques; demande à la Commission d'examiner ces restrictions dans le cadre du cycle annuel sur l'état de droit et de fournir des recommandations aux États membres afin qu'ils respectent le droit de réunion pacifique à tout moment, conformément au droit international;

Or. en

Amendement 376
Michał Wawrykiewicz, Ana Catarina Mendes, Moritz Körner, Sophie Wilmès

Proposition de résolution
Sous-titre 3 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	souligne que les efforts déployés par la société civile pour promouvoir les valeurs démocratiques et l'état de droit devraient être complétés par des campagnes d'éducation publiques qui mettent en avant l'importance de tribunaux libres et indépendants pour garantir la justice, l'équité et la responsabilité; souligne que la sensibilisation du public au rôle fondamental du pouvoir judiciaire dans la défense des principes démocratiques, la prévention des abus de pouvoir et la protection des droits des citoyens est essentielle pour promouvoir une culture du respect de l'état de droit; invite les États membres à soutenir les organisations de la société civile dans l'élaboration et la diffusion d'initiatives éducatives afin d'assurer une large diffusion et l'accessibilité;

Or. en

Amendement 377
Marco Tarquinio, Alessandro Zan, Damien Carême, Mélissa Camara

Proposition de résolution
Paragraphe 13 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	13 bis. met en garde contre le rétrécissement de l'espace civique pour les organisations de lutte contre le racisme et les défenseurs des droits de l'homme dans plusieurs pays de l'Union, où ils sont confrontés à des restrictions juridiques et financières, à des suspensions de financement, à des campagnes de diffamation et à des actes d'intimidation; invite la Commission à inclure le suivi des organisations de la société civile luttant contre le racisme dans les rapports sur l'état de droit et à soutenir leur travail en augmentant et en garantissant le financement de l'Union en leur faveur;

Or. en

Amendement 378
Evin Incir

Proposition de résolution
Paragraphe 13 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	13 bis. est préoccupé par le fait que les réformes du cadre juridique sur le financement et le fonctionnement des organisations de la société civile en Suède ont une incidence négative sur l'engagement de la société civile; souligne qu'une société civile qui fonctionne correctement fait partie intégrante d'une société démocratique; invite le

gouvernement suédois à créer un espace ouvert pour le travail des organisations de la société civile et des défenseurs des droits de l'homme et à supprimer toute restriction injustifiée sur le financement et les opérations;

Or. en

Amendement 379
Marieke Ehlers, Jorge Buxadé Villalba, Tom Vandendriessche, Fabrice Leggeri

Proposition de résolution
Paragraphe 13 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	13 bis. se déclare profondément préoccupé par le manque de transparence des organisations de la société civile, en particulier en ce qui concerne leur financement; rappelle le rapport spécial nº 35/2018 de la Cour des comptes européenne, qui a mis en évidence le manque de transparence des fonds de l'Union mis en œuvre par les organisations de la société civile, et le risque subséquent de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme par l'intermédiaire d'organisations à but non lucratif;

Or. en

Amendement 380
Ana Catarina Mendes, Chloé Ridel, Sandro Ruotolo, Francisco Assis, Hannes Heide, Pina Picierno, Matjaž Nemec, Emma Rafowicz, Krzysztof Śmiszek, Katarina Barley, Evin Incir, Juan Fernando López Aguilar, Nacho Sánchez Amor, Marco Tarquinio, Javier Moreno Sánchez, Alessandro Zan, Isabel Serra Sánchez, Michał Wawrykiewicz, Cecilia Strada

Proposition de résolution
Paragraphe 13 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	13 bis. condamne fermement le recours aux lois sur les «agents étrangers» et constate qu'elles répriment la dissidence publique, servent à harceler les organisations de la société civile et restreignent leur capacité à opérer librement, générant un effet dissuasif sur la société civile et les défenseurs des droits de l'homme;

Or. en

Amendement 381
Erik Kaliňák

Proposition de résolution
Paragraphe 13 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	13 bis. invite la Commission à éviter toute activité visant à obliger les organisations non gouvernementales à mener des activités de lobbying auprès de certains députés au Parlement européen ou de certains services de la Commission;

Or. sk

Amendement 382
Ana Catarina Mendes, Chloé Ridel, Sandro Ruotolo, Francisco Assis, Hannes Heide, Pina Picierno, Matjaž Nemec, Emma Rafowicz, Krzysztof Śmiszek, Katarina Barley, Evin Incir, Juan Fernando López Aguilar, Nacho Sánchez Amor, Marco Tarquinio, Javier Moreno Sánchez, Alessandro Zan, Daniel Freund, Isabel Serra Sánchez, Michał Wawrykiewicz, Cecilia Strada

Proposition de résolution
Paragraphe 13 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	13 ter. souligne que les organisations de la société civile, y compris celles qui

défendent l'état de droit et la démocratie, la protection des groupes marginalisés, la protection de l'environnement et la justice sociale, jouent un rôle crucial dans le maintien de l'état de droit et devraient être protégées contre toute restriction ou intimidation injustifiée; souligne en outre qu'il importe de veiller à ce que l'Union fournisse à ces organisations des ressources financières suffisantes pour soutenir leurs activités, en particulier à la lumière des défis croissants tels que le rétrécissement de l'espace civique et l'augmentation des charges administratives; reconnaît qu'un financement suffisant est essentiel afin que ces organisations puissent contribuer efficacement à la promotion de la démocratie, des droits de l'homme et de la justice sociale, qui sont des valeurs inscrites dans les traités, dans l'ensemble des États membres;

Or. en

Amendement 383
Isabel Serra Sánchez

Proposition de résolution
Paragraphe 13 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	13 ter. condamne le fait que la France et l'Espagne aient utilisé des lois antiterroristes pour criminaliser des militants des droits de l'homme qui ont manifesté leur solidarité avec la Palestine; souligne que toute restriction à la liberté d'expression doit être strictement nécessaire à la protection de la sécurité nationale et proportionnée à l'objectif légitime poursuivi, et que les lois antiterroristes ne devraient s'appliquer qu'aux contenus ou activités qui impliquent nécessairement et directement l'usage ou la menace de la violence dans

le but de répandre la peur et de provoquer la terreur;

Or. en

Amendement 384
Moritz Körner, Hilde Vautmans, Nikola Minchev, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Chloé Ridel, Abir Al-Sahlani, Alessandro Zan, Fabienne Keller, Lucia Yar, Irena Joveva, Daniel Freund
au nom de la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures
Sophie Wilmès

Proposition de résolution
Paragraphe 13 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	13 bis. invite les États membres à renforcer l'indépendance des organes de contrôle nationaux afin de garantir la disponibilité des ressources et l'absence d'ingérence politique; souligne que la société civile et les défenseurs des droits de l'homme jouent un rôle important dans la promotion de l'obligation de rendre des comptes et la protection des droits fondamentaux; déplore les restrictions imposées aux activités de la société civile dans certains États membres;

Or. en

Amendement 385
Alessandro Zan, Cecilia Strada, Sandro Ruotolo, Pina Picierno, Marco Tarquinio

Proposition de résolution
Sous-titre 4 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	souligne avec insistance que l'état de droit est une condition préalable au bon fonctionnement de nos démocraties et à la protection des droits fondamentaux; déplore l'absence de progrès dans les

politiques d'égalité et de non-discrimination dans certains États membres; condamne l'augmentation de la discrimination, de la haine et de la violence à l'encontre de groupes spécifiques de personnes dans plusieurs États membres, en particulier en Italie, en Hongrie, en Slovaquie, en Bulgarie et en Roumanie;

Or. en

Amendement 386
Ana Catarina Mendes, Chloé Ridel, Sandro Ruotolo, Francisco Assis, Hannes Heide, Pina Picierno, Matjaž Nemec, Emma Rafowicz, Krzysztof Śmiszek, Katarina Barley, Evin Incir, Juan Fernando López Aguilar, Nacho Sánchez Amor, Marco Tarquinio, Javier Moreno Sánchez, Alessandro Zan, Isabel Serra Sánchez, Cecilia Strada

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. rappelle que les cadres juridiques des États membres doivent consacrer l'égalité de traitement sur le plan juridique et promouvoir l'égalité ainsi que le droit des personnes à ne pas faire l'objet de discriminations dans les procédures judiciaires; invite la Commission à agir en cas de non-respect de ces principes; reconnaît que la libre circulation des personnes au sein de l'Union ne ***devrait*** pas être ***entravée*** par des pratiques discriminatoires;	14. ***souligne avec insistance que l'état de droit est une condition préalable au bon fonctionnement de nos démocraties et à la protection des droits individuels en vertu de l'article 2 du traité UE;*** rappelle que les cadres juridiques des États membres doivent consacrer l'égalité de traitement sur le plan juridique et promouvoir l'égalité ainsi que le droit des personnes à ne pas faire l'objet de discriminations dans les procédures judiciaires; invite la Commission à agir en cas de non-respect de ces principes; reconnaît que la libre circulation des personnes au sein de l'Union***, le droit de résider librement sur le territoire de l'Union et le regroupement familial*** ne ***devraient*** pas être ***entravés*** par des pratiques discriminatoires***, et que chaque citoyen doit jouir de droits égaux et exercer pleinement ses droits, et invite tous les États membres à introduire la reconnaissance légale des unions***

homosexuelles;

Or. en

Amendement 387
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. rappelle que les cadres juridiques des États membres doivent consacrer l'égalité de traitement sur le plan juridique et promouvoir l'égalité ainsi que le droit des personnes à ne pas faire l'objet de discriminations dans les procédures judiciaires; invite la Commission à agir en cas de non-respect de ces principes; reconnaît que la libre circulation des personnes au sein de l'Union ne devrait pas être entravée par des pratiques discriminatoires;	14. rappelle que les cadres juridiques des États membres doivent consacrer l'égalité de traitement sur le plan juridique et promouvoir l'égalité ainsi que le droit des personnes à ne pas faire l'objet de discriminations dans les procédures judiciaires; invite la Commission à agir en cas de non-respect de ces principes; reconnaît que la libre circulation des personnes au sein de l'Union ne devrait pas être entravée par des pratiques discriminatoires; ***souligne qu'en cas de menace pour la sécurité nationale, comme en cas d'immigration instrumentalisée, les États membres devraient avoir la possibilité d'instaurer des procédures exceptionnelles, y compris des restrictions à la circulation transfrontalière;***

Or. fi

Amendement 388
Mariusz Kamiński, Joachim Stanisław Brudziński, Jadwiga Wiśniewska, Maciej Wąsik, Jacek Ozdoba

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. rappelle que les cadres juridiques des États membres doivent consacrer l'égalité de traitement sur le plan juridique	14. rappelle que les cadres juridiques des États membres doivent consacrer l'égalité de traitement sur le plan juridique

et promouvoir l'égalité ainsi que le droit des personnes à ne pas faire l'objet de discriminations dans les procédures judiciaires; invite la Commission à agir en cas de non-respect de ces principes; reconnaît que la libre circulation des personnes au sein de l'Union ne devrait pas être entravée par des pratiques discriminatoires;

et promouvoir l'égalité ainsi que le droit des personnes à ne pas faire l'objet de discriminations dans les procédures judiciaires; invite la Commission à agir en cas de non-respect de ces principes; reconnaît que la libre circulation des personnes au sein de l'Union ne devrait pas être entravée par des pratiques discriminatoires; ***demande à la Commission d'examiner si les restrictions à l'intérieur de l'espace Schengen, notamment les contrôles aux frontières allemandes, désormais de facto permanents, ne relèvent pas du profilage national;***

Or. pl

Amendement 389
Nicolas Bay

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. rappelle que les cadres juridiques des États membres doivent consacrer l'égalité de traitement sur le plan juridique et promouvoir l'égalité ainsi que le droit des personnes à ne pas faire l'objet de discriminations dans les procédures judiciaires; ***invite la Commission à agir en cas de non-respect de ces principes; reconnaît que la libre circulation des personnes au sein de l'Union ne devrait pas être entravée par des pratiques discriminatoires;***	14. rappelle que les cadres juridiques des États membres doivent consacrer l'égalité de traitement sur le plan juridique et promouvoir l'égalité ainsi que le droit des personnes à ne pas faire l'objet de discriminations dans les procédures judiciaires;

Or. fr

Amendement 390
Paolo Inselvini, Alessandro Ciriani

Proposition de résolution

Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. rappelle que les cadres juridiques des États membres doivent consacrer l'égalité de traitement sur le plan juridique et promouvoir l'égalité ainsi que le droit des personnes à ne pas faire l'objet de discriminations dans les procédures judiciaires; invite la Commission à agir en cas de non-respect de ces principes; reconnaît que la libre circulation des personnes au sein de l'Union ne devrait pas être entravée par des pratiques discriminatoires;	14. rappelle que les cadres juridiques des États membres doivent consacrer l'égalité de traitement sur le plan juridique et promouvoir l'égalité ainsi que le droit des personnes à ne pas faire l'objet de discriminations dans les procédures judiciaires; invite la Commission à agir en cas de non-respect de ces principes; reconnaît que la libre circulation des personnes au sein de l'Union ne devrait pas être entravée par des pratiques discriminatoires***, sous réserve toutefois des matières et des cas qui, en vertu du principe de subsidiarité, relèvent de la compétence des États membres***;

Or. it

Amendement 391
Raquel García Hermida-Van Der Walle, Fabienne Keller, Sophie Wilmès, Moritz Körner, Abir Al-Sahlani, Sigrid Friis, Lucia Yar

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. rappelle que les cadres juridiques des États membres doivent consacrer l'égalité de traitement sur le plan juridique et promouvoir l'égalité ainsi que le droit des personnes à ne pas faire l'objet de discriminations dans les procédures judiciaires; invite la Commission à agir en cas de non-respect de ces principes; reconnaît que la libre circulation des personnes au sein de l'Union ne devrait pas être entravée par des pratiques discriminatoires;	14. rappelle que les cadres juridiques des États membres doivent consacrer l'égalité de traitement sur le plan juridique et promouvoir l'égalité ainsi que le droit des personnes à ne pas faire l'objet de discriminations dans les procédures judiciaires; ***exprime sa préoccupation quant au manque de mise en œuvre des lois anti-discrimination;*** invite la Commission à agir en cas de non-respect de ces principes; reconnaît que la libre circulation des personnes au sein de l'Union ne devrait pas être entravée par des pratiques discriminatoires;

Or. en

Amendement 392
Moritz Körner, Hilde Vautmans, Nikola Minchev, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Chloé Ridel, Abir Al-Sahlani, Alessandro Zan, Fabienne Keller, Lucia Yar, Irena Joveva, Isabel Wiseler-Lima
au nom de la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures
Sophie Wilmès

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. rappelle que les cadres juridiques des États membres doivent consacrer l'égalité de traitement sur le plan juridique et promouvoir l'égalité ainsi que le droit des personnes à ne pas faire l'objet de discriminations dans les procédures judiciaires; invite la Commission à agir en cas de non-respect de ces principes; reconnaît que la libre circulation des personnes au sein de l'Union ne devrait pas être entravée par des pratiques discriminatoires;	14. rappelle que les cadres juridiques des États membres doivent consacrer l'égalité de traitement sur le plan juridique et promouvoir l'égalité ainsi que le droit des personnes à ne pas faire l'objet de discriminations dans les procédures judiciaires; invite la Commission à agir en cas de non-respect de ces principes; reconnaît que la libre circulation des personnes au sein de l'Union ne devrait pas être entravée par des pratiques discriminatoires; ***condamne les discours de haine à l'encontre des groupes minoritaires;***

Or. en

Amendement 393
Erik Kaliňák

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. ***rappelle*** que les ***cadres*** juridiques des États membres ***doivent consacrer*** l'égalité de traitement ***sur le plan juridique et promouvoir l'égalité ainsi que*** le droit des personnes à ne pas faire l'objet de discriminations dans ***les*** procédures judiciaires; ***invite la Commission à agir en cas de non-respect de ces principes;***	14. ***prend acte du fait*** que les ***systèmes*** juridiques des États membres ***consacrent largement*** l'égalité de traitement ***et*** le droit des personnes à ne pas faire l'objet de discriminations ***et pas uniquement*** dans ***le cadre des*** procédures judiciaires; reconnaît que la libre circulation des ***citoyens de l'Union*** au sein de l'Union ne devrait pas

reconnaît que la libre circulation des ***personnes*** au sein de l'Union ne devrait pas être entravée par des pratiques discriminatoires;	être entravée par des pratiques discriminatoires;

Or. sk

Amendement 394
Emma Rafowicz, Chloé Ridel, Birgit Sippel, Krzysztof Śmiszek, Hannes Heide

Proposition de résolution
Paragraphe 14 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	14 bis. relève avec inquiétude l'utilisation croissante et généralisée de l'intelligence artificielle à des fins de sécurité nationale et de maintien de l'ordre dans l'ensemble de l'Union; rappelle dans ce contexte l'avis de la Commission nationale consultative des droits de l'homme[2 bis] de France sur l'utilisation d'un système de vidéosurveillance algorithmique par les autorités françaises et les risques associés pour les droits et libertés fondamentaux; souligne que le manque de contrôle et de transparence et l'implication sans précédent d'acteurs privés tels que les développeurs de logiciels dans l'exercice de la mission souveraine de gestion de l'ordre public est un sujet de préoccupation, et invite la Commission européenne à renforcer la législation de l'Union dans ce domaine afin d'empêcher la surveillance de masse et la discrimination au travers de son utilisation; rappelle et souligne en outre l'ensemble de la jurisprudence de la Cour européenne de justice en matière de surveillance et de protection des droits fondamentaux, ainsi que le contrôle strict de la nécessité et de la proportionnalité de toute législation susceptible de porter atteinte aux droits fondamentaux;

[2 bis] ***La Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH) est l'institution française de protection et de promotion des droits de l'homme accréditée auprès des Nations unies.***

Or. en

Amendement 395
Krzysztof Śmiszek, Matjaž Nemec, Robert Biedroń, Katarina Barley, Cecilia Strada, Klára Dobrev, Csaba Molnár, Emma Rafowicz, Alessandro Zan, Birgit Sippel

Proposition de résolution
Paragraphe 14 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	14 bis. constate que l'année 2024 a vu une augmentation alarmante des crimes et des discours de haine visant les personnes LGBTIQ+ dans plusieurs États membres, exacerbée par la rhétorique politique et l'application insuffisante des lois anti-discrimination; déplore qu'en dépit des cadres européens existants, tels que la directive 2000/78/CE sur l'égalité de traitement, des lacunes persistent en termes de mise en œuvre, laissant les victimes sans recours juridique adéquat; est préoccupé par le fait que le rapport de la Commission sur l'état de droit relève que certains États membres n'ont pas poursuivi efficacement les crimes de haine ou n'ont pas apporté un soutien suffisant aux victimes, ce qui affaiblit la confiance dans les systèmes judiciaires et perpétue l'inégalité devant la loi;

Or. en

Amendement 396
Alessandro Zan, Cecilia Strada, Sandro Ruotolo, Pina Picierno

Proposition de résolution
Paragraphe 14 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	14 bis. condamne les mesures et les instructions du gouvernement italien qui introduisent des restrictions aux droits parentaux, en interdisant l'enregistrement des actes de naissance des enfants de couples homosexuels; reconnaît que ces décisions portent directement atteinte non seulement aux parents de même genre, mais aussi à l'intérêt supérieur de l'enfant; constate que ces décisions constituent une violation des droits de l'enfant tels qu'ils sont énoncés dans la convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant de 1989; souligne que ces décisions font partie d'une campagne anti-LGBTQIA+ plus large menée par le gouvernement italien; demande instamment au gouvernement italien d'annuler immédiatement ces décisions;

Or. en

Amendement 397
Chloé Ridel, Emma Rafowicz

Proposition de résolution
Paragraphe 14 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	14 bis. invite les États membres à mener des enquêtes approfondies sur tous les cas d'usage excessif de la force ou de traitement discriminatoire par les services répressifs, en particulier en France, ainsi qu'à mettre en place des garanties systémiques pour prévenir de tels abus; relève avec inquiétude le recours croissant à la détention administrative pour empêcher des personnes de participer à des manifestations; déplore que les restrictions à la liberté de réunion, d'expression et d'association et le recours à une force excessive touchent de manière

disproportionnée les minorités, les enfants et les femmes;

Or. en

Amendement 398
Ana Catarina Mendes, Chloé Ridel, Sandro Ruotolo, Francisco Assis, Hannes Heide, Pina Picierno, Matjaž Nemec, Emma Rafowicz, Krzysztof Śmiszek, Katarina Barley, Evin Incir, Juan Fernando López Aguilar, Nacho Sánchez Amor, Marco Tarquinio, Javier Moreno Sánchez, Alessandro Zan, Daniel Freund, Isabel Serra Sánchez, Cecilia Strada

Proposition de résolution
Paragraphe 14 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	14 bis. se félicite de la proposition de règlement du Conseil sur la reconnaissance de la parentalité entre les États membres présentée par la Commission; invite le Conseil à débloquer les négociations afin de parvenir à un accord rapide; rappelle l'avis du Parlement soutenant la reconnaissance de la parentalité dans l'ensemble de l'Union, indépendamment de la manière dont un enfant est conçu, né ou du type de famille à laquelle il appartient;

Or. en

Amendement 399
Romana Tomc

Proposition de résolution
Paragraphe 14 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	14 bis. les OSC et les défenseurs des droits de l'homme reçoivent des fonds européens substantiels provenant des budgets nationaux des États membres; est préoccupé par le fait que ces fonds

peuvent être alloués d'une manière qui contredit ou compromet les objectifs visés par les fonds européens; demande une transparence totale dans l'utilisation de l'argent des contribuables;

Or. en

Amendement 400
Krzysztof Śmiszek, Matjaž Nemec, Robert Biedroń, Katarina Barley, Cecilia Strada, Klára Dobrev, Csaba Molnár, Alessandro Zan, Birgit Sippel

Proposition de résolution
Paragraphe 14 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	14 ter. rappelle qu'en 2024, plusieurs États membres ont continué à mettre en œuvre ou à maintenir des lois et des politiques qui portent atteinte aux droits des personnes LGBTIQ+, en violation des principes d'égalité et de non-discrimination de l'Union; rappelle qu'il s'agit notamment de restrictions à la liberté d'expression et de réunion pour les groupes LGBTIQ+, ainsi que d'obstacles juridiques à la reconnaissance transfrontière des unions ou de la parentalité entre personnes du même genre; avertit que de telles pratiques non seulement entravent la libre circulation des familles LGBTIQ+ au sein de l'Union, mais violent également les droits fondamentaux inscrits dans la charte des droits fondamentaux; demande à la Commission d'identifier ces éléments comme des violations significatives des principes de l'état de droit, soulignant l'absence de protection uniforme des personnes LGBTIQ+ dans les États membres;

Or. en

Amendement 401
Alessandro Zan

Proposition de résolution
Paragraphe 14 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	14 ter. se félicite de la proposition de règlement du Conseil sur la reconnaissance de la parentalité entre les États membres présentée par la Commission; rappelle l'avis du Parlement soutenant la reconnaissance de la parentalité dans l'ensemble de l'Union, indépendamment de la manière dont un enfant est conçu, né ou du type de famille à laquelle il appartient; invite le Conseil à tenir pleinement compte de ces recommandations et à protéger les droits fondamentaux des enfants, à agir dans l'intérêt supérieur de l'enfant, à renforcer la sécurité juridique et à réduire la discrimination à l'égard des enfants de parents de même genre;

Or. en

Amendement 402
Ana Catarina Mendes, Chloé Ridel, Sandro Ruotolo, Francisco Assis, Hannes Heide, Pina Picierno, Matjaž Nemec, Emma Rafowicz, Krzysztof Śmiszek, Katarina Barley, Evin Incir, Alessandro Zan, Daniel Freund, Isabel Serra Sánchez, Cecilia Strada

Proposition de résolution
Paragraphe 14 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	14 ter. demande instamment à l'Union d'interdire les pratiques de conversion dans tous les États membres; souligne l'importance de l'autodétermination des personnes LGBTQIA+ et appelle à la protection et à la promotion de la santé physique et mentale des personnes LGBTQIA+;

Or. en

Amendement 403
Alessandro Zan, Cecilia Strada, Sandro Ruotolo, Pina Picierno, Marco Tarquinio

Proposition de résolution
Paragraphe 14 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	14 quater. est profondément préoccupé par les mesures discriminatoires introduites en Bulgarie et en Hongrie, et proposées en Slovaquie, contre la «propagande LGBTQIA+», ainsi que par la résolution approuvée par la Chambre des députés italienne contre la prétendue «idéologie de genre»; souligne leur effet négatif sur les enfants, les familles et les travailleurs; souligne que ces actions encouragent la discrimination à l'encontre des personnes LGBTQIA+ et contreviennent aux règlements et principes de l'Union;

Or. en

Amendement 404
Nicolas Bay

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. invite la Commission et les États membres à étendre la base juridique de l'Union dans ce domaine et à présenter une proposition sur les crimes et discours haineux; invite le Conseil à adopter la directive 2008/140[42] ;	***supprimé***

[42] Proposition de directive du Conseil relative à la mise en œuvre du principe de l'égalité de traitement entre les personnes

sans distinction de religion ou de convictions, de handicap, d'âge ou d'orientation sexuelle (COM(2008)0426).

Or. fr

Amendement 405
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. invite la Commission et les États membres à étendre la base juridique de l'Union dans ce domaine et à présenter une proposition sur les crimes et discours haineux; invite le Conseil à adopter la directive 2008/140[42];	***supprimé***

[42] ***Proposition de directive du Conseil relative à la mise en œuvre du principe de l'égalité de traitement entre les personnes sans distinction de religion ou de convictions, de handicap, d'âge ou d'orientation sexuelle (COM(2008)0426).***

Or. fi

Amendement 406
Jorge Buxadé Villalba, Marieke Ehlers, Malika Sorel, Fabrice Leggeri

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. invite la Commission et les États membres à étendre la base juridique de l'Union dans ce domaine et à présenter une proposition sur les crimes et discours haineux; invite le Conseil à adopter la directive 2008/140[42];	***supprimé***

[42] Proposition de directive du Conseil relative à la mise en œuvre du principe de l'égalité de traitement entre les personnes sans distinction de religion ou de convictions, de handicap, d'âge ou d'orientation sexuelle (COM(2008)0426).

Or. en

Amendement 407
Ewa Zajączkowska-Hernik

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. invite la Commission et les États membres à étendre la base juridique de l'Union dans ce domaine et à présenter une proposition sur les crimes et discours haineux; invite le Conseil à adopter la directive 2008/140[42];	***supprimé***

[42] Proposition de directive du Conseil relative à la mise en œuvre du principe de l'égalité de traitement entre les personnes sans distinction de religion ou de convictions, de handicap, d'âge ou d'orientation sexuelle (COM(2008)0426).

Or. en

Amendement 408
Daniel Freund, Alice Kuhnke

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. invite la Commission et les États membres à étendre la base juridique de	15. invite la Commission et les États membres à étendre la base juridique de

l'Union dans ce domaine et à présenter une proposition sur les crimes et discours haineux; ***invite le*** Conseil ***à*** adopter la directive ***2008/140***[42];	l'Union dans ce domaine et à présenter une proposition sur les crimes et discours haineux; ***déplore l'intention de la Commission de retirer la proposition de directive horizontale anti-discrimination***[42] ***et demande instamment au*** Conseil ***d'***adopter la directive ***dans les meilleurs délais***;
[42] Proposition de directive du Conseil relative à la mise en œuvre du principe de l'égalité de traitement entre les personnes sans distinction de religion ou de convictions, de handicap, d'âge ou d'orientation sexuelle (COM(2008)0426).	***[42] Proposition de directive du Conseil relative à la mise en œuvre du principe de l'égalité de traitement entre les personnes sans distinction de religion ou de convictions, de handicap, d'âge ou d'orientation sexuelle (COM(2008)0426).***

Or. en

Amendement 409
Mary Khan, Christine Anderson, Milan Uhrík

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. ***invite la Commission et les États membres à étendre la base juridique de l'Union dans ce domaine et à présenter une*** proposition sur les crimes et discours haineux; ***invite le Conseil à adopter la directive 2008/140***[42]***;***	15. ***rejette toute*** proposition ***de la Commission*** sur les crimes et discours haineux;
[42] Proposition de directive du Conseil relative à la mise en œuvre du principe de l'égalité de traitement entre les personnes sans distinction de religion ou de convictions, de handicap, d'âge ou d'orientation sexuelle (COM(2008)0426).	

Or. en

Amendement 410

Mariusz Kamiński, Joachim Stanisław Brudziński, Jadwiga Wiśniewska, Maciej Wąsik, Jacek Ozdoba

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. invite la Commission et les États membres à ***étendre la base juridique de l'Union*** dans ce domaine et à ***présenter une proposition sur les crimes et*** discours haineux***; invite le Conseil à adopter*** la directive 2008/140[42];	15. invite la Commission et les États membres à ***revoir leur législation*** dans ce domaine et à ***respecter la liberté de parole et d'expression; s'oppose à l'introduction d'une censure sous forme de pénalisation des prétendus «***discours haineux***» et à l'analyse, dans ce contexte, de*** la directive 2008/140[42];
[42] Proposition de directive du Conseil relative à la mise en œuvre du principe de l'égalité de traitement entre les personnes sans distinction de religion ou de convictions, de handicap, d'âge ou d'orientation sexuelle (COM(2008)0426).	[42] Proposition de directive du Conseil relative à la mise en œuvre du principe de l'égalité de traitement entre les personnes sans distinction de religion ou de convictions, de handicap, d'âge ou d'orientation sexuelle (COM(2008)0426).

Or. pl

Amendement 411
Alessandro Zan

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. invite la Commission et les États membres à étendre la base juridique de l'Union dans ce domaine et à présenter une proposition sur les crimes et discours haineux; invite le Conseil à adopter la directive 2008/140[42];	15. ***souligne la nécessité de lutter contre tous les types de discrimination et*** invite la Commission et les États membres à étendre la base juridique de l'Union dans ce domaine et à présenter une proposition sur les crimes et discours haineux; invite le Conseil à adopter la directive 2008/140[42];
[42] Proposition de directive du Conseil relative à la mise en œuvre du principe de l'égalité de traitement entre les personnes	[42] Proposition de directive du Conseil relative à la mise en œuvre du principe de l'égalité de traitement entre les personnes

sans distinction de religion ou de convictions, de handicap, d'âge ou d'orientation sexuelle (COM(2008)0426).	sans distinction de religion ou de convictions, de handicap, d'âge ou d'orientation sexuelle (COM(2008)0426).

Or. en

Amendement 412
Erik Kaliňák

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. invite la Commission ***et*** les États membres ***à étendre la base juridique de l'Union*** dans ce domaine ***et à présenter une proposition sur les crimes et discours haineux; invite le Conseil à adopter la directive 2008/140[42];***	15. invite la Commission ***à respecter strictement la répartition actuelle des compétences entre l'Union et ses*** États membres dans ce domaine;

[42] Proposition de directive du Conseil relative à la mise en œuvre du principe de l'égalité de traitement entre les personnes sans distinction de religion ou de convictions, de handicap, d'âge ou d'orientation sexuelle (COM(2008)0426).

Or. sk

Amendement 413
Emmanouil Fragkos, Geadis Geadi, Galato Alexandraki

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. invite la Commission et les États membres à étendre la base juridique de l'Union dans ce domaine et à présenter une proposition sur les crimes et discours haineux; ***invite le Conseil à approuver la directive 2008/140[42];***	15. invite la Commission et les États membres à étendre la base juridique de l'Union dans ce domaine et à présenter une proposition sur les crimes et discours haineux;

[42] ***Proposition de directive du Conseil relative à la mise en œuvre du principe de l'égalité de traitement entre les personnes sans distinction de religion ou de convictions, de handicap, d'âge ou d'orientation sexuelle (COM(2008)0426).***

Or. el

Amendement 414
Moritz Körner, Hilde Vautmans, Nikola Minchev, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Chloé Ridel, Abir Al-Sahlani, Alessandro Zan, Fabienne Keller, Lucia Yar, Irena Joveva, Isabel Wiseler-Lima, Daniel Freund
au nom de la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures
Sophie Wilmès

Proposition de résolution
Paragraphe 15 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	15 bis. demande à la Commission d'inclure dans son rapport, au titre du premier pilier sur les systèmes judiciaires, un sous-pilier consacré à l'enregistrement et au suivi des crimes de haine;

Or. en

Amendement 415
Emmanouil Fragkos, Geadis Geadi, Galato Alexandraki

Proposition de résolution
Paragraphe 15 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	15 bis. invite la Commission à s'attaquer à la discrimination à l'encontre des résidents des régions de montagne et insulaires, telles que décrites à l'article 174 du TFUE.

Or. el

Amendement 416
Javier Zarzalejos

Proposition de résolution
Paragraphe 15 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	15 bis. demande à la Commission d'établir des normes de protection communes afin de garantir la sécurité des policiers et du personnel des services répressifs;

Or. en

Amendement 417
András László

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. demande que les femmes bénéficient d'une protection juridique, que la violence fondée sur le sexe soit ajoutée à la liste des infractions pénales relevant de la législation de l'Union, qu'une proposition législative de l'Union sur le viol fondée sur le non-consentement soit présentée et que le droit d'accès à un avortement sûr et légal soit inscrit dans la charte;	***supprimé***

Or. en

Amendement 418
Jorge Buxadé Villalba, Malika Sorel, Fabrice Leggeri

Proposition de résolution

Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. demande que les femmes bénéficient d'une protection juridique, que la violence fondée sur le sexe soit ajoutée à la liste des infractions pénales relevant de la législation de l'Union, qu'une proposition législative de l'Union sur le viol fondée sur le non-consentement soit présentée et que le droit d'accès à un avortement sûr et légal soit inscrit dans la charte;	***supprimé***

Or. en

Amendement 419
Erik Kaliňák

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. demande que les femmes bénéficient d'une protection juridique***, que la violence fondée sur le sexe soit ajoutée à la liste des infractions pénales relevant de la législation de l'Union, qu'une proposition législative de l'Union sur le viol fondée sur le non-consentement soit présentée et que le droit d'accès à un avortement sûr et légal soit inscrit dans la charte;***	16. demande que les femmes bénéficient d'une protection juridique;

Or. sk

Amendement 420
Nicolas Bay

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. demande que ***les femmes*** bénéficient d'une protection juridique***, que la violence fondée sur le sexe soit ajoutée à la liste des infractions pénales relevant de la législation de l'Union, qu'une proposition législative de l'Union sur le viol fondée sur le non-consentement soit présentée et que le droit d'accès à un avortement sûr et légal soit inscrit dans la charte***;	16. demande que ***tous les citoyens*** bénéficient d'une protection juridique ***égale; rappelle que les États sont souverains en matière pénale***;

Or. fr

Amendement 421
Ana Catarina Mendes, Chloé Ridel, Sandro Ruotolo, Francisco Assis, Hannes Heide, Pina Picierno, Matjaž Nemec, Emma Rafowicz, Krzysztof Śmiszek, Katarina Barley, Evin Incir, Juan Fernando López Aguilar, Nacho Sánchez Amor, Marco Tarquinio, Javier Moreno Sánchez, Alessandro Zan, Daniel Freund, Isabel Serra Sánchez, Cecilia Strada

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. demande que les femmes bénéficient d'une protection juridique, que la violence fondée sur le sexe soit ajoutée à la liste des infractions pénales relevant de la législation de l'Union, qu'une proposition législative de l'Union sur le viol fondée sur le non-consentement soit présentée et que le droit d'accès à un avortement sûr et légal soit inscrit dans la charte;	16. ***souligne que la violence fondée sur le sexe, en ligne et hors ligne, est un délit majeur et global qui viole systématiquement les droits et libertés fondamentaux;*** demande que les femmes bénéficient d'une protection juridique, que la violence fondée sur le sexe soit ajoutée à la liste des infractions pénales relevant de la législation de l'Union, qu'une proposition législative de l'Union sur le viol fondée sur le non-consentement soit présentée et que le droit d'accès à un avortement sûr et légal soit inscrit dans la charte;

Or. en

Amendement 422

Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. ***demande*** que les femmes ***bénéficient d'une protection juridique***, que la violence fondée sur le sexe ***soit ajoutée à la liste des infractions pénales relevant de la législation de l'Union, qu'une proposition législative de l'Union sur le viol fondée sur le non-consentement soit présentée et que le droit d'accès à un avortement sûr et légal soit inscrit dans la charte***;	16. ***souligne*** que ***l'égalité entre*** les femmes ***et les hommes est un principe inscrit dans les traités qui unit les États membres de l'Union; invite les États membres à mettre en œuvre des politiques nationales***, ***pour faire de l'égalité entre les femmes et les hommes une réalité dans la pratique; souligne qu'il incombe en premier lieu aux États membres de promulguer des lois nationales sur la répression des formes de*** violence fondée sur le sexe***, telles que le viol et les crimes d'honneur***;

Or. fi

Amendement 423
Moritz Körner, Hilde Vautmans, Nikola Minchev, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Chloé Ridel, Abir Al-Sahlani, Alessandro Zan, Fabienne Keller, Lucia Yar, Irena Joveva, Isabel Wiseler-Lima, Daniel Freund
au nom de la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures
Sophie Wilmès

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. demande que les femmes bénéficient d'une protection juridique, que la violence fondée sur le sexe soit ajoutée à la liste des infractions pénales relevant de la législation de l'Union, qu'une proposition législative de l'Union sur le viol fondée sur le non-consentement soit présentée et que le droit d'accès à un avortement sûr et légal soit inscrit dans la charte;	16. demande que les femmes bénéficient d'une protection juridique, que la violence fondée sur le sexe soit ajoutée à la liste des infractions pénales relevant de la législation de l'Union, qu'une proposition législative de l'Union sur le viol fondée sur le non-consentement soit présentée et que le droit d'accès à un avortement sûr et légal soit inscrit dans la charte; ***appelle à la lutte contre la violence fondée sur le sexe, tant en ligne qu'hors ligne;***

Or. en

Amendement 424
Marieke Ehlers, Tom Vandendriessche

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. demande que les femmes bénéficient d'une protection juridique, que la violence fondée sur le sexe soit ajoutée à la liste des infractions pénales relevant de la législation de l'Union, qu'une proposition législative de l'Union sur le viol fondée sur le non-consentement soit présentée et que le droit d'accès à un avortement sûr et légal soit inscrit dans la charte;	16. demande que les femmes bénéficient d'une protection juridique, que la violence fondée sur le sexe***, y compris les mutilations génitales féminines (MGF),*** soit ajoutée à la liste des infractions pénales relevant de la législation de l'Union, qu'une proposition législative de l'Union sur le viol fondée sur le non-consentement soit présentée et que le droit d'accès à un avortement sûr et légal soit inscrit dans la charte;

Or. en

Amendement 425
Ewa Zajączkowska-Hernik

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. demande que les femmes bénéficient d'une protection juridique, que la violence fondée sur le sexe soit ajoutée à la liste des infractions pénales relevant de la législation de l'Union, qu'une proposition législative de l'Union sur le viol fondée sur le non-consentement soit présentée ***et que le droit d'accès à un avortement sûr et légal soit inscrit dans la charte***;	16. demande que les femmes bénéficient d'une protection juridique, que la violence fondée sur le sexe soit ajoutée à la liste des infractions pénales relevant de la législation de l'Union, qu'une proposition législative de l'Union sur le viol fondée sur le non-consentement soit présentée;

Or. en

Amendement 426
Romana Tomc

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. demande que les femmes bénéficient d'une protection juridique, que la violence fondée sur le sexe soit ajoutée à la liste des infractions pénales relevant de la législation de l'Union, qu'une proposition législative de l'Union sur le viol fondée sur le non-consentement soit présentée ***et que le droit d'accès à un avortement sûr et légal soit inscrit dans la charte***;	16. demande que les femmes bénéficient d'une protection juridique, que la violence fondée sur le sexe soit ajoutée à la liste des infractions pénales relevant de la législation de l'Union, qu'une proposition législative de l'Union sur le viol fondée sur le non-consentement soit présentée;

Or. en

Amendement 427
Mariusz Kamiński, Joachim Stanisław Brudziński, Jadwiga Wiśniewska, Maciej Wąsik, Jacek Ozdoba

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. demande que les femmes bénéficient d'une protection ***juridique, que la violence fondée sur le sexe soit ajoutée à la liste des infractions pénales relevant de la législation de l'Union, qu'une proposition législative de l'Union sur le viol fondée sur le non-consentement soit présentée et que le droit d'accès à un avortement sûr et légal soit inscrit dans la charte***;	16. demande que les femmes bénéficient d'une protection***, en particulier dans les milieux où elles sont exposées à une violence systémique, notamment dans ceux de l'islam radical pratiquant la charia, le mariage des mineurs, le viol ou les mutilations génitales féminines***;

Or. pl

Amendement 428
Daniel Freund

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. demande que les femmes bénéficient d'une protection juridique, que la violence fondée sur le sexe soit ajoutée à la liste des infractions pénales relevant de la législation de l'Union, qu'une proposition législative de l'Union sur ***le viol fondée sur le non-consentement*** soit présentée et que le droit d'accès à un avortement sûr et légal soit inscrit dans la charte;	16. demande que les femmes bénéficient d'une protection juridique, que la violence fondée sur le sexe soit ajoutée à la liste des infractions pénales relevant de la législation de l'Union, qu'une proposition législative de l'Union sur ***la lutte contre le viol fondée sur l'absence de consentement*** soit présentée et que le droit d'accès à un avortement sûr et légal soit inscrit dans la charte;

Or. en

Amendement 429
Javier Zarzalejos

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. demande que les femmes bénéficient d'une protection juridique***,*** que la violence fondée sur le sexe soit ajoutée à la liste des infractions pénales relevant de la législation de l'Union***, qu'une*** proposition législative ***de l'Union*** sur le viol fondée sur le non-consentement ***soit présentée et que le droit d'accès à un avortement sûr et légal soit inscrit dans la charte***;	16. demande que les femmes bénéficient d'une protection juridique ***et*** que la violence fondée sur le sexe soit ajoutée à la liste des infractions pénales relevant de la législation de l'Union***; attend avec impatience de discuter de la*** proposition législative sur le viol fondée sur le non-consentement;

Or. en

Amendement 430
Alessandro Zan

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. demande que les femmes bénéficient d'une protection juridique, que la violence ***fondée*** sur le sexe ***soit ajoutée*** à la liste des infractions pénales relevant de la législation de l'Union, qu'une proposition législative de l'Union sur le viol fondée sur le non-consentement soit présentée et que le droit d'accès à un avortement sûr et légal soit inscrit dans la charte;	16. demande que les femmes bénéficient d'une protection juridique, que la violence ***et la haine fondées*** sur le sexe ***soient ajoutées*** à la liste des infractions pénales relevant de la législation de l'Union, qu'une proposition législative de l'Union sur le viol fondée sur le non-consentement soit présentée et que le droit d'accès à un avortement sûr et légal soit inscrit dans la charte;

Or. en

Amendement 431
Alessandro Ciriani, Paolo Inselvini

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. demande que ***les femmes*** bénéficient d'une protection juridique***, que la violence fondée sur le sexe soit ajoutée à la liste des infractions pénales relevant de la législation de l'Union, qu'une proposition législative de l'Union sur le viol fondée sur le non-consentement soit présentée et que le droit d'accès à un avortement sûr et légal soit inscrit dans la charte;***	16. ***rappelle que les États membres sont tenus par l'article 2 du traité UE et la charte des droits fondamentaux de garantir, protéger et promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes; condamne fermement toutes les formes de violence envers les femmes et*** demande que ***ces dernières*** bénéficient d'une protection juridique***;***

Or. it

Amendement 432
Maria Walsh

Proposition de résolution
Paragraphe 16 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	16 bis. compte tenu de l'ampleur de la violence fondée sur le genre, la Commission devrait considérer l'augmentation de la violence en ligne envers les femmes comme une infraction grave et soumettre les plateformes numériques à des contrôles plus stricts. En outre, elle devrait veiller à ce que des protections juridiques soient mises en place pour les victimes afin de créer un environnement en ligne plus sûr pour les femmes;

Or. ga

Amendement 433
Alessandro Ciriani, Paolo Inselvini

Proposition de résolution
Paragraphe 16 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	16 bis. souligne que les services de santé relèvent de la compétence nationale en vertu de l'article 168 du traité FUE;

Or. it

Amendement 434
Nicolas Bay

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution	*Amendement*
17. souligne que tous les citoyens, indépendamment de leur nationalité, de leur lieu de naissance ou de la régularité de leur arrivée dans les États membres, doivent être égaux devant la loi et encourage la Commission et les États	***supprimé***

membres à lutter davantage contre la discrimination fondée sur la nationalité; invite la Commission à veiller à ce que les États membres respectent l'état de droit dans leurs plans nationaux lors de la mise en œuvre du pacte sur la migration et l'asile;

Or. fr

Amendement 435
Alessandro Ciriani, Paolo Inselvini

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution	*Amendement*
17. souligne que tous les citoyens, indépendamment de leur nationalité, de leur lieu de naissance ou de la régularité de leur arrivée dans les États membres, doivent être égaux devant la loi et encourage la Commission et les États membres à lutter davantage contre la discrimination fondée sur la nationalité; invite la Commission à veiller à ce que les États membres respectent l'état de droit dans leurs plans nationaux lors de la mise en œuvre du pacte sur la migration et l'asile;	***supprimé***

Or. it

Amendement 436
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution	*Amendement*
17. souligne que tous les citoyens, indépendamment de leur nationalité, de leur lieu de naissance ou de la régularité	***supprimé***

de leur arrivée dans les États membres, doivent être égaux devant la loi et encourage la Commission et les États membres à lutter davantage contre la discrimination fondée sur la nationalité; invite la Commission à veiller à ce que les États membres respectent l'état de droit dans leurs plans nationaux lors de la mise en œuvre du pacte sur la migration et l'asile;

Or. fi

Amendement 437
Ewa Zajączkowska-Hernik

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution	*Amendement*
17. souligne que tous les citoyens, indépendamment de leur nationalité, de leur lieu de naissance ou de la régularité de leur arrivée dans les États membres, doivent être égaux devant la loi et encourage la Commission et les États membres à lutter davantage contre la discrimination fondée sur la nationalité; invite la Commission à veiller à ce que les États membres respectent l'état de droit dans leurs plans nationaux lors de la mise en œuvre du pacte sur la migration et l'asile;	***supprimé***

Or. en

Amendement 438
Alessandro Zan, Cecilia Strada, Sandro Ruotolo, Pina Picierno, Marco Tarquinio

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution	*Amendement*

17. souligne que tous les citoyens, indépendamment de leur nationalité, de leur lieu de naissance ou de la régularité de leur arrivée dans les États membres, doivent être égaux devant la loi ***et*** encourage la Commission et les États membres à lutter davantage contre la discrimination fondée sur la nationalité; invite la Commission à veiller à ce que les États membres respectent l'état de droit dans leurs plans nationaux lors de la mise en œuvre du pacte sur la migration et l'asile;	17. souligne que tous les citoyens, indépendamment de leur nationalité, de leur lieu de naissance ou de la régularité de leur arrivée dans les États membres, doivent être égaux devant la loi***, exercer pleinement leurs droits, bénéficier d'un traitement équitable et humain et avoir accès à des procédures de protection internationale équitables, dans le plein respect du droit international et du principe de non-refoulement; constate que l'externalisation et la gestion extraterritoriale des migrations, telles que les accords bilatéraux entre les États membres et les pays tiers, compromettent ces principes, le régime d'asile européen commun, la mise en œuvre des normes communes de l'Union, les objectifs de la législation de l'Union et les droits des migrants;*** encourage la Commission et les États membres à lutter davantage contre la discrimination fondée sur la nationalité; invite la Commission à veiller à ce que les États membres respectent l'état de droit ***et les principes inscrits dans la charte des droits fondamentaux de l'Union ainsi que dans le droit international*** dans leurs plans nationaux lors de la mise en œuvre du pacte sur la migration et l'asile; ***condamne fermement toute restriction arbitraire et illégale des droits individuels des migrants, le recours excessif aux pratiques de détention et l'assistance juridique limitée, comme cela a déjà été signalé en Italie;***
	Or. en

Amendement 439
Ana Catarina Mendes, Chloé Ridel, Sandro Ruotolo, Francisco Assis, Hannes Heide, Pina Picierno, Matjaž Nemec, Emma Rafowicz, Krzysztof Śmiszek, Katarina Barley, Evin Incir, Juan Fernando López Aguilar, Nacho Sánchez Amor, Marco Tarquinio, Javier Moreno Sánchez, Alessandro Zan, Cecilia Strada

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution	*Amendement*
17. souligne que tous les citoyens, indépendamment de leur nationalité, de leur lieu de naissance ou de la régularité de leur arrivée dans les États membres, doivent être égaux devant la loi ***et*** encourage la Commission et les États membres à lutter davantage contre la discrimination fondée sur la nationalité; invite la Commission à veiller à ce que les États membres respectent l'état de droit dans leurs plans nationaux lors de la mise en œuvre du pacte sur la migration et l'asile;	17. souligne que tous les citoyens, indépendamment de leur nationalité, de leur lieu de naissance ou de la régularité de leur arrivée dans les États membres, doivent être égaux devant la loi***, exercer pleinement leurs droits, bénéficier d'un traitement équitable et humain et avoir accès à des procédures de protection internationale équitables, dans le plein respect du droit international et du principe de non-refoulement; constate qu'en aucun cas la gestion externalisée et extraterritoriale des migrations, telle que les accords bilatéraux des États membres avec des États tiers, ne devrait porter atteinte à ces principes et aux critères établis dans la législation de l'Union;*** encourage la Commission et les États membres à lutter davantage contre la discrimination fondée sur la nationalité; invite la Commission à veiller à ce que les États membres respectent l'état de droit dans leurs plans nationaux lors de la mise en œuvre du pacte sur la migration et l'asile;

Or. en

Amendement 440
Erik Kaliňák

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution	*Amendement*
17. souligne que ***tous*** les ***citoyens***, indépendamment de leur nationalité***,*** de leur lieu de naissance ***ou de la régularité de leur arrivée dans les États membres***, doivent être ***égaux*** devant la loi ***et encourage la Commission et les États membres à lutter davantage contre la discrimination fondée sur la nationalité***; ***invite la Commission à veiller à ce que les***	17. souligne que ***toutes*** les ***personnes***, indépendamment de leur nationalité ***ou*** de leur lieu de naissance, doivent être ***égales*** devant la loi***, tant en termes de droits que d'obligations***;

États membres respectent l'état de droit dans leurs plans nationaux lors de la mise en œuvre du pacte sur la migration et l'asile;

Or. sk

Amendement 441
Loránt Vincze

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution	*Amendement*
17. souligne que tous les citoyens, indépendamment de leur nationalité***, de leur lieu de naissance ou de la régularité de leur arrivée dans les États membres***, doivent être égaux devant la loi et encourage la Commission et les États membres à lutter davantage contre la discrimination fondée sur la nationalité; ***invite la Commission à veiller à ce que les États membres respectent l'état de droit dans leurs plans nationaux lors de la mise en œuvre du pacte sur la migration et l'asile;***	17. souligne que tous les citoyens, indépendamment de leur nationalité, doivent être égaux devant la loi et encourage la Commission et les États membres à lutter davantage contre la discrimination fondée sur la nationalité;

Or. en

Amendement 442
Mariusz Kamiński, Joachim Stanisław Brudziński, Jadwiga Wiśniewska, Maciej Wąsik, Jacek Ozdoba

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution	*Amendement*
17. souligne que tous les citoyens, indépendamment de leur nationalité**,** de leur lieu de naissance ***ou de la régularité de leur arrivée dans les États membres***, doivent être égaux devant la loi et	17. souligne que tous les citoyens ***de l'Union***, indépendamment de leur nationalité ***et*** de leur lieu de naissance, doivent être égaux devant la loi et encourage la Commission et les États

encourage la Commission et les États membres à lutter davantage contre la discrimination fondée sur la nationalité; ***invite la Commission à veiller à ce que les États membres respectent l'état de droit dans leurs plans nationaux lors de la mise en œuvre du pacte sur la migration et l'asile;***

membres à lutter davantage contre la discrimination fondée sur la nationalité;

Or. pl

Amendement 443
Mary Khan, Milan Uhrík

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution	*Amendement*
17. souligne que tous les citoyens, indépendamment de leur nationalité***,*** de leur lieu de naissance ***ou de la régularité de leur arrivée dans les États membres,*** doivent être égaux devant la loi ***et encourage la Commission et les*** États membres à ***lutter davantage contre la discrimination fondée sur la nationalité; invite la Commission à veiller à ce que les États membres respectent l'état de droit dans*** leurs ***plans nationaux lors de la mise en œuvre du pacte sur la migration et l'asile***;	17. souligne que tous les citoyens, indépendamment de leur nationalité ***ou*** de leur lieu de naissance doivent être égaux devant la loi***; reconnaît le droit souverain des*** États membres à ***établir*** leurs ***propres politiques d'immigration***;

Or. en

Amendement 444
Emmanouil Fragkos, Geadis Geadi, Galato Alexandraki

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution	*Amendement*
17. souligne que tous les citoyens, indépendamment de leur nationalité, de	17. souligne que tous les citoyens, indépendamment de leur nationalité, de

leur lieu de naissance ou de la régularité de leur arrivée dans les États membres, doivent être égaux devant la loi et encourage la Commission et les États membres à lutter davantage contre la discrimination fondée sur la nationalité; ***invite la Commission à veiller à ce que les États membres respectent l'état de droit dans leurs plans nationaux lors de la mise en œuvre du pacte sur la migration et l'asile;***	leur lieu de naissance ou de la régularité de leur arrivée dans les États membres, doivent être égaux devant la loi et encourage la Commission et les États membres à lutter davantage contre la discrimination fondée sur la nationalité;

Or. el

Amendement 445
Jorge Buxadé Villalba, Marieke Ehlers, Malika Sorel, Fabrice Leggeri

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution	*Amendement*
17. souligne que tous les citoyens, indépendamment de leur nationalité, de leur lieu de naissance ou de la régularité de leur arrivée dans les États membres, doivent être égaux devant la loi ***et encourage la Commission et les États membres à lutter davantage contre la discrimination fondée sur la nationalité***; invite la Commission à ***veiller à ce que les États membres respectent l'état de droit dans leurs plans nationaux lors de la mise en œuvre du*** pacte sur la migration et l'asile;	17. souligne que tous les citoyens, indépendamment de leur nationalité, de leur lieu de naissance ou de la régularité de leur arrivée dans les États membres, doivent être égaux devant la loi; ***souligne à cet égard l'importance de l'efficacité du système de retour;*** invite la Commission à ***apporter les ajustements nécessaires au*** pacte sur la migration et l'asile ***afin de garantir l'exécution immédiate de toutes les décisions de retour prises par les États membres, et à proposer de nouvelles sanctions et/ou de nouvelles mesures tarifaires contre les pays tiers non coopératifs à cet égard***;

Or. en

Amendement 446
Daniel Freund

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution	*Amendement*
17. souligne que tous les citoyens, indépendamment de leur nationalité, de leur lieu de naissance ou de la régularité de leur arrivée dans les États membres, doivent être égaux devant la loi et encourage la Commission et les États membres à lutter davantage contre la discrimination fondée sur la nationalité; invite la Commission à veiller à ce que les États membres respectent l'état de droit dans leurs plans nationaux lors de la mise en œuvre du pacte sur la migration et l'asile;	17. souligne que tous les citoyens, indépendamment de leur nationalité, de leur lieu de naissance ou de la régularité de leur arrivée dans les États membres, doivent être égaux devant la loi et encourage la Commission et les États membres à lutter davantage contre la discrimination fondée sur la nationalité; invite la Commission à veiller à ce que les États membres respectent l'état de droit dans leurs plans nationaux lors de la mise en œuvre du pacte sur la migration et l'asile ***et de l'acquis de Schengen***; ***réaffirme que les renvois forcés sont en tout état de cause contraires au droit de l'Union et au droit international;***

Or. en

Amendement 447
Romana Tomc

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution	*Amendement*
17. souligne que tous les citoyens, indépendamment de leur nationalité, de leur lieu de naissance ou de la régularité de leur arrivée dans les États membres, doivent être égaux devant la loi et encourage la Commission et les États membres à lutter davantage contre la discrimination fondée sur la nationalité; invite la Commission à veiller à ce que les États membres respectent l'état de droit dans leurs plans nationaux ***lors de la mise en œuvre du pacte sur la migration et l'asile***;	17. souligne que tous les citoyens, indépendamment de leur nationalité, de leur lieu de naissance ou de la régularité de leur arrivée dans les États membres, doivent être égaux devant la loi et encourage la Commission et les États membres à lutter davantage contre la discrimination fondée sur la nationalité; invite la Commission à veiller à ce que les États membres respectent l'état de droit dans leurs plans nationaux;

Or. en

Amendement 448
András László

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution	*Amendement*
17. souligne que tous les citoyens, indépendamment de leur nationalité, de leur lieu de naissance ou de la régularité de leur arrivée dans les États membres, doivent être égaux devant la loi et encourage la Commission et les États membres à lutter davantage contre la discrimination fondée sur la nationalité; invite la Commission à ***veiller à ce que les États membres respectent l'état de droit dans leurs plans nationaux lors de la mise en œuvre du*** pacte sur la migration et l'asile;	17. souligne que tous les citoyens, indépendamment de leur nationalité, de leur lieu de naissance ou de la régularité de leur arrivée dans les États membres, doivent être égaux devant la loi et encourage la Commission et les États membres à lutter davantage contre la discrimination fondée sur la nationalité; invite la Commission à ***abandonner le*** pacte sur la migration et l'asile ***ou à permettre aux États membres de se retirer de ce pacte***;

Or. en

Amendement 449
Michał Wawrykiewicz

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution	*Amendement*
17. souligne que tous les citoyens, indépendamment de leur nationalité, de leur lieu de naissance ou de ***la régularité de leur arrivée dans les États membres***, doivent être égaux devant la loi et encourage la Commission et les États membres à lutter davantage contre la discrimination fondée sur la nationalité; invite la Commission à veiller à ce que les États membres respectent l'état de droit dans leurs plans nationaux lors de la mise en œuvre du pacte sur la migration et l'asile;	17. souligne que tous les citoyens, indépendamment de leur nationalité, de leur lieu de naissance ou de ***leur statut de résidence***, doivent être égaux devant la loi et encourage la Commission et les États membres à lutter davantage contre la discrimination fondée sur la nationalité; invite la Commission à veiller à ce que les États membres respectent l'état de droit dans leurs plans nationaux lors de la mise en œuvre du pacte sur la migration et l'asile;

Or. en

Amendement 450
Alessandro Zan, Cecilia Strada, Sandro Ruotolo, Pina Picierno, Marco Tarquinio

Proposition de résolution
Paragraphe 17 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	17 bis. reconnaît que la désignation d'un pays tiers comme pays d'origine sûr par les autorités compétentes doit toujours être conforme aux principes démocratiques, donc à l'adhésion à l'état de droit, aux critères établis dans la législation de l'Union, au respect des arrêts de la CJUE et au droit international; souligne l'obligation, en vertu du droit de l'Union et du droit international, d'accorder une protection internationale aux personnes persécutées et/ou exposées à des atteintes graves en raison de leur origine raciale et ethnique, de leur religion, de leurs convictions, de leur nationalité, de leurs opinions politiques, de leur langue, de leur handicap, de leur âge, de leur genre, y compris leur identité et leur expression de genre, et de leur orientation sexuelle;

Or. en

Amendement 451
Ana Catarina Mendes, Chloé Ridel, Sandro Ruotolo, Francisco Assis, Hannes Heide, Pina Picierno, Matjaž Nemec, Emma Rafowicz, Krzysztof Śmiszek, Katarina Barley, Evin Incir, Juan Fernando López Aguilar, Nacho Sánchez Amor, Marco Tarquinio, Javier Moreno Sánchez, Alessandro Zan, Michał Wawrykiewicz, Cecilia Strada

Proposition de résolution
Paragraphe 17 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	17 bis. reconnaît que la désignation d'un pays tiers comme pays d'origine sûr par les autorités compétentes doit toujours

être conforme aux principes de l'état de droit, aux critères établis dans la législation de l'Union, au respect des arrêts de la CJUE et au droit international; souligne l'obligation, en vertu du droit de l'Union et du droit international, d'accorder une protection internationale aux personnes persécutées et/ou exposées à des atteintes graves;

Or. en

Amendement 452
Alessandro Ciriani, Paolo Inselvini

Proposition de résolution
Paragraphe 17 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	17 bis. souligne la nécessité de respecter le principe d'égalité devant la loi pour tous les citoyens; invite la Commission à veiller à ce que le Pacte sur la migration et l'asile soit appliqué dans le cadre des compétences nationales en matière de sécurité, d'ordre public et de contrôle des frontières, en pleine conformité avec les décisions des co-législateurs;

Or. it

Amendement 453
Marco Tarquinio, Alessandro Zan, Damien Carême, Mélissa Camara

Proposition de résolution
Paragraphe 17 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	17 bis. souligne que les défaillances en matière d'obligation de rendre des comptes affectent de manière disproportionnée les communautés racialisées, qui sont souvent confrontées

de manière systémique à une exclusion des services publics, à un manque de représentation politique équitable et à l'absence d'opportunités économiques; appelle à une plus grande transparence dans les processus de prise de décision publique afin de garantir une gouvernance inclusive et équitable;

Or. en

Amendement 454
Marco Tarquinio, Alessandro Zan, Damien Carême, Mélissa Camara

Proposition de résolution
Paragraphe 17 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	17 ter. déplore que les violences policières et l'usage disproportionné de la force par les services répressifs à l'encontre des minorités racialisées dans les États membres restent souvent impunis; souligne que la responsabilisation et le contrôle indépendant sont essentiels pour tenir compte du racisme institutionnel au sein des services répressifs;

Or. en

Amendement 455
Marco Tarquinio, Alessandro Zan, Damien Carême, Mélissa Camara

Proposition de résolution
Paragraphe 17 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	17 quater. constate que les minorités raciales et ethniques sont confrontées à une discrimination structurelle dans le système judiciaire, y compris le profilage racial, le maintien de l'ordre excessif, d'autres pratiques policières

discriminatoires et des obstacles à l'accès à la justice; invite les États membres à mettre en œuvre des mesures garantissant l'égalité de traitement dans les procédures judiciaires et à collecter des données ventilées sur les disparités raciales en matière d'application de la loi et de condamnation;

Or. en

Amendement 456
Marco Tarquinio, Alessandro Zan, Damien Carême, Mélissa Camara

Proposition de résolution
Paragraphe 17 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	17 quinquies. invite les États membres à mettre pleinement en œuvre les directives 2024/1500 et 2024/1499, qui établissent des normes minimales pour les organismes de promotion de l'égalité; demande instamment que des mesures concrètes soient prises afin d'assurer l'indépendance des organismes de promotion de l'égalité et leur efficacité dans la promotion de l'égalité;

Or. en

Amendement 457
Nicolas Bay

Proposition de résolution
Paragraphe 18

Proposition de résolution	*Amendement*
18. plaide pour que les discriminations et les infractions pénales ciblant les groupes minoritaires et les minorités nationales, ethniques, linguistiques et religieuses fassent l'objet d'une lutte	***supprimé***

constante; invite instamment la Commission à ajouter un pilier au rapport annuel sur l'état de droit concernant le renforcement de la lutte contre toutes les formes de discrimination;

Or. fr

Amendement 458
Erik Kaliňák

Proposition de résolution
Paragraphe 18

Proposition de résolution	*Amendement*
18. plaide pour que les discriminations et les infractions pénales ciblant les groupes minoritaires et les minorités nationales, ethniques, linguistiques et religieuses fassent l'objet d'une lutte constante; invite instamment la Commission à ajouter un pilier au rapport annuel sur l'état de droit concernant le renforcement de la lutte contre toutes les formes de discrimination;	***supprimé***

Or. sk

Amendement 459
Alessandro Ciriani, Paolo Inselvini

Proposition de résolution
Paragraphe 18

Proposition de résolution	*Amendement*
18. plaide pour que les discriminations et les infractions pénales ciblant les groupes ***minoritaires et les minorités nationales, ethniques, linguistiques et religieuses fassent l'objet d'une lutte constante***; ***invite instamment la Commission à ajouter un pilier au rapport annuel sur l'état de droit concernant le***	18. plaide pour que ***se poursuive la lutte contre*** les discriminations et les infractions pénales ciblant les groupes ***vulnérables***;

renforcement de la lutte contre toutes les formes de discrimination;

Or. it

Amendement 460
Jorge Buxadé Villalba, Marieke Ehlers, Malika Sorel, Fabrice Leggeri

Proposition de résolution
Paragraphe 18

Proposition de résolution	*Amendement*
18. plaide pour que les discriminations et les infractions pénales ciblant les groupes minoritaires et les ***minorités*** nationales, ethniques, linguistiques et religieuses fassent l'objet d'une lutte constante; invite instamment la Commission à ajouter un pilier au rapport annuel sur l'état de droit concernant le renforcement de la lutte contre toutes les formes de discrimination;	18. plaide pour que les discriminations et les infractions pénales ciblant les groupes minoritaires et les ***convictions*** nationales, ethniques, linguistiques et religieuses fassent l'objet d'une lutte constante; ***condamne fermement la multiplication des attaques contre les chrétiens, ainsi que la montée de l'antisémitisme au sein de l'Union à la suite de l'attaque terroriste du 7 octobre 2023 en Israël;*** invite instamment la Commission à ajouter un pilier au rapport annuel sur l'état de droit concernant le renforcement de la lutte contre toutes les formes de discrimination;

Or. en

Amendement 461
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 18

Proposition de résolution	*Amendement*
18. plaide pour que les discriminations et les infractions pénales ciblant les groupes minoritaires et les minorités nationales, ethniques, linguistiques et religieuses fassent l'objet d'une lutte constante; invite instamment la	18. plaide pour que les discriminations et les infractions pénales ciblant les groupes minoritaires et les minorités nationales, ethniques, linguistiques et religieuses fassent l'objet d'une lutte constante; ***s'inquiète énormément de la***

Commission à ajouter un pilier au rapport annuel sur l'état de droit concernant le renforcement de la lutte contre toutes les formes de discrimination;	***prévalence de l'antisémitisme en Europe;*** invite instamment la Commission à ajouter un pilier au rapport annuel sur l'état de droit concernant le renforcement de la lutte contre toutes les formes de discrimination;

Or. fi

Amendement 462
Mariusz Kamiński, Joachim Stanisław Brudziński, Jadwiga Wiśniewska, Maciej Wąsik, Jacek Ozdoba

Proposition de résolution
Paragraphe 18

Proposition de résolution	*Amendement*
18. plaide pour que les discriminations et les infractions pénales ciblant les groupes minoritaires et les minorités nationales, ethniques, linguistiques et religieuses fassent l'objet d'une lutte constante; ***invite instamment la Commission à ajouter un pilier au rapport annuel sur l'état de droit concernant le renforcement de la lutte contre toutes les formes de discrimination***;	18. plaide pour que les discriminations et les infractions pénales ciblant les groupes minoritaires et les minorités nationales, ethniques, linguistiques et religieuses fassent l'objet d'une lutte constante; ***souligne que celle-ci devrait être menée au niveau national***;

Or. pl

Amendement 463
Raquel García Hermida-Van Der Walle, Fabienne Keller, Sophie Wilmès, Moritz Körner, Abir Al-Sahlani, Sigrid Friis, Lucia Yar

Proposition de résolution
Paragraphe 18

Proposition de résolution	*Amendement*
18. plaide pour que les discriminations et les infractions pénales ciblant les groupes minoritaires et les minorités nationales, ethniques, linguistiques ***et*** religieuses fassent l'objet d'une lutte constante; invite instamment la	18. plaide pour que les discriminations et les infractions pénales ciblant les groupes minoritaires et les minorités nationales, ethniques, linguistiques**,** religieuses ***et sexuelles*** fassent l'objet d'une lutte constante; invite instamment la

Commission à ajouter un pilier au rapport annuel sur l'état de droit concernant le renforcement de la lutte contre toutes les formes de discrimination;	Commission à ajouter un pilier au rapport annuel sur l'état de droit concernant le renforcement de la lutte contre toutes les formes de discrimination;

Or. en

Amendement 464
András László

Proposition de résolution
Paragraphe 18

Proposition de résolution	*Amendement*
18. plaide pour que les discriminations et les infractions pénales ciblant les groupes minoritaires et les minorités nationales, ethniques, linguistiques et religieuses fassent l'objet d'une lutte constante; invite instamment la Commission à ***ajouter un pilier au*** rapport ***annuel*** sur ***l'état de droit concernant le renforcement de la lutte contre toutes les formes de discrimination***;	18. plaide pour que les discriminations et les infractions pénales ciblant les groupes minoritaires et les minorités nationales, ethniques, linguistiques et religieuses fassent l'objet d'une lutte constante; invite instamment la Commission à ***enquêter et à présenter un*** rapport sur ***le recul démocratique des institutions de l'Union***;

Or. en

Amendement 465
Moritz Körner, Hilde Vautmans, Nikola Minchev, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Chloé Ridel, Abir Al-Sahlani, Alessandro Zan, Fabienne Keller, Lucia Yar, Irena Joveva, Isabel Wiseler-Lima, Daniel Freund
au nom de la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures
Sophie Wilmès

Proposition de résolution
Paragraphe 18 – point 1 (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	1) invite les États membres à protéger les droits des personnes LGBTIQ+ et à veiller à ce qu'ils soient respectés dans l'ensemble de l'Union;

Or. en

Amendement 466
Isabel Serra Sánchez

Proposition de résolution
Paragraphe 18 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	18 bis. souligne le lien évident qui existe entre la détérioration des normes de l'état de droit et les violations des droits fondamentaux ainsi que des droits des minorités, comme le recours excessif à la force par les services répressifs lors de manifestations ainsi qu'aux frontières de l'Union, l'absence de garanties et de procédures régulières pour les détenus, l'incitation à la haine par les acteurs politiques, l'accroissement des capacités des autorités à mettre en place une surveillance de masse et une collecte massive de données interceptées, et les restrictions imposées aux organisations de la société civile bénéficiant de financements étrangers ou fondées sur l'appartenance religieuse de ces dernières;

Or. en

Amendement 467
Paolo Inselvini, Alessandro Ciriani

Proposition de résolution
Paragraphe 18 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	18 bis. souligne que la soutenabilité démographique est un élément essentiel au maintien de l'état de droit, en ce qu'elle affecte la stabilité économique, la représentation démocratique et l'équité

intergénérationnelle; invite la Commission à consacrer un nouveau chapitre du rapport annuel sur l'état de droit à la surveillance des effets des politiques démographiques des États membres sur le respect des droits sociaux, sur la viabilité à long terme des systèmes de protection sociale et sur la cohésion sociale, ainsi que sur les politiques d'aide à la famille et à la natalité;

Or. it

Amendement 468
Loránt Vincze

Proposition de résolution
Paragraphe 18 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	18 bis. souligne la nécessité d'établir un mécanisme pour la démocratie, l'état de droit et les droits fondamentaux se rapportant à toutes les valeurs définies à l'article 2 du traité UE; demande un contrôle de la situation des minorités autochtones et linguistiques à l'échelle de l'Union;

Or. en

Amendement 469
Mary Khan, Milan Uhrík, Ewa Zajączkowska-Hernik

Proposition de résolution
Paragraphe 18 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	18 bis. reconnaît l'importance de l'identité nationale et de la préservation de la culture, en veillant à ce que les mécanismes de l'état de droit de l'Union n'interfèrent pas dans des domaines tels

que le droit de la famille, l'éducation et les politiques sociales;

Or. en

Amendement 470
Isabel Serra Sánchez, Ana Catarina Mendes

Proposition de résolution
Paragraphe 18 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	18 ter. est préoccupé par la montée du racisme et de la xénophobie dans l'ensemble de l'Union; condamne les crimes et discours haineux motivés par le racisme, la xénophobie ou l'intolérance religieuse, ou par des préjugés à l'encontre du handicap, de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre, des caractéristiques sexuelles ou du statut de minorité d'une personne; demande à la Commission et aux États membres d'intensifier leur travail sur l'échange de bonnes pratiques et de renforcer leur coopération dans la lutte contre le racisme, la xénophobie, l'homophobie, la transphobie et d'autres formes d'intolérance, en associant pleinement la société civile ainsi qu'en tenant compte de la contribution des parties prenantes concernées, notamment de l'Agence des droits fondamentaux (FRA);

Or. en

Amendement 471
Loránt Vincze

Proposition de résolution
Paragraphe 18 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*

18 ter. réitère son appel à l'adhésion de l'Union à la convention-cadre pour la protection des minorités nationales (CCPMN) et à la charte européenne des langues régionales ou minoritaires (CELMR); appelle à des liens plus étroits entre l'Union et le Conseil de l'Europe en matière de droits des minorités, notamment dans la perspective du processus d'élargissement;

Or. en

Amendement 472
Isabel Serra Sánchez

Proposition de résolution
Paragraphe 18 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	18 quater. est profondément préoccupé par la montée du racisme anti-musulman et la perception croissante des musulmans comme une «communauté suspecte»; invite les États membres à revoir les lois et les politiques relatives à la lutte contre le terrorisme ou l'extrémisme afin de s'assurer qu'elles ne sont pas directement ou indirectement discriminatoires à l'égard des musulmans et à abroger toutes les dispositions légales et les règlements considérés comme discriminatoires;

Or. en

Amendement 473
András László

Proposition de résolution
Sous-titre 5

Proposition de résolution	*Amendement*

Le marché unique et l'état de droit	***supprimé***

Or. en

Amendement 474
Lukas Mandl

Proposition de résolution
Sous-titre 5

Proposition de résolution	*Amendement*
Le marché unique ***et*** l'état de droit	***Dimension économique et dimension de*** marché unique ***de*** l'état de droit

Or. en

Amendement 475
Moritz Körner, Hilde Vautmans, Nikola Minchev, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Chloé Ridel, Abir Al-Sahlani, Fabienne Keller, Lucia Yar, Irena Joveva, Isabel Wiseler-Lima, Daniel Freund
au nom de la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures
Sophie Wilmès

Proposition de résolution
Paragraphe 18 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	18 bis. juge alarmante la récente résurgence de l'antisémitisme, y compris d'actes de violence et d'intimidation et l'apparition de symboles de haine dans l'espace public;

Or. en

Amendement 476
Ana Catarina Mendes, Chloé Ridel, Sandro Ruotolo, Francisco Assis, Hannes Heide, Pina Picierno, Matjaž Nemec, Emma Rafowicz, Krzysztof Śmiszek, Katarina Barley, Evin Incir, Juan Fernando López Aguilar, Nacho Sánchez Amor, Marco Tarquinio, Javier Moreno Sánchez, Alessandro Zan, Daniel Freund, Michał Wawrykiewicz, Cecilia Strada

Proposition de résolution
Paragraphe 18 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	18 bis. encourage la Commission à poursuivre ses efforts en matière de suivi et de signalement sur la situation de l'état de droit au sein de l'Union, en accordant une attention particulière à la manière dont les violations des principes de l'état de droit affectent le marché unique; invite instamment la Commission à utiliser tous les outils juridiques disponibles pour remédier aux lacunes de l'état de droit, y compris en lançant des procédures d'infraction si nécessaire, afin de préserver le fonctionnement du marché intérieur;

Or. en

Amendement 477
Lukas Mandl

Proposition de résolution
Paragraphe 18 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	18 bis. demande le renforcement du principe de l'état de droit dans le marché intérieur; souligne que des structures de l'état de droit fiables et stables sont les principaux piliers de l'investissement et du commerce, qui sont essentiels pour la compétitivité et, partant, pour le bon fonctionnement du système de protection sociale et du marché du travail de l'Union; déplore les mesures contraires au droit de l'Union prises par des États membres, notamment certaines mesures protectionnistes;

Or. en

Amendement 478
Klára Dobrev, Csaba Molnár, Birgit Sippel, Krzysztof Śmiszek

Proposition de résolution
Sous-titre 5 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	invite les États membres à mettre en place des institutions nationales des droits de l'homme, conformément aux principes de Paris des Nations unies, à garantir leur indépendance et à veiller à ce qu'elles aient la capacité de mener à bien leurs tâches de manière efficace;

Or. en

Amendement 479
András László

Proposition de résolution
Paragraphe 19

Proposition de résolution	*Amendement*
19. insiste sur l'importance de l'état de droit pour garantir le fonctionnement du marché unique et réaffirme que les systèmes judiciaires, des cadres efficaces de lutte contre la corruption et la protection de la liberté des médias sont essentiels pour assurer une concurrence loyale, la sécurité juridique et la confiance entre les opérateurs économiques[43];	***supprimé***
[43] Communication de la Commission du 24 juillet 2024 intitulée «Rapport 2024 sur l'état de droit» (COM(2024)0800), p. 5.	

Or. en

Amendement 480
Ioan-Rareş Bogdan

Proposition de résolution
Paragraphe 19

Proposition de résolution	*Amendement*
19. insiste sur l'importance de l'état de droit pour garantir le fonctionnement du marché unique et réaffirme que ***les*** systèmes judiciaires, des cadres efficaces de lutte contre la corruption et ***la*** protection de la liberté des médias sont essentiels pour ***assurer*** une concurrence loyale, la sécurité juridique et la confiance entre les opérateurs économiques[43];	19. insiste sur l'importance de l'état de droit pour garantir le fonctionnement ***harmonieux et efficace*** du marché unique et réaffirme que ***des*** systèmes judiciaires ***qui fonctionnent correctement***, des cadres efficaces de lutte contre la corruption et ***une haute*** protection de la liberté des médias sont essentiels pour ***maintenir*** une concurrence loyale, ***préserver*** la sécurité juridique et ***favoriser*** la confiance entre les opérateurs économiques[43]; ***souligne que ces éléments ne permettent pas seulement de préserver l'intégrité des interactions du marché mais contribuent également à un environnement stable et prévisible pour les entreprises en encourageant les investissements et la croissance économique;***
[43] Communication de la Commission du 24 juillet 2024 intitulée «Rapport 2024 sur l'état de droit» (COM(2024)0800), p. 5.	[43] Communication de la Commission du 24 juillet 2024 intitulée «Rapport 2024 sur l'état de droit» (COM(2024)0800), p. 5.

Or. en

Amendement 481
Mariusz Kamiński, Joachim Stanisław Brudziński, Jadwiga Wiśniewska, Maciej Wąsik, Jacek Ozdoba

Proposition de résolution
Paragraphe 19

Proposition de résolution	*Amendement*
19. insiste sur l'importance de l'état de droit pour garantir le fonctionnement du marché unique et réaffirme que les systèmes judiciaires, des cadres efficaces	19. insiste sur l'importance de l'état de droit***, et notamment d'un système judiciaire efficace,*** pour garantir le fonctionnement du marché unique ***et d'une***

de lutte contre la corruption ***et*** la protection de la liberté des médias sont essentiels pour assurer une concurrence loyale, la sécurité juridique et la confiance entre les opérateurs économiques[43];	***économie de marché efficiente,*** et réaffirme que les systèmes judiciaires, des cadres efficaces de lutte contre la corruption ***ainsi que*** la protection de la liberté des médias sont essentiels pour assurer une concurrence loyale, la sécurité juridique et la confiance entre les opérateurs économiques[43];
[43] Communication de la Commission du 24 juillet 2024 intitulée «Rapport 2024 sur l'état de droit» (COM(2024)0800), p. 5.	[43] Communication de la Commission du 24 juillet 2024 intitulée «Rapport 2024 sur l'état de droit» (COM(2024)0800), p. 5.

Or. pl

Amendement 482
Birgit Sippel, Klára Dobrev

Proposition de résolution
Paragraphe 19

Proposition de résolution	*Amendement*
19. insiste sur l'importance de l'état de droit pour garantir le fonctionnement du marché unique et réaffirme que ***les*** systèmes judiciaires, des cadres efficaces de lutte contre la corruption et la protection de la liberté des médias sont essentiels pour assurer une concurrence loyale, la sécurité juridique et la confiance entre les opérateurs économiques[43];	19. insiste sur l'importance de l'état de droit pour garantir le fonctionnement du marché unique et réaffirme que ***des*** systèmes judiciaires ***indépendants***, des cadres efficaces de lutte contre la corruption et la protection de la liberté des médias sont essentiels pour assurer une concurrence loyale, la sécurité juridique et la confiance entre les opérateurs économiques[43];
[43] Communication de la Commission du 24 juillet 2024 intitulée «Rapport 2024 sur l'état de droit» (COM(2024)0800), p. 5.	[43] Communication de la Commission du 24 juillet 2024 intitulée «Rapport 2024 sur l'état de droit» (COM(2024)0800), p. 5.

Or. en

Amendement 483
Michał Wawrykiewicz, Ana Catarina Mendes, Moritz Körner, Sophie Wilmès

Proposition de résolution
Sous-titre 5 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	souligne que des structures de l'état de droit fiables et stables sont les principaux piliers de l'investissement et du commerce, qui sont essentiels pour la compétitivité et, partant, pour le bon fonctionnement du système de protection sociale et du marché du travail de l'Union; souligne que les violations systématiques de l'état de droit portent atteinte à la sécurité juridique, découragent les investissements et fragmentent le marché intérieur, ce qui affaiblit la stabilité économique globale de l'Union; invite la Commission à intégrer plus explicitement la dimension économique de l'état de droit dans ses mécanismes de contrôle, en veillant à ce que l'adhésion des États membres aux principes de l'état de droit soit évaluée non seulement d'un point de vue démocratique et judiciaire, mais aussi en termes de répercussions économiques sur le marché unique et la stabilité financière;

Or. en

Amendement 484
Daniel Freund

Proposition de résolution
Paragraphe 19 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	19 bis. rappelle que, dans l'application des traités, toute discrimination exercée en raison de la nationalité est interdite conformément à la charte, et que la liberté d'établissement, la libre prestation des services et la libre circulation des capitaux sont des libertés fondamentales

du marché unique; souligne que les règles en matière d'égalité de traitement interdisent toute discrimination, déclarée ou dissimulée, pour des raisons de nationalité ou, dans le cas d'une entreprise, en raison de son siège; réitère sa condamnation des pratiques discriminatoires, opaques et injustes systémiques signalées à l'encontre d'entreprises dans certains États membres, ainsi que l'utilisation de fonds de l'Union pour enrichir les alliés politiques du gouvernement, en contradiction avec les règles de l'Union en matière de concurrence et de passation de marchés publics;

Or. en

Amendement 485
Ana Catarina Mendes, Chloé Ridel, Sandro Ruotolo, Francisco Assis, Hannes Heide, Pina Picierno, Matjaž Nemec, Emma Rafowicz, Krzysztof Śmiszek, Katarina Barley, Evin Incir, Juan Fernando López Aguilar, Nacho Sánchez Amor, Marco Tarquinio, Javier Moreno Sánchez, Alessandro Zan, Cecilia Strada

Proposition de résolution
Paragraphe 19 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	19 bis. se félicite de l'adoption, le 24 mai 2024, de la directive sur le devoir de diligence des entreprises en matière de durabilité, qui fixe des normes en matière de droits de l'homme pour les grandes entreprises opérant dans l'Union; soutient la poursuite de l'exploitation du marché unique afin de promouvoir des pratiques commerciales responsables, en veillant à ce que les entreprises respectent les normes environnementales, sociales et de gouvernance conformément à l'état de droit;

Or. en

Amendement 486
Jorge Buxadé Villalba, Malika Sorel, Fabrice Leggeri

Proposition de résolution
Paragraphe 19 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	19 bis. invite la Commission à renforcer les contrôles à l'importation afin de garantir que les produits industriels et agricoles provenant de pays tiers et entrant dans l'Union répondent aux mêmes exigences de qualité et de production que ceux produits localement, afin d'éviter toute concurrence déloyale;

Or. en

Amendement 487
Krzysztof Śmiszek, Matjaž Nemec, Robert Biedroń, Katarina Barley, Cecilia Strada, Klára Dobrev, Csaba Molnár, Birgit Sippel

Proposition de résolution
Paragraphe 19 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	19 bis. souligne qu'il importe de s'attaquer aux inégalités économiques et à l'exclusion sociale, qui constituent des menaces pour la participation démocratique et l'état de droit; invite instamment les États membres à mettre en œuvre une fiscalité progressive et des filets de sécurité sociale solides;

Or. en

Amendement 488
Moritz Körner, Malik Azmani, Dainius Žalimas, Lucia Yar, Fabienne Keller, Sophie Wilmès, Raquel García Hermida-Van Der Walle, Abir Al-Sahlani, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Michał Wawrykiewicz

Proposition de résolution

Paragraphe 19 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	19 bis. souligne les répercussions économiques négatives de la corruption et de la faiblesse des systèmes judiciaires sur la confiance des investisseurs et la coopération transfrontière;

Or. en

Amendement 489
Moritz Körner, Malik Azmani, Dainius Žalimas, Lucia Yar, Fabienne Keller, Sophie Wilmès, Raquel García Hermida-Van Der Walle, Abir Al-Sahlani, Veronika Cifrová Ostrihoňová

Proposition de résolution
Paragraphe 19 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	19 ter. craint que les gouvernements et les institutions nationaux qui ne respectent pas l'état de droit laissent prospérer des comportements anticoncurrentiels, voire les encouragent activement à des fins politiques ou économiques, ce qui pourrait nuire à l'économie de l'Union et compromettre l'équité de son marché intérieur (par exemple, dans les secteurs des médias, de la vente au détail ou de l'immobilier);

Or. en

Amendement 490
Krzysztof Śmiszek, Matjaž Nemec, Robert Biedroń, Katarina Barley, Cecilia Strada, Klára Dobrev, Csaba Molnár, Alessandro Zan

Proposition de résolution
Paragraphe 19 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*

19 ter. invite les États membres à renforcer la protection des droits des travailleurs, des négociations collectives et des libertés syndicales en tant qu'éléments essentiels de l'équilibre des pouvoirs démocratiques; constate avec inquiétude l'érosion des droits des travailleurs dans plusieurs États membres;

Or. en

Amendement 491
Moritz Körner, Malik Azmani, Dainius Žalimas, Lucia Yar, Fabienne Keller, Sophie Wilmès, Raquel García Hermida-Van Der Walle, Abir Al-Sahlani, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Ana Catarina Mendes, Michał Wawrykiewicz

Proposition de résolution
Paragraphe 19 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	19 quater. invite la Commission à intensifier le contrôle de la dimension économique de l'état de droit quant à la manière dont les déficiences systémiques de l'état de droit peuvent fausser le marché unique par une concurrence déloyale, des pratiques discriminatoires ou des marchés publics corrompus;

Or. en

Amendement 492
Moritz Körner, Malik Azmani, Dainius Žalimas, Lucia Yar, Fabienne Keller, Sophie Wilmès, Raquel García Hermida-Van Der Walle, Abir Al-Sahlani, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Michał Wawrykiewicz

Proposition de résolution
Paragraphe 19 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	19 quinquies. demande à la Commission d'inclure dans son rapport 2025 sur l'état de droit un chapitre consacré à la

dimension du marché unique, détaillant la manière dont les violations de l'état de droit affectent la concurrence loyale et le fonctionnement du marché intérieur dans les États membres;

Or. en

Amendement 493
Moritz Körner, Malik Azmani, Dainius Žalimas, Lucia Yar, Fabienne Keller, Raquel García Hermida-Van Der Walle, Abir Al-Sahlani, Veronika Cifrová Ostrihoňová

Proposition de résolution
Paragraphe 19 sexies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	19 sexies. souhaite que l'application du droit de la concurrence soit intégrée dans le cadre de surveillance de l'état de droit de l'Union par la mise en place d'une équipe commune aux directions générales de la concurrence et de la justice, chargée d'appliquer efficacement les mesures contre les déficiences de l'état de droit qui portent atteinte à la concurrence;

Or. en

Amendement 494
Lukas Mandl

Proposition de résolution
Sous-titre 6

Proposition de résolution	*Amendement*
Les instruments de l'état de droit et la dimension économique	***supprimé***

Or. en

Amendement 495
Moritz Körner, Hilde Vautmans, Nikola Minchev, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Abir Al-Sahlani, Fabienne Keller, Lucia Yar, Irena Joveva
au nom de la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures
Sophie Wilmès

Proposition de résolution
Paragraphe 19 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	19 bis. invite la Commission à intégrer dans cette nouvelle dimension toutes les questions relatives à l'état de droit qui concernent les entreprises, en particulier les PME qui exercent des activités transfrontières;

Or. en

Amendement 496
Lukas Mandl

Proposition de résolution
Paragraphe 19 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	19 bis. souligne que le non-respect et le contournement des réglementations européennes entraînent des distorsions majeures de la concurrence au sein du marché intérieur; demande une attention plus importante à l'application, à la mise en œuvre et à l'exécution uniformes et rapides de la législation existante;

Or. en

Amendement 497
Nicolas Bay

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution	*Amendement*
20. invite la Commission à continuer de développer un lien direct entre les instruments préventifs et réactifs et à lancer des procédures d'infraction par l'application de l'article 7 du traité UE, du mécanisme général de conditionnalité et des conditions favorisantes horizontales de la charte;	***supprimé***

Or. fr

Amendement 498
Alessandro Ciriani, Paolo Inselvini

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution	*Amendement*
20. invite la Commission à continuer de développer un lien direct entre les instruments préventifs et réactifs et à lancer des procédures d'infraction par l'application de l'article 7 du traité UE, du mécanisme général de conditionnalité et des conditions favorisantes horizontales de la charte;	***supprimé***

Or. it

Amendement 499
Jorge Buxadé Villalba, Marieke Ehlers, Malika Sorel, Fabrice Leggeri

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution	*Amendement*
20. invite la Commission à continuer de développer un lien direct entre les instruments préventifs et réactifs et à lancer des procédures d'infraction par l'application de l'article 7 du traité UE,	***supprimé***

du mécanisme général de conditionnalité et des conditions favorisantes horizontales de la charte;

Or. en

Amendement 500
Daniel Freund

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution	*Amendement*
20. invite la Commission à continuer de développer un lien direct entre les instruments préventifs et réactifs ***et*** à lancer des procédures d'infraction ***par l'application de*** l'article 7 du traité UE, ***du mécanisme général de*** conditionnalité ***et des conditions favorisantes horizontales de la charte***;	20. invite la Commission à continuer de développer un lien direct entre les instruments préventifs et réactifs***,*** à lancer ***de manière rapide, dynamique et coordonnée*** des procédures d'infraction ***et à appliquer*** l'article 7 du traité UE***, le règlement sur la*** conditionnalité ***liée à l'état de droit et les dispositions pertinentes du règlement financier et du règlement portant dispositions communes lorsque le rapport annuel sur l'état de droit signale des violations de l'état de droit***; ***souligne que le déclenchement des instruments réactifs et la clôture des procédures pertinentes doivent être fondés sur les critères objectifs du respect de l'état de droit, du droit de l'Union et du droit international tels qu'ils sont interprétés par les organes compétents, plutôt que sur des considérations politiques ou sur le résultat de négociations;***

Or. en

Amendement 501
Mariusz Kamiński, Joachim Stanisław Brudziński, Jadwiga Wiśniewska, Maciej Wąsik, Jacek Ozdoba

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution	*Amendement*
20. invite la Commission à ***continuer de développer un*** lien direct entre les instruments préventifs et réactifs ***et à lancer des procédures*** d'infraction par l'application de l'article 7 du traité UE, ***du*** mécanisme ***général de conditionnalité et des conditions favorisantes horizontales de la charte***;	20. invite la Commission à ***examiner, sur le fond du traité, le*** lien direct entre les instruments préventifs et réactifs***, à cesser d'étendre, à l'encontre du traité, les compétences de l'Union à des domaines qui ne lui ont jamais été attribués par les États membres, tels que l'organisation de la justice, et à ne pas abuser de la procédure*** d'infraction ***ni politiser celle-ci*** par l'application de l'article 7 du traité UE, ***qui est le seul*** mécanisme ***de protection des valeurs reposant sur ce dernier; souligne que les traités ne prévoient aucune base juridique qui habiliterait les institutions à créer un nouveau mécanisme de contrôle du respect de l'état de droit par les États membres***;

Or. pl

Amendement 502
Ana Catarina Mendes, Chloé Ridel, Sandro Ruotolo, Francisco Assis, Hannes Heide, Pina Picierno, Matjaž Nemec, Emma Rafowicz, Krzysztof Śmiszek, Katarina Barley, Evin Incir, Juan Fernando López Aguilar, Nacho Sánchez Amor, Marco Tarquinio, Javier Moreno Sánchez, Alessandro Zan, Moritz Körner, Michał Wawrykiewicz, Cecilia Strada

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution	*Amendement*
20. invite la Commission à continuer de développer un lien direct entre les instruments préventifs et réactifs et à lancer des procédures d'infraction par l'application de l'article 7 du traité UE, du mécanisme général de conditionnalité et des conditions favorisantes horizontales de la charte;	20. ***se félicite des outils préventifs de la boîte à outils pour l'état de droit, tels que le cycle annuel de l'état de droit, le tableau de bord de la justice dans l'Union européenne, le semestre européen, les fonds de l'Union destinés à soutenir la société civile, les réseaux judiciaires, le pluralisme et la liberté des médias et l'introduction des jalons relatifs à l'état de droit dans la facilité pour la reprise et la résilience;*** invite la Commission à continuer de développer un lien direct entre

les instruments préventifs et réactifs et à lancer des procédures d'infraction par l'application de l'article 7 du traité UE, du mécanisme général de conditionnalité et des conditions favorisantes horizontales de la charte;

Or. en

Amendement 503
András László

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution	*Amendement*
20. ***invite la Commission à continuer de développer un lien direct entre les instruments préventifs et réactifs et à lancer des*** procédures ***d'infraction par l'application de l'article 7 du traité UE, du mécanisme général de conditionnalité et des conditions favorisantes horizontales de la charte***;	20. ***souligne que ce rapport ne peut pas servir de base à d'autres mécanismes et*** procédures ***de l'Union***;

Or. en

Amendement 504
Erik Kaliňák

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution	*Amendement*
20. invite la Commission à ***continuer de développer un lien direct entre les instruments préventifs et réactifs et à lancer des procédures d'infraction par l'application de l'article 7 du traité UE, du mécanisme général de conditionnalité et des conditions favorisantes horizontales de la charte;***	20. invite la Commission à ***utiliser les instruments et mécanismes existants pour protéger l'état de droit et à s'abstenir de créer de nouveaux instruments faisant double emploi;***

Or. sk

Amendement 505
Chloé Ridel, Jean-Marc Germain, Emma Rafowicz

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution	*Amendement*
20. invite la Commission à continuer de développer un lien direct entre les instruments préventifs et réactifs et à lancer des procédures d'infraction par l'application de l'article 7 du traité UE, du mécanisme général de conditionnalité et des conditions favorisantes horizontales de la charte;	20. invite la Commission à continuer de développer un lien direct entre les instruments préventifs et réactifs et à lancer des procédures d'infraction par l'application de l'article 7 du traité UE, du mécanisme général de conditionnalité et ***d'autres niveaux de protection du budget de l'Union, y compris les*** conditions favorisantes horizontales de la charte;

Or. en

Amendement 506
Tomáš Zdechovský

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution	*Amendement*
20. invite la Commission à continuer de développer un lien direct entre les instruments préventifs et réactifs et à lancer des procédures d'infraction par l'application de l'article 7 du traité UE, du mécanisme général de conditionnalité et des conditions favorisantes horizontales de la charte;	20. invite la Commission à continuer de développer un lien direct entre les instruments préventifs et réactifs et à lancer des procédures d'infraction par l'application ***immédiate*** de l'article 7 du traité UE, du mécanisme général de conditionnalité et des conditions favorisantes horizontales de la charte;

Or. en

Amendement 507
Mariusz Kamiński, Joachim Stanisław Brudziński, Jadwiga Wiśniewska, Maciej Wąsik,

Jacek Ozdoba

Proposition de résolution
Paragraphe 20 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	20 bis. condamne résolument l'utilisation de l'article 7 du traité UE pour exercer un chantage politique sur des États membres, réaliser ainsi les objectifs politiques de certains autres États membres et forces politiques, et étendre les compétences de l'Union en dépit du traité; déplore l'ouverture injustifiée d'une procédure au titre de l'article 7 du traité UE à l'encontre de la Pologne et son utilisation ensuite à des fins politiques; note avec dégoût que la clôture de la procédure contre la Pologne a eu lieu immédiatement après les élections législatives polonaises et juste avant les élections au Parlement européen, et que contrairement au chantage exercé contre le gouvernement précédent, elle n'a été précédée d'aucun changement législatif, ce qui montre clairement l'aspect politique des allégations de violations de l'état de droit;

Or. pl

Amendement 508
Jorge Buxadé Villalba, Marieke Ehlers, Malika Sorel, Fabrice Leggeri

Proposition de résolution
Paragraphe 20 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	20 bis. invite la Commission à s'abstenir d'utiliser le déboursement des fonds de l'Union comme une arme politique pour interférer dans les processus démocratiques des États membres; souligne à cet égard l'importance d'un cadre juridique efficace pour prévenir la

corruption et le détournement des fonds de l'Union, ainsi que la nécessité que ce cadre soit appliqué de la même manière dans tous les États membres;

Or. en

Amendement 509
Ana Catarina Mendes, Chloé Ridel, Sandro Ruotolo, Francisco Assis, Hannes Heide, Pina Picierno, Matjaž Nemec, Emma Rafowicz, Krzysztof Śmiszek, Katarina Barley, Evin Incir, Juan Fernando López Aguilar, Nacho Sánchez Amor, Marco Tarquinio, Javier Moreno Sánchez, Alessandro Zan, Michał Wawrykiewicz, Cecilia Strada

Proposition de résolution
Paragraphe 20 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	20 bis. déplore que des changements aient été réalisés dans la procédure en cours au titre de l'article 7, paragraphe 1, du traité UE; insiste sur le fait que dans toutes les procédures liées à l'article 7 du traité UE, le Parlement devrait pouvoir présenter sa proposition motivée au Conseil, être présent lors des auditions au titre de l'article 7 du traité UE et être tenu rapidement et pleinement informé à chaque étape de la procédure;

Or. en

Amendement 510
Moritz Körner, Malik Azmani, Dainius Žalimas, Lucia Yar, Fabienne Keller, Sophie Wilmès, Raquel García Hermida-Van Der Walle, Abir Al-Sahlani, Michał Wawrykiewicz

Proposition de résolution
Paragraphe 20 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	20 bis. déplore que le Conseil n'ait pas fait avancer les procédures en cours au titre de l'article 7 du traité UE afin de

garantir la bonne application des traités, affaiblissant ainsi la crédibilité de l'Union en matière de respect de l'état de droit;

Or. en

Amendement 511
Alessandro Ciriani, Paolo Inselvini

Proposition de résolution
Paragraphe 20 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	20 bis. souligne que les procédures prévues à l'article 7 du traité UE ont pour but de protéger les valeurs de l'Union; invite la Commission à appliquer le mécanisme de conditionnalité de manière équitable, transparente et impartiale;

Or. it

Amendement 512
Lukas Mandl

Proposition de résolution
Paragraphe 20 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	20 bis. invite la Commission à «ajouter une dimension de "marché unique" dans le rapport sur l'état de droit afin de traiter les questions relatives à l'état de droit qui concernent les entreprises, en particulier les PME, qui exercent des activités transfrontières»; [1 ter]
	[1 ter] Extrait de la lettre de mission adressée au commissaire McGrath

Or. en

Amendement 513
Chloé Ridel, Jean-Marc Germain, Emma Rafowicz

Proposition de résolution
Paragraphe 20 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	20 bis. invite la Commission à indiquer, dans les rapports annuels sur l'état de droit à compter de 2025, dans quelle mesure les faiblesses identifiées dans les régimes de l'état de droit peuvent constituer un risque pour le budget de l'Union;

Or. en

Amendement 514
Lukas Mandl

Proposition de résolution
Paragraphe 20 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	20 ter. réitère sa condamnation des pratiques discriminatoires, opaques et injustes systémiques signalées et persistantes en Hongrie à l'encontre d'entreprises dans certains secteurs, ainsi que l'utilisation de fonds de l'Union pour enrichir les alliés politiques du gouvernement, en contradiction avec les règles de l'Union en matière de concurrence et de passation de marchés publics; est profondément préoccupé par la concentration croissante d'entreprises entre les mains de quelques oligarques proches du gouvernement actuel, qui ont publiquement fait part de leur intention de procéder à des rachats dans des secteurs clés, ainsi que par le ciblage des concurrents de ces entreprises;

Or. en

Amendement 515
Alessandro Ciriani, Paolo Inselvini

Proposition de résolution
Paragraphe 21

Proposition de résolution	*Amendement*
21. souligne la nécessité d'un mécanisme complet de conditionnalité garantissant le respect de l'état de droit dans l'ensemble du droit de l'Union, au-delà de sa dimension budgétaire; invite instamment la Commission à présenter une proposition élargissant le champ d'application de ce mécanisme;	***supprimé***

Or. it

Amendement 516
Nicolas Bay

Proposition de résolution
Paragraphe 21

Proposition de résolution	*Amendement*
21. souligne la nécessité d'un mécanisme complet de conditionnalité garantissant le respect de l'état de droit dans l'ensemble du droit de l'Union, au-delà de sa dimension budgétaire; invite instamment la Commission à présenter une proposition élargissant le champ d'application de ce mécanisme;	***supprimé***

Or. fr

Amendement 517
Jorge Buxadé Villalba, Marieke Ehlers, Malika Sorel, Fabrice Leggeri

Proposition de résolution
Paragraphe 21

Proposition de résolution	*Amendement*
21. souligne la nécessité d'un mécanisme complet de conditionnalité garantissant le respect de l'état de droit dans l'ensemble du droit de l'Union, au-delà de sa dimension budgétaire; invite instamment la Commission à présenter une proposition élargissant le champ d'application de ce mécanisme;	***supprimé***

Or. en

Amendement 518
Daniel Freund

Proposition de résolution
Paragraphe 21

Proposition de résolution	*Amendement*
21. souligne la nécessité ***d'un mécanisme complet de conditionnalité*** garantissant le respect de l'état de droit dans l'ensemble du droit de l'Union, au-delà de sa dimension budgétaire; invite instamment la Commission à présenter ***une proposition*** élargissant le champ d'application de ***ce mécanisme***;	21. souligne la nécessité ***d'une boîte à outils complète*** garantissant le respect de l'état de droit ***et des valeurs consacrées à l'article 2 du traité UE*** dans l'ensemble du droit de l'Union, au-delà de sa dimension budgétaire; ***insiste sur le fait que la boîte à outils devrait couvrir toutes les valeurs de l'Union et l'ensemble du budget de l'Union, et garantir qu'il n'y a pas de retour en arrière concernant l'ensemble des instruments; souligne qu'il convient d'accroître la transparence et la cohérence de l'application des instruments de protection des valeurs de l'Union et de renforcer le rôle du Parlement dans l'application et le contrôle de ces mesures; souligne en outre qu'il convient de veiller à la cohérence des instruments lors de l'évaluation des violations de l'état de droit et d'autres valeurs dans les États membres;*** invite instamment la Commission à ***identifier les écarts et***

présenter ***des propositions pertinentes*** élargissant le champ d'application de ***cette boîte à outils***; ***indique que le principe de reconnaissance mutuelle devrait être suspendu en cas de violations systémiques;***

Or. en

Amendement 519
Tomas Tobé, Mika Aaltola, Pekka Toveri

Proposition de résolution
Paragraphe 21

Proposition de résolution	*Amendement*
21. souligne la nécessité d'un mécanisme complet de conditionnalité garantissant le respect de l'état de droit dans l'ensemble du droit de l'Union, au-delà de sa dimension budgétaire; invite instamment la Commission à présenter une proposition élargissant le champ d'application de ce mécanisme;	21. souligne la nécessité d'un mécanisme complet de conditionnalité garantissant le respect de l'état de droit dans l'ensemble du droit de l'Union, au-delà de sa dimension budgétaire; invite instamment la Commission à présenter une proposition élargissant le champ d'application de ce mécanisme; ***soutient à cet égard les suggestions formulées par les gouvernements finlandais et suédois le 16 septembre 2024, qui invitent instamment la Commission à adopter une approche globale du respect de l'état de droit, notamment par une application renforcée du règlement général sur la conditionnalité, une conditionnalité transversale liée à l'état de droit dans les programmes et instruments de financement de l'Union, et une protection plus large de nos valeurs communes dans ces programmes et instruments; invite la Commission à donner suite à ces propositions;***

Or. en

Amendement 520
Mariusz Kamiński, Joachim Stanisław Brudziński, Jadwiga Wiśniewska, Maciej Wąsik,

Jacek Ozdoba

Proposition de résolution
Paragraphe 21

Proposition de résolution	*Amendement*
21. souligne ***la nécessité*** d'un mécanisme complet de conditionnalité ***garantissant*** le respect de l'état de droit dans l'ensemble du droit de l'Union, au-delà de sa dimension budgétaire; invite instamment la Commission à ***présenter une proposition élargissant le champ d'application de*** ce mécanisme;	21. souligne ***que le mécanisme de conditionnalité, comme l'a expliqué la CJUE, n'est pas destiné à protéger l'état de droit, mais seulement à protéger le budget de l'Union; rappelle que l'Union n'est pas une fédération et met en garde contre l'imposition*** d'un mécanisme complet de conditionnalité ***qui, sous prétexte de garantir*** le respect de l'état de droit dans l'ensemble du droit de l'Union, au-delà de sa dimension budgétaire***, risque en définitive de dénaturer les objectifs de la Communauté et de compromettre l'avenir de l'Union***; invite instamment la Commission à ***n'appliquer*** ce mécanisme ***que de manière équitable, lorsque ses conditions d'application sont réellement réunies, et à ne pas faire deux poids deux mesures dans l'utilisation de ce mécanisme dont la légitimité reste discutable***;

Or. pl

Amendement 521
Pekka Toveri

Proposition de résolution
Paragraphe 21

Proposition de résolution	*Amendement*
21. souligne la nécessité d'un mécanisme complet de conditionnalité garantissant le respect de l'état de droit dans l'ensemble du droit de l'Union, au-delà de sa dimension budgétaire; invite instamment la Commission à présenter une proposition élargissant le champ d'application de ce mécanisme;	21. ***se félicite de l'objectif de la Commission de renforcer le lien entre les recommandations du rapport sur l'état de droit et les fonds alloués par le budget de l'Union;*** souligne la nécessité d'un mécanisme complet de conditionnalité garantissant le respect de l'état de droit dans l'ensemble du droit de l'Union,

au-delà de sa dimension budgétaire; invite instamment la Commission à présenter une proposition élargissant le champ d'application de ce mécanisme;

Or. en

Amendement 522
András László

Proposition de résolution
Paragraphe 21

Proposition de résolution	*Amendement*
21. ***souligne la nécessité d'un mécanisme complet de conditionnalité garantissant le respect de l'état de droit dans l'ensemble du droit de l'Union, au-delà de sa dimension budgétaire; invite instamment la Commission à présenter une proposition élargissant le champ d'application de ce mécanisme***;	21. ***réitère que ce rapport ne peut pas servir de base à d'autres mécanismes et procédures de l'Union***;

Or. en

Amendement 523
Erik Kaliňák

Proposition de résolution
Paragraphe 21

Proposition de résolution	*Amendement*
21. souligne ***la nécessité d'un mécanisme complet de conditionnalité*** garantissant le respect de l'état de droit ***dans l'ensemble du droit de l'Union, au-delà de sa dimension budgétaire***; ***invite instamment la Commission à présenter une proposition élargissant le champ d'application de ce mécanisme;***	21. souligne ***qu'il n'est pas nécessaire de créer un mécanisme supplémentaire*** garantissant le respect de l'état de droit***, car les mécanismes existants sont suffisants***;

Or. sk

Amendement 524
Chloé Ridel, Jean-Marc Germain, Emma Rafowicz

Proposition de résolution
Paragraphe 21

Proposition de résolution	*Amendement*
21. souligne la nécessité d'un mécanisme complet de conditionnalité garantissant le respect de l'état de droit dans l'ensemble du droit de l'Union***,*** ***au-delà de sa dimension budgétaire***; ***invite instamment la Commission à présenter une proposition élargissant le champ d'application de ce mécanisme;***	21. souligne la nécessité d'un mécanisme complet de conditionnalité garantissant le respect de l'état de droit dans l'ensemble du droit de l'Union;

Or. en

Amendement 525
Romana Tomc

Proposition de résolution
Paragraphe 21

Proposition de résolution	*Amendement*
21. souligne la nécessité d'un mécanisme complet ***de conditionnalité*** garantissant le respect de l'état de droit dans l'ensemble du droit de l'Union, au-delà de sa dimension budgétaire; invite instamment la Commission à présenter une proposition élargissant le champ d'application de ce mécanisme;	21. souligne la nécessité d'un mécanisme complet garantissant le respect de l'état de droit dans l'ensemble du droit de l'Union, au-delà de sa dimension budgétaire; invite instamment la Commission à présenter une proposition élargissant le champ d'application de ce mécanisme;

Or. en

Amendement 526
Moritz Körner, Malik Azmani, Dainius Žalimas, Lucia Yar, Fabienne Keller, Raquel García Hermida-Van Der Walle, Abir Al-Sahlani, Veronika Cifrová Ostrihoňová

Proposition de résolution

Paragraphe 21 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	21 bis. rappelle que le règlement sur la conditionnalité liée à l'état de droit prévoit que les destinataires finaux ne doivent pas être privés des fonds de l'Union en cas de sanctions imposées à leurs pouvoirs publics; estime que, jusqu'à présent, cette disposition protectrice n'a pas été efficace;

Or. en

Amendement 527
Moritz Körner, Malik Azmani, Dainius Žalimas, Lucia Yar, Fabienne Keller, Raquel García Hermida-Van Der Walle, Abir Al-Sahlani, Veronika Cifrová Ostrihoňová

Proposition de résolution
Paragraphe 21 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	21 ter. se déclare préoccupé par le fait que la suspension des fonds de l'Union pourrait être utilisée à mauvais escient par les gouvernements nationaux sanctionnés comme une arme politique pour priver de leurs droits la société civile ainsi que les autorités locales et régionales;

Or. en

Amendement 528
Nicolas Bay

Proposition de résolution
Paragraphe 22

Proposition de résolution	*Amendement*
22. demande l'introduction d'une conditionnalité intelligente permettant de	***supprimé***

contourner les gouvernements nationaux qui sapent l'état de droit et de distribuer les fonds de l'Union directement aux municipalités, aux organisations non gouvernementales et à d'autres acteurs qui respectent les valeurs de l'Union;

Or. fr

Amendement 529
Alessandro Ciriani, Paolo Inselvini

Proposition de résolution
Paragraphe 22

Proposition de résolution	*Amendement*
22. demande l'introduction d'une conditionnalité intelligente permettant de contourner les gouvernements nationaux qui sapent l'état de droit et de distribuer les fonds de l'Union directement aux municipalités, aux organisations non gouvernementales et à d'autres acteurs qui respectent les valeurs de l'Union;	***supprimé***

Or. it

Amendement 530
Lukas Mandl

Proposition de résolution
Paragraphe 22

Proposition de résolution	*Amendement*
22. demande l'introduction d'une conditionnalité intelligente permettant de contourner les gouvernements nationaux qui sapent l'état de droit et de distribuer les fonds de l'Union directement aux municipalités, aux organisations non gouvernementales et à d'autres acteurs qui respectent les valeurs de l'Union;	***supprimé***

Or. en

Amendement 531
Jorge Buxadé Villalba, Marieke Ehlers, Malika Sorel, Fabrice Leggeri

Proposition de résolution
Paragraphe 22

Proposition de résolution	*Amendement*
22. demande l'introduction d'une conditionnalité intelligente permettant de contourner les gouvernements nationaux qui sapent l'état de droit et de distribuer les fonds de l'Union directement aux municipalités, aux organisations non gouvernementales et à d'autres acteurs qui respectent les valeurs de l'Union;	***supprimé***

Or. en

Amendement 532
Erik Kaliňák

Proposition de résolution
Paragraphe 22

Proposition de résolution	*Amendement*
22. demande l'introduction d'une conditionnalité intelligente permettant de contourner les gouvernements nationaux qui sapent l'état de droit et de distribuer les fonds de l'Union directement aux municipalités, aux organisations non gouvernementales et à d'autres acteurs qui respectent les valeurs de l'Union;	***supprimé***

Or. sk

Amendement 533
Moritz Körner, Dainius Žalimas, Lucia Yar, Fabienne Keller, Raquel García Hermida-Van Der Walle, Abir Al-Sahlani

Proposition de résolution
Paragraphe 22

Proposition de résolution	*Amendement*
22. ***demande l'introduction d'une*** conditionnalité intelligente ***permettant de contourner*** les gouvernements nationaux ***qui sapent l'état de droit et de distribuer les fonds de l'Union*** directement ***aux municipalités, aux organisations non gouvernementales et à d'autres acteurs qui respectent les valeurs de l'Union***;	22. ***souligne qu'il importe d'appliquer le principe de*** conditionnalité intelligente ***afin que les bénéficiaires ne soient pas pénalisés pour les actions de leur gouvernement; invite la Commission à adopter des mesures supplémentaires permettant aux autorités locales et régionales, à la société civile et aux autres bénéficiaires de continuer à bénéficier du financement de l'Union en cas de violation de l'état de droit par*** les gouvernements nationaux ***sans mettre à mal l'application du règlement sur la conditionnalité liée à l'état de droit***; ***estime que ces mesures supplémentaires devraient inclure la réaffectation des fonds libérés dans des régimes de financement*** directement ***gérés par la Commission***; ***souligne qu'afin d'éviter une charge administrative excessive pour la Commission, le rôle d'autorité de gestion devrait être assumé par les autorités régionales et locales compétentes, par des organismes semi-indépendants tels que JASPERS ou la Banque européenne d'investissement, ou par des opérateurs de fonds professionnels indépendants ayant la capacité organisationnelle nécessaire, sélectionnés au moyen d'appels d'offres publics concurrentiels, tels que les sociétés fournissant des services de conseil et d'assistance technique pour les projets de développement internationaux;***

Or. en

Amendement 534
Daniel Freund

Proposition de résolution

Paragraphe 22

Proposition de résolution	*Amendement*
22. demande l'introduction d'une conditionnalité intelligente permettant de contourner les gouvernements nationaux qui sapent l'état de droit et de distribuer les fonds de l'Union directement aux municipalités, aux organisations non gouvernementales et à d'autres acteurs qui respectent les valeurs de l'Union;	22. demande l'introduction d'une conditionnalité intelligente permettant de contourner les gouvernements nationaux qui sapent l'état de droit et de distribuer les fonds de l'Union directement aux municipalités, aux organisations non gouvernementales et à d'autres acteurs qui respectent les valeurs de l'Union***, tout en préservant le plein effet des mesures prises***; ***souligne que cette conditionnalité intelligente pourrait inclure, outre le gel des fonds en liaison avec l'obligation de paiement de l'État membre en vertu du droit de l'Union, la possibilité de remplacer les procédures habituelles de gestion partagée par une procédure spéciale impliquant un tiers indépendant à la place des autorités de l'État membre concerné, ainsi que la réaffectation simplifiée des fonds destinés à l'État membre en question aux programmes impliquant une gestion directe et indirecte, tels que le programme «Citoyens, égalité, droits et valeurs», le programme «Europe créative» ou tout programme qui leur succéderait;***

Or. en

Amendement 535
Chloé Ridel, Jean-Marc Germain, Emma Rafowicz

Proposition de résolution
Paragraphe 22

Proposition de résolution	*Amendement*
22. ***demande l'introduction d'une*** conditionnalité intelligente ***permettant de contourner*** les gouvernements nationaux ***qui sapent l'état de droit et de distribuer les fonds de l'Union directement aux municipalités, aux organisations non***	22. ***rappelle que le règlement sur la conditionnalité liée à l'état de droit prévoit que les destinataires finaux ne doivent pas être privés des bénéfices des fonds de l'Union en cas de sanctions imposées à leur gouvernement; estime***

gouvernementales et à d'autres acteurs qui respectent les valeurs de l'Union;	***qu'à ce jour, cette disposition n'a pas eu d'effet et souligne qu'il importe d'appliquer le principe de*** conditionnalité intelligente ***afin que les bénéficiaires ne soient pas pénalisés par l'action de leur gouvernement; invite la Commission à envisager d'autres mécanismes permettant aux autorités locales et régionales, à la société civile et aux autres bénéficiaires de continuer à bénéficier du financement de l'Union en cas de violation de l'état de droit par*** les gouvernements nationaux ***sans mettre à mal l'application du règlement***;

Or. en

Amendement 536
Marieke Ehlers, Jorge Buxadé Villalba, Tom Vandendriessche, Fabrice Leggeri

Proposition de résolution
Paragraphe 22

Proposition de résolution	*Amendement*
22. ***demande l'introduction d'une*** conditionnalité ***intelligente permettant de contourner les gouvernements nationaux qui sapent l'état de droit et de distribuer les fonds de l'Union directement aux municipalités, aux organisations non gouvernementales et à d'autres acteurs qui respectent les valeurs de l'Union***;	22. ***rappelle que l'Union a agi de manière inconstitutionnelle (ultra vires) en adoptant le règlement sur la*** conditionnalité ***liée à l'état de droit, dans la mesure où elle a outrepassé les compétences qui lui ont été conférées par les États membres; insiste en outre sur le fait que le règlement viole le principe de sécurité juridique; rejette par conséquent le règlement sur la conditionnalité liée à l'état de droit dans son intégralité; estime en outre que le règlement sur la conditionnalité liée à l'état de droit viole le principe de l'unanimité énoncé à l'article 7 du traité UE et constitue donc une violation du droit de l'Union***;

Or. en

Amendement 537

Javier Zarzalejos

Proposition de résolution
Paragraphe 22

Proposition de résolution	*Amendement*
22. demande l'introduction ***d'une*** conditionnalité ***intelligente permettant de contourner les gouvernements nationaux qui sapent l'état de droit et de distribuer les fonds de l'Union directement aux municipalités, aux organisations non gouvernementales et à d'autres acteurs qui respectent les valeurs de l'Union***;	22. demande l'introduction ***de mécanismes de contrôle renforcés pour l'allocation des fonds de l'Union afin de garantir la conformité avec les normes de l'état de droit; souligne la nécessité d'un contrôle strict des conflits d'intérêts potentiels, de l'instrumentalisation politique ou de l'opacité dans l'allocation des fonds au niveau national; demande instamment à la Commission de procéder à des audits systématiques afin de prévenir les abus, conformément au règlement sur la*** conditionnalité ***liée à l'état de droit***;

Or. en

Amendement 538
Emma Rafowicz, Chloé Ridel, Birgit Sippel, Krzysztof Śmiszek, Hannes Heide

Proposition de résolution
Paragraphe 22

Proposition de résolution	*Amendement*
22. demande l'introduction d'une conditionnalité intelligente permettant de contourner les gouvernements nationaux qui sapent l'état de droit et de distribuer les fonds de l'Union directement aux municipalités, aux organisations non gouvernementales et à d'autres acteurs qui respectent les valeurs de l'Union;	22. demande l'introduction d'une conditionnalité intelligente permettant de contourner les gouvernements nationaux qui sapent l'état de droit et de distribuer les fonds de l'Union directement aux municipalités, aux organisations non gouvernementales et à d'autres acteurs qui respectent les valeurs de l'Union ***et jouissent d'une indépendance suffisante par rapport aux autorités de l'État membre concerné***;

Or. en

Amendement 539
Mariusz Kamiński, Joachim Stanisław Brudziński, Jadwiga Wiśniewska, Maciej Wąsik, Jacek Ozdoba

Proposition de résolution
Paragraphe 22

Proposition de résolution	*Amendement*
22. ***demande*** l'introduction d'une conditionnalité intelligente permettant de contourner les gouvernements nationaux qui sapent l'état de droit et de distribuer les fonds de l'Union directement aux municipalités, aux organisations non gouvernementales et à d'autres acteurs ***qui respectent*** les valeurs de l'Union;	22. ***souligne que toute initiative telle que*** l'introduction d'une conditionnalité intelligente permettant de contourner les gouvernements nationaux qui sapent l'état de droit et de distribuer les fonds de l'Union directement aux municipalités, aux organisations non gouvernementales et à d'autres acteurs ***est contraire aux traités et enfreint*** les valeurs ***et le droit*** de l'Union;

Or. pl

Amendement 540
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 22

Proposition de résolution	*Amendement*
22. demande l'introduction d'une conditionnalité intelligente permettant de contourner les gouvernements nationaux qui sapent l'état de droit et de ***distribuer les fonds de l'Union directement aux municipalités, aux organisations non gouvernementales et à d'autres acteurs qui respectent les*** valeurs ***de l'Union***;	22. demande l'introduction d'une conditionnalité intelligente permettant de contourner les gouvernements nationaux qui sapent l'état de droit et de ***canaliser les fonds, au contraire, pour soutenir l'Ukraine, ce qui constituerait l'une des manières les plus concrètes de défendre l'Europe dans son ensemble et ses*** valeurs ***sous-jacentes face à l'agression russe***;

Or. fi

Amendement 541
Romana Tomc

Proposition de résolution

Paragraphe 22

Proposition de résolution	*Amendement*
22. demande l'introduction ***d'une conditionnalité intelligente*** permettant de contourner les gouvernements nationaux qui sapent l'état de droit et de distribuer les fonds de l'Union directement aux municipalités***, aux organisations non gouvernementales et à d'autres acteurs qui respectent les valeurs de l'Union***;	22. demande l'introduction ***d'un mécanisme*** permettant de contourner les gouvernements nationaux qui sapent l'état de droit et de distribuer les fonds de l'Union directement aux municipalités;

Or. en

Amendement 542
Mary Khan, Ewa Zajączkowska-Hernik, Milan Uhrík

Proposition de résolution
Paragraphe 22

Proposition de résolution	*Amendement*
22. ***demande l'***introduction d'une conditionnalité intelligente permettant de contourner les gouvernements nationaux qui sapent l'état de droit et de distribuer les fonds de l'Union directement aux municipalités, aux organisations non gouvernementales et à d'autres acteurs qui respectent les valeurs de l'Union;	22. ***déplore toute*** introduction d'une conditionnalité intelligente permettant de contourner les gouvernements nationaux qui sapent ***prétendument*** l'état de droit et de distribuer les fonds de l'Union directement aux municipalités, aux organisations non gouvernementales et à d'autres acteurs qui respectent les valeurs ***supposées*** de l'Union;

Or. en

Amendement 543
András László

Proposition de résolution
Paragraphe 22

Proposition de résolution	*Amendement*
22. ***demande l'introduction d'une conditionnalité intelligente permettant*** de	22. ***déplore la tentative de la gauche européenne*** de contourner les

contourner les gouvernements nationaux ***qui sapent l'état de droit et de distribuer les fonds de l'Union directement aux municipalités, aux organisations non gouvernementales et à d'autres acteurs qui respectent les valeurs de l'Union***;	gouvernements nationaux ***par l'introduction d'une «conditionnalité intelligente» qui, en réalité, interférerait avec la souveraineté des États membres***;

Or. en

Amendement 544
Michał Wawrykiewicz

Proposition de résolution
Paragraphe 22 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	22 bis. propose la création d'un groupe permanent de personnalités éminentes («groupe des sages») composé de juristes, d'universitaires et d'experts en droits de l'homme indépendants, chargé de suivre systématiquement l'évolution de l'état de droit dans les États membres et de fournir régulièrement des évaluations, des recommandations et des alertes précoces à la Commission; souligne la nécessité d'assurer une indépendance et une objectivité totales dans la composition et le fonctionnement de cet organe, en s'inspirant du comité de personnalités éminentes indépendantes établi en vertu du règlement nº 1141/2014, tout en adaptant son mandat spécifiquement aux défis liés à l'état de droit;

Or. en

Amendement 545
Moritz Körner, Dainius Žalimas, Lucia Yar, Fabienne Keller, Raquel García Hermida-Van Der Walle, Abir Al-Sahlani, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Michał Wawrykiewicz

Proposition de résolution
Paragraphe 22 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	22 bis. demande la mise en place d'un système transparent permettant aux autorités locales de demander directement des fonds de l'Union lorsque les gouvernements nationaux bloquent ou utilisent abusivement les fonds de l'Union;

Or. en

Amendement 546
Moritz Körner, Dainius Žalimas, Lucia Yar, Fabienne Keller, Raquel García Hermida-Van Der Walle, Abir Al-Sahlani, Veronika Cifrová Ostrihoňová

Proposition de résolution
Paragraphe 22 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	22 ter. souligne que les décisions de suspension ou de réduction du financement de l'Union en cas de violation de l'état de droit doivent se fonder sur des critères objectifs et non sur d'autres considérations et qu'elles ne doivent pas être le résultat de négociations;

Or. en

Amendement 547
Moritz Körner, Dainius Žalimas, Lucia Yar, Fabienne Keller, Sophie Wilmès, Raquel García Hermida-Van Der Walle, Abir Al-Sahlani, Veronika Cifrová Ostrihoňová

Proposition de résolution
Paragraphe 22 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	22 quater. réaffirme qu'aucun État membre ne devrait être exempté d'un contrôle permanent et continu, quelle que soit l'affiliation politique de son

gouvernement;

Or. en

Amendement 548
Moritz Körner, Dainius Žalimas, Lucia Yar, Fabienne Keller, Sophie Wilmès, Raquel García Hermida-Van Der Walle, Abir Al-Sahlani, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Michał Wawrykiewicz

Proposition de résolution
Paragraphe 22 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	22 quinquies. reconnaît que le Parquet européen est un défenseur essentiel des intérêts financiers de l'Union; invite tous les États membres à adhérer au Parquet européen et demande l'élargissement de son mandat afin de mieux lutter contre la corruption et la criminalité financière dans l'ensemble de l'Union;

Or. en

Amendement 549
Moritz Körner, Dainius Žalimas, Lucia Yar, Fabienne Keller, Sophie Wilmès, Raquel García Hermida-Van Der Walle, Abir Al-Sahlani, Veronika Cifrová Ostrihoňová

Proposition de résolution
Paragraphe 22 sexies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	22 sexies. encourage une coopération opérationnelle plus étroite entre Europol, Eurojust, la Cour des comptes européenne, l'OLAF et le Parquet européen afin de créer un réseau homogène pour prévenir la corruption et la fraude affectant les intérêts financiers de l'Union, enquêter et mener des poursuites en la matière;

Or. en

Amendement 550
Moritz Körner, Hilde Vautmans, Nikola Minchev, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Chloé Ridel, Abir Al-Sahlani, Fabienne Keller, Lucia Yar, Irena Joveva, Isabel Wiseler-Lima
au nom de la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures
Sophie Wilmès

Proposition de résolution
Paragraphe 22 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	22 bis. invite la Commission à évaluer les ressources humaines nécessaires pour remplir de manière cohérente et efficace ses missions et appliquer le règlement sur la conditionnalité, et à clarifier ce qui constitue un lien suffisamment direct entre les violations des principes de l'état de droit et les intérêts financiers de l'Union, ainsi qu'à établir des critères pour évaluer l'efficacité des mesures budgétaires et correctives, comme l'a demandé la Cour des comptes européenne; demande à la Commission d'identifier, d'évaluer et de documenter systématiquement pour tous les États membres la manière dont l'état de droit a été pris en considération dans le cadre du règlement sur la conditionnalité; rappelle que toute proposition visant à lever des mesures budgétaires devrait être fondée sur des informations fiables, complètes et actualisées;

Or. en

Amendement 551
Mariusz Kamiński, Joachim Stanisław Brudziński, Jadwiga Wiśniewska, Maciej Wąsik, Jacek Ozdoba

Proposition de résolution
Paragraphe 23

Proposition de résolution	*Amendement*

23. ***invite*** les États membres ***à s'abstenir de*** recourir de manière ***excessive à des*** procédures accélérées, celles-ci ***ayant*** une incidence négative sur la qualité de la réglementation et la démocratie; prie les États membres de mettre en place des processus législatifs transparents après consultation systématique des différentes parties prenantes;	23. ***encourage*** les États membres***, face à l'ampleur des problèmes et des risques, à*** recourir de manière ***rationnelle aux*** procédures accélérées, celles-ci ***pouvant avoir*** une incidence négative sur la qualité de la réglementation et la démocratie; prie les États membres de mettre en place des processus législatifs transparents après consultation systématique des différentes parties prenantes***, en respectant pleinement le principe de transparence et en prenant en considération les intérêts de l'État et le bien commun***;

Or. pl

Amendement 552
Ana Catarina Mendes, Chloé Ridel, Sandro Ruotolo, Francisco Assis, Hannes Heide, Pina Picierno, Matjaž Nemec, Emma Rafowicz, Krzysztof Śmiszek, Katarina Barley, Evin Incir, Juan Fernando López Aguilar, Nacho Sánchez Amor, Marco Tarquinio, Javier Moreno Sánchez, Alessandro Zan, Isabel Serra Sánchez, Cecilia Strada

Proposition de résolution
Paragraphe 23

Proposition de résolution	*Amendement*
23. invite les États membres à s'abstenir de recourir de manière excessive à des procédures accélérées, celles-ci ayant une incidence négative sur la qualité de la réglementation et la démocratie; prie les États membres de mettre en place des processus législatifs transparents après consultation systématique des différentes parties prenantes;	23. invite les États membres à s'abstenir de recourir de manière excessive à des procédures accélérées ***qui contournent la consultation des parties prenantes, y compris le contrôle parlementaire et par la société civile***, celles-ci ayant une incidence négative sur la qualité de la réglementation et la démocratie; prie les États membres de mettre en place des processus législatifs transparents après consultation systématique des différentes parties prenantes;

Or. en

Amendement 553
Erik Kaliňák

Proposition de résolution
Paragraphe 23

Proposition de résolution	*Amendement*
23. invite les États membres à ***s'abstenir de recourir de manière excessive à des*** procédures accélérées***, celles-ci ayant une incidence négative sur la qualité*** de la réglementation ***et la démocratie***; ***prie les États membres de mettre en place des processus législatifs transparents après consultation systématique des différentes parties prenantes;***	23. invite les États membres à ***ne pas utiliser les*** procédures accélérées ***comme règle lors de l'adoption*** de la réglementation; ***respecte pleinement le droit des États membres d'adopter à leur discrétion leurs procédures en matière de réglementation;***

Or. sk

Amendement 554
Javier Zarzalejos

Proposition de résolution
Paragraphe 23

Proposition de résolution	*Amendement*
23. invite les États membres à s'abstenir de recourir de manière excessive à des procédures accélérées, celles-ci ayant une incidence négative sur la qualité de la réglementation et la démocratie; prie les États membres de mettre en place des processus législatifs transparents après consultation systématique des différentes parties prenantes;	23. invite les États membres à s'abstenir de recourir de manière excessive à des procédures accélérées, celles-ci ayant une incidence négative sur la qualité de la réglementation et la démocratie; prie les États membres de mettre en place des processus législatifs transparents après consultation systématique des différentes parties prenantes ***et des organes consultatifs***;

Or. en

Amendement 555
Moritz Körner, Hilde Vautmans, Nikola Minchev, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Chloé Ridel, Abir Al-Sahlani, Fabienne Keller, Lucia Yar, Irena Joveva, Daniel Freund
au nom de la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures
Sophie Wilmès

Proposition de résolution
Paragraphe 23

Proposition de résolution	*Amendement*
23. invite les États membres à s'abstenir de recourir de manière excessive à des procédures accélérées, ***celles-ci*** ayant une incidence négative sur la qualité de la réglementation et la démocratie; prie les États membres de mettre en place des processus législatifs transparents après consultation systématique des différentes parties prenantes;	23. invite les États membres à s'abstenir de recourir de manière excessive à des procédures accélérées ***ou à des décrets d'urgence***, ***ceux-ci*** ayant une incidence négative sur ***la stabilité et*** la qualité de la réglementation et la démocratie; prie les États membres de mettre en place des processus législatifs transparents après consultation systématique des différentes parties prenantes;

Or. en

Amendement 556
Marieke Ehlers, Jorge Buxadé Villalba, Tom Vandendriessche, Fabrice Leggeri

Proposition de résolution
Paragraphe 23

Proposition de résolution	*Amendement*
23. invite les États membres à s'abstenir de recourir de manière excessive à des procédures accélérées, celles-ci ayant une incidence négative sur la qualité de la réglementation et la démocratie; prie les États membres de mettre en place des processus législatifs transparents après consultation systématique des différentes parties prenantes;	23. invite ***la Commission et*** les États membres à s'abstenir de recourir de manière excessive à des procédures accélérées, celles-ci ayant une incidence négative sur la qualité de la réglementation et la démocratie; prie ***la Commission et*** les États membres de mettre en place des processus législatifs transparents après consultation systématique des différentes parties prenantes;

Or. en

Amendement 557
Nicolas Bay

Proposition de résolution

Paragraphe 23

Proposition de résolution	*Amendement*
23. invite les États membres à s'abstenir de recourir de manière excessive à des procédures accélérées, celles-ci ayant une incidence négative sur la qualité de la réglementation et la démocratie; prie les États membres de mettre en place des processus législatifs transparents ***après consultation systématique des différentes parties prenantes***;	23. invite les États membres à s'abstenir de recourir de manière excessive à des procédures accélérées, celles-ci ayant une incidence négative sur la qualité de la réglementation et la démocratie; prie les États membres de mettre en place des processus législatifs transparents;

Or. fr

Amendement 558
Moritz Körner, Malik Azmani, Dainius Žalimas, Lucia Yar, Fabienne Keller, Sophie Wilmès, Raquel García Hermida-Van Der Walle, Abir Al-Sahlani, Veronika Cifrová Ostrihoňová

Proposition de résolution
Paragraphe 23

Proposition de résolution	*Amendement*
23. invite les États membres à s'abstenir de recourir de manière excessive à des procédures accélérées, celles-ci ayant une incidence négative sur la qualité de la réglementation et la démocratie; prie les États membres de mettre en place des processus législatifs transparents après consultation systématique des différentes parties prenantes;	23. invite les États membres à s'abstenir de recourir de manière excessive à des procédures accélérées ***et des mesures d'urgence***, celles-ci ayant une incidence négative sur la qualité de la réglementation et la démocratie; prie les États membres de mettre en place des processus législatifs transparents après consultation systématique des différentes parties prenantes;

Or. en

Amendement 559
Daniel Freund

Proposition de résolution
Paragraphe 23

Proposition de résolution	*Amendement*
23. invite les États membres à s'abstenir de recourir de manière excessive à des procédures accélérées, celles-ci ayant une incidence négative sur la qualité de la réglementation et la démocratie; prie les États membres de mettre en place des processus législatifs transparents après consultation systématique des différentes parties prenantes;	23. invite les États membres à s'abstenir de recourir de manière excessive à des procédures accélérées, celles-ci ayant une incidence négative sur la qualité de la réglementation et la démocratie; prie les États membres de mettre en place des processus législatifs transparents après consultation systématique ***et publique*** des différentes parties prenantes;

Or. en

Amendement 560
Marieke Ehlers, Jorge Buxadé Villalba, Tom Vandendriessche, Fabrice Leggeri

Proposition de résolution
Paragraphe 23 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	23 bis. rappelle que les principes de bonne gouvernance exigent de la Commission qu'elle procède à une analyse d'impact avant toute initiative législative, l'objectif étant d'évaluer les conséquences économiques, sociales et environnementales potentielles de la proposition de législation en question; déplore à cet égard que, sous prétexte d'urgence ou en raison de la «nature de la proposition», la Commission décide de plus en plus souvent de ne pas réaliser d'analyse d'impact, comme l'illustrent des exemples récents tels que la facilité pour la reprise et la résilience, l'encadrement temporaire en matière d'aides d'État, certaines mesures relatives aux contrôles douaniers et frontaliers liées au Brexit, le règlement relatif à l'identité numérique européenne et la facilité pour les réformes et la croissance en faveur de la Moldavie; condamne le fait que la Commission omet de plus en plus souvent de soumettre les propositions législatives à des analyses d'impact;

Or. en

Amendement 561
Isabel Serra Sánchez

Proposition de résolution
Paragraphe 23 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	23 bis. considère que le contrôle judiciaire et parlementaire d'un gouvernement et de ses agents est d'une importance vitale pour l'état de droit et la démocratie, en particulier pour les services dits spéciaux dont les activités sont généralement tenues secrètes; souligne que les services de sécurité et de renseignement de l'État, dont la nécessité ne fait aucun doute, ne doivent pas pour autant devenir un «État dans l'État», exempté de rendre compte de ses actions, car une telle absence de responsabilité conduit à une dangereuse culture de l'impunité, qui sape les fondements mêmes des institutions démocratiques; condamne à cet égard le fait que la loi préconstitutionnelle sur les secrets officiels soit toujours en vigueur en Espagne;

Or. en

Amendement 562
Krzysztof Śmiszek, Matjaž Nemec, Robert Biedroń, Katarina Barley, Cecilia Strada, Klára Dobrev, Csaba Molnár, Emma Rafowicz, Alessandro Zan, Birgit Sippel

Proposition de résolution
Paragraphe 23 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	23 bis. se déclare préoccupé par l'utilisation croissante des technologies de surveillance par les gouvernements des

États membres à l'encontre des journalistes, des militants, des personnalités de l'opposition et des membres du personnel des institutions européennes; demande une réglementation stricte à l'échelle de l'Union sur l'utilisation des logiciels espions et des autres outils de surveillance intrusifs;

Or. en

Amendement 563
David Casa, Chloé Ridel

Proposition de résolution
Paragraphe 23 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	23 bis. invite la Commission à surveiller de manière proactive et à réagir rapidement aux risques de recul de l'état de droit dans les domaines de l'indépendance judiciaire et de l'accès à la justice, conformément au principe de non-régression tel qu'il a été établi dans la récente jurisprudence de la CJUE;

Or. en

Amendement 564
Moritz Körner, Malik Azmani, Dainius Žalimas, Lucia Yar, Fabienne Keller, Raquel García Hermida-Van Der Walle, Abir Al-Sahlani, Veronika Cifrová Ostrihoňová

Proposition de résolution
Paragraphe 23 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	23 bis. encourage les gouvernements et les parlements nationaux à publier des analyses d'impact et des résultats de consultation accessibles au public pour chaque proposition législative majeure;

Or. en

Amendement 565
Erik Kaliňák

Proposition de résolution
Paragraphe 24

Proposition de résolution	*Amendement*
24. invite les États membres à renforcer l'indépendance des organes de contrôle nationaux afin de garantir la disponibilité des ressources et l'absence d'ingérence politique; souligne que la société civile et les défenseurs des droits de l'homme jouent un rôle important dans la promotion de l'obligation de rendre des comptes et la protection des droits fondamentaux; déplore les restrictions imposées aux activités de la société civile;	***supprimé***

Or. sk

Amendement 566
Moritz Körner, Hilde Vautmans, Nikola Minchev, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Chloé Ridel, Abir Al-Sahlani, Fabienne Keller, Lucia Yar, Irena Joveva
au nom de la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures
Sophie Wilmès

Proposition de résolution
Paragraphe 24

Proposition de résolution	*Amendement*
24. invite les États membres à renforcer l'indépendance des organes de contrôle nationaux afin de garantir la disponibilité des ressources et l'absence d'ingérence politique; souligne que la société civile et les défenseurs des droits de l'homme jouent un rôle important dans la promotion de l'obligation de rendre des comptes et la protection des droits fondamentaux; déplore les restrictions	***supprimé***

imposées aux activités de la société civile;

Or. en

Amendement 567
Nicolas Bay

Proposition de résolution
Paragraphe 24

Proposition de résolution	*Amendement*
24. invite les États membres à renforcer l'indépendance des organes de contrôle nationaux afin de garantir la disponibilité des ressources et l'absence d'ingérence politique; ***souligne que la société civile et les défenseurs des droits de l'homme jouent un rôle important dans la promotion de l'obligation de rendre des comptes et la protection des droits fondamentaux; déplore les restrictions imposées aux activités de la société civile;***	24. invite les États membres à renforcer l'indépendance des organes de contrôle nationaux afin de garantir la disponibilité des ressources et l'absence d'ingérence politique;

Or. fr

Amendement 568
Marieke Ehlers, Tom Vandendriessche

Proposition de résolution
Paragraphe 24

Proposition de résolution	*Amendement*
24. invite les États membres à renforcer l'indépendance des organes de contrôle nationaux afin de garantir la disponibilité des ressources et l'absence d'ingérence politique; souligne que la société civile et les défenseurs des droits de l'homme jouent un rôle important dans la promotion de l'obligation de rendre des comptes et la protection des droits fondamentaux; ***déplore les restrictions imposées*** aux activités de la société civile;	24. invite ***la Commission et*** les États membres à renforcer l'indépendance des organes de contrôle nationaux ***et de l'Union*** afin de garantir la disponibilité des ressources et l'absence d'ingérence politique; souligne que la société civile et les défenseurs des droits de l'homme jouent un rôle important dans la promotion de l'obligation de rendre des comptes et la protection des droits fondamentaux; ***invite les États membres à trouver un juste***

équilibre entre les réglementations légitimes relatives aux activités de la société civile***, telles que les exigences en matière de transparence financière, et la liberté de ces organisations d'agir librement dans le cadre du débat démocratique***;

Or. en

Amendement 569
András László

Proposition de résolution
Paragraphe 24

Proposition de résolution	*Amendement*
24. invite ***les États membres*** à renforcer l'indépendance ***des*** organes de contrôle ***nationaux*** afin de garantir la disponibilité des ressources et l'absence d'ingérence politique; ***souligne que la société civile et les défenseurs des droits de l'homme jouent un rôle important dans la promotion de l'obligation de rendre des comptes et la protection des droits fondamentaux; déplore les restrictions imposées aux activités de la société civile;***	24. invite ***la Commission*** à renforcer l'indépendance ***de ses*** organes de contrôle afin de garantir la disponibilité des ressources et l'absence d'ingérence politique;

Or. en

Amendement 570
Romana Tomc

Proposition de résolution
Paragraphe 24

Proposition de résolution	*Amendement*
24. invite les États membres à renforcer l'indépendance des organes de contrôle nationaux afin de garantir la disponibilité des ressources et l'absence d'ingérence politique; ***souligne que la société civile et***	24. invite les États membres à renforcer l'indépendance des organes de contrôle nationaux afin de garantir la disponibilité des ressources et l'absence d'ingérence politique;

les défenseurs des droits de l'homme jouent un rôle important dans la promotion de l'obligation de rendre des comptes et la protection des droits fondamentaux; déplore les restrictions imposées aux activités de la société civile;

Or. en

Amendement 571
Jorge Buxadé Villalba, Marieke Ehlers, Malika Sorel, Fabrice Leggeri

Proposition de résolution
Paragraphe 24

Proposition de résolution	*Amendement*
24. invite les États membres à renforcer l'indépendance des organes de contrôle nationaux afin de garantir la disponibilité des ressources et l'absence d'ingérence politique; ***souligne que la société civile et les défenseurs des droits de l'homme jouent un rôle important dans la promotion de l'obligation de rendre des comptes et la protection des droits fondamentaux; déplore les restrictions imposées aux activités de la société civile;***	24. invite les États membres à renforcer l'indépendance des organes de contrôle nationaux afin de garantir la disponibilité des ressources et l'absence d'ingérence politique;

Or. en

Amendement 572
Mariusz Kamiński, Joachim Stanisław Brudziński, Jadwiga Wiśniewska, Maciej Wąsik, Jacek Ozdoba

Proposition de résolution
Paragraphe 24

Proposition de résolution	*Amendement*
24. invite les États membres à renforcer l'indépendance des organes de contrôle nationaux afin de garantir la disponibilité des ressources et l'absence d'ingérence politique; souligne que la société civile et	24. invite les États membres à renforcer l'indépendance des organes de contrôle nationaux afin de garantir la disponibilité des ressources et l'absence d'ingérence politique; souligne que la société civile***, le***

les défenseurs des droits de l'homme jouent un rôle important dans la promotion de l'obligation de rendre des comptes et la protection des droits fondamentaux; déplore les restrictions imposées aux activités de la société civile;	***pluralisme des médias*** et les défenseurs des droits de l'homme jouent un rôle important dans la promotion de l'obligation de rendre des comptes et la protection des droits fondamentaux; déplore les restrictions imposées aux activités de la société civile ***et que les financements soient accordés surtout aux organisations de gauche libérale***;

Or. pl

Amendement 573
Alessandro Zan, Cecilia Strada, Sandro Ruotolo, Pina Picierno, Marco Tarquinio

Proposition de résolution
Paragraphe 24 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	24 bis. souligne l'importance de préserver la séparation des pouvoirs et un cadre institutionnel stable dans chaque État membre; se déclare préoccupé par la proposition de réforme constitutionnelle italienne introduisant une nouvelle procédure d'élection directe du Premier ministre, comme l'a déjà noté la Commission dans son rapport 2024 sur l'état de droit;

Or. en

Amendement 574
Nikola Minchev, Moritz Körner, Hilde Vautmans, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Chloé Ridel, Abir Al-Sahlani, Alessandro Zan, Fabienne Keller, Lucia Yar, Irena Joveva, Isabel Wiseler-Lima, Daniel Freund
au nom de la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures
Sophie Wilmès

Proposition de résolution
Paragraphe 24 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*

24 bis. invite la Commission à établir un calendrier concret, des indicateurs, des objectifs et des actions détaillées pour la mise en œuvre des recommandations contenues dans son rapport sur l'état de droit et à préciser les conséquences potentielles en cas de non-application; demande l'inclusion d'une vue d'ensemble pluriannuelle des questions relatives à l'état de droit;

Or. en

Amendement 575
Marieke Ehlers, Jorge Buxadé Villalba, Tom Vandendriessche, Fabrice Leggeri

Proposition de résolution
Paragraphe 24 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	24 bis. attend avec impatience les résultats de l'enquête de la Commission, annoncée le 14 mai 2024, sur son soutien financier à des associations liées aux Frères musulmans, y compris Islamic Relief Worldwide, une organisation qui n'adhère manifestement pas aux principes énoncés à l'article 2 du traité UE;

Or. en

Amendement 576
Raquel García Hermida-Van Der Walle, Fabienne Keller, Sophie Wilmès, Moritz Körner, Abir Al-Sahlani, Sigrid Friis, Lucia Yar

Proposition de résolution
Paragraphe 24 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	24 bis. se déclare profondément préoccupé par le fait que de nombreuses questions liées à l'utilisation de logiciels

espions contre des journalistes et des responsables politiques de l'opposition n'ont toujours pas trouvé de réponse, les enquêtes n'ayant pas encore été conclues, parfois plus de trois ans après leur ouverture;

Or. en

Amendement 577
Nikola Minchev, Moritz Körner, Hilde Vautmans, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Chloé Ridel, Abir Al-Sahlani, Alessandro Zan, Fabienne Keller, Lucia Yar, Irena Joveva, Isabel Wiseler-Lima, Daniel Freund
au nom de la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures
Sophie Wilmès

Proposition de résolution
Paragraphe 24 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	24 ter. déplore que certaines recommandations du rapport 2023 sur l'état de droit n'aient pas été mises en œuvre et invite la Commission à prendre les mesures nécessaires pour y remédier;

Or. en

Amendement 578
Alessandro Ciriani, Paolo Inselvini

Proposition de résolution
Paragraphe 25

Proposition de résolution	*Amendement*
25. est préoccupé par l'ingérence étrangère dans les États membres, y compris la manipulation des réseaux sociaux et la désinformation; prend acte des initiatives inacceptables d'Elon Musk visant à utiliser les plateformes de médias sociaux pour manipuler l'opinion publique dans différents États membres;	***supprimé***

invite la Commission et les États membres à surveiller cette situation et à appliquer le règlement sur les services numériques[44] et le règlement sur les marchés numériques[45], y compris en réponse à la récente décision de Meta concernant les mécanismes de vérification des faits;

[44]***Règlement (UE) 2022/2065 du Parlement européen et du Conseil du 19 octobre 2022 relatif à un marché unique des services numériques et modifiant la directive 2000/31/CE (règlement sur les services numériques) (JO L 277 du 27.10.2022, p. 1, ELI: http://data.europa.eu/eli/reg/2022/2065/oj).***

[45] ***Règlement (UE) 2022/1925 du Parlement européen et du Conseil du 14 septembre 2022 relatif aux marchés contestables et équitables dans le secteur numérique et modifiant les directives (UE) 2019/1937 et (UE) 2020/1828 (règlement sur les marchés numériques) (JO L 265 du 12.10.2022, p. 1, ELI: https://data.europa.eu/eli/reg/2022/1925/oj).***

Or. it

Amendement 579
András László

Proposition de résolution
Paragraphe 25

Proposition de résolution	*Amendement*
25. est préoccupé par l'ingérence ***étrangère*** dans les États membres***, y compris la manipulation des réseaux*** sociaux ***et la désinformation***; ***prend acte des initiatives inacceptables d'Elon Musk visant à utiliser*** les plateformes de médias sociaux ***pour manipuler l'opinion***	25. est préoccupé par l'ingérence ***du Parlement européen et de la Commission*** dans les ***affaires intérieures des*** États membres***; rappelle que le 7 janvier 2025, Mark Zuckerberg, PDG de Meta, a admis que Facebook avait censuré des contenus sur une base politique; se félicite des***

publique dans différents États membres; invite la Commission ***et les États membres*** à ***surveiller cette situation et à appliquer le règlement sur les services numériques[44] et le règlement sur les marchés numériques[45], y compris en réponse à la récente décision de Meta concernant les mécanismes de vérification des faits***;

efforts déployés par Meta pour promouvoir la liberté d'expression sur ses plateformes de médias sociaux***; déplore que la vérification de faits à caractère politique sur*** les plateformes de médias sociaux ***soit encore imposée en Europe***; invite la Commission à ***mettre fin à ses efforts de censure de l'opinion politique sur les plateformes de médias sociaux***; ***demande à la Commission et au Parlement de divulguer intégralement le contrat de 133 millions d'euros signé avec Havas Media France pour promouvoir des récits et des candidats «pro-UE» en vue des élections législatives européennes de 2024; invite le Parlement européen à créer une commission d'enquête sur la censure de Facebook; salue les efforts d'Elon Musk dans la lutte pour la liberté d'expression;***

[44] Règlement (UE) 2022/2065 du Parlement européen et du Conseil du 19 octobre 2022 relatif à un marché unique des services numériques et modifiant la directive 2000/31/CE (règlement sur les services numériques) (JO L 277 du 27.10.2022, p. 1, ELI: http://data.europa.eu/eli/reg/2022/2065/oj).

[45] Règlement (UE) 2022/1925 du Parlement européen et du Conseil du 14 septembre 2022 relatif aux marchés contestables et équitables dans le secteur numérique et modifiant les directives (UE) 2019/1937 et (UE) 2020/1828 (règlement sur les marchés numériques) (JO L 265 du 12.10.2022, p. 1, ELI: https://data.europa.eu/eli/reg/2022/1925/oj).

Or. en

Amendement 580

Krzysztof Śmiszek, Matjaž Nemec, Robert Biedroń, Katarina Barley, Cecilia Strada, Klára Dobrev, Csaba Molnár, Emma Rafowicz, Alessandro Zan, Birgit Sippel

Proposition de résolution
Paragraphe 25

Proposition de résolution	*Amendement*
25. est préoccupé par l'ingérence étrangère dans les États membres, y compris la manipulation des réseaux sociaux et la désinformation; prend acte des initiatives inacceptables d'Elon Musk visant à utiliser les plateformes de médias sociaux pour manipuler l'opinion publique dans différents États membres; invite la Commission et les États membres à surveiller cette situation et à appliquer le règlement sur les services numériques[44] et le règlement sur les marchés numériques[45], y compris en réponse à la récente décision de Meta concernant les mécanismes de vérification des faits;	25. est préoccupé par l'ingérence étrangère dans les États membres, y compris la manipulation des réseaux sociaux et la désinformation; prend acte des initiatives inacceptables d'Elon Musk visant à utiliser les plateformes de médias sociaux pour manipuler l'opinion publique dans différents États membres; invite la Commission et les États membres à surveiller cette situation et à appliquer le règlement sur les services numériques[44] et le règlement sur les marchés numériques[45], y compris en réponse à la récente décision de Meta concernant les mécanismes de vérification des faits; ***souligne que le règlement sur les services numériques fournit un cadre fiable afin de faire face aux risques systémiques posés par la désinformation, en particulier sur les principales plateformes en ligne, et demande instamment à la Commission d'appliquer rigoureusement ses dispositions; souligne l'importance de la transparence des algorithmes des plateformes, d'audits indépendants et de mécanismes de vérification des faits et de modération des contenus fiables; souligne que la lutte contre la désinformation est essentielle pour préserver la démocratie, protéger les droits fondamentaux et maintenir la confiance dans les institutions publiques dans l'ensemble de l'Union;***
[44] Règlement (UE) 2022/2065 du Parlement européen et du Conseil du 19 octobre 2022 relatif à un marché unique des services numériques et modifiant la directive 2000/31/CE (règlement sur les services numériques) (JO L 277 du	[44] Règlement (UE) 2022/2065 du Parlement européen et du Conseil du 19 octobre 2022 relatif à un marché unique des services numériques et modifiant la directive 2000/31/CE (règlement sur les services numériques) (JO L 277 du

27.10.2022, p. 1, ELI: http://data.europa.eu/eli/reg/2022/2065/oj).

[45] Règlement (UE) 2022/1925 du Parlement européen et du Conseil du 14 septembre 2022 relatif aux marchés contestables et équitables dans le secteur numérique et modifiant les directives (UE) 2019/1937 et (UE) 2020/1828 (règlement sur les marchés numériques) (JO L 265 du 12.10.2022, p. 1, ELI: https://data.europa.eu/eli/reg/2022/1925/oj).

27.10.2022, p. 1, ELI: http://data.europa.eu/eli/reg/2022/2065/oj).

[45] Règlement (UE) 2022/1925 du Parlement européen et du Conseil du 14 septembre 2022 relatif aux marchés contestables et équitables dans le secteur numérique et modifiant les directives (UE) 2019/1937 et (UE) 2020/1828 (règlement sur les marchés numériques) (JO L 265 du 12.10.2022, p. 1, ELI: https://data.europa.eu/eli/reg/2022/1925/oj).

Or. en

Amendement 581
Mariusz Kamiński, Joachim Stanisław Brudziński, Jadwiga Wiśniewska, Maciej Wąsik, Jacek Ozdoba

Proposition de résolution
Paragraphe 25

Proposition de résolution	*Amendement*
25. est préoccupé par l'ingérence étrangère dans les États membres, y compris la manipulation des réseaux sociaux et la désinformation; prend acte des initiatives inacceptables ***d'Elon Musk*** visant à utiliser les plateformes de médias sociaux pour manipuler l'opinion publique dans différents États membres; invite ***la Commission et*** les États membres à surveiller cette situation et à appliquer le règlement sur les services numériques[44] et le règlement sur les marchés numériques[45]***, y compris en réponse à la récente*** décision de Meta concernant les mécanismes de vérification des faits;	25. est préoccupé par l'ingérence étrangère dans les États membres***, dans laquelle il y a lieu d'inclure également les ingérences ayant leurs sources dans d'autres États membres et dans les institutions de l'Union***, y compris la manipulation des réseaux sociaux et la désinformation; ***appelle au respect de la souveraineté des États membres et à l'abstention de toute ingérence dans les processus démocratiques, ce qui n'a malheureusement pas été la règle pendant les années précédentes, et réclame un examen précis non seulement des ingérences d'États et d'acteurs non européens, mais aussi de la part d'autres États membres et institutions;*** prend acte des initiatives inacceptables visant à utiliser les plateformes de médias sociaux pour manipuler l'opinion publique dans différents États membres; invite les États

membres à surveiller cette situation et à appliquer le règlement sur les services numériques et le règlement sur les marchés numériques***; encourage la Commission à examiner la*** décision de Meta concernant les mécanismes de vérification des faits ***et à analyser sérieusement les reproches de partialité des mécanismes, notamment en matière de limitation de la propagation de contenus de tendance conservatrice***;

[44] Règlement (UE) 2022/2065 du Parlement européen et du Conseil du 19 octobre 2022 relatif à un marché unique des services numériques et modifiant la directive 2000/31/CE (règlement sur les services numériques) (JO L 277 du 27.10.2022, p. 1, ELI: http://data.europa.eu/eli/reg/2022/2065/oj).

[45] Règlement (UE) 2022/1925 du Parlement européen et du Conseil du 14 septembre 2022 relatif aux marchés contestables et équitables dans le secteur numérique et modifiant les directives (UE) 2019/1937 et (UE) 2020/1828 (règlement sur les marchés numériques) (JO L 265 du 12.10.2022, p. 1, ELI: https://data.europa.eu/eli/reg/2022/1925/oj).

Or. pl

Amendement 582
Nicolas Bay

Proposition de résolution
Paragraphe 25

Proposition de résolution	*Amendement*
25. est préoccupé par l'ingérence étrangère dans les États membres, y compris la manipulation des réseaux sociaux ***et la désinformation***; ***prend acte***	25. est préoccupé par l'ingérence étrangère dans les États membres, y compris la manipulation des réseaux

des initiatives inacceptables d'Elon Musk visant à utiliser les plateformes de médias sociaux pour manipuler l'opinion publique dans différents États membres; invite la Commission et les États membres à surveiller cette situation et à appliquer le règlement sur les services numériques[44] et le règlement sur les marchés numériques[45] , y compris en réponse à la récente décision de Meta concernant les mécanismes de vérification des faits;

sociaux;

[44] Règlement (UE) 2022/2065 du Parlement européen et du Conseil du 19 octobre 2022 relatif à un marché unique des services numériques et modifiant la directive 2000/31/CE (règlement sur les services numériques) (JO L 277 du 27.10.2022, p. 1, ELI: http://data.europa.eu/eli/reg/2022/2065/oj).

[45] Règlement (UE) 2022/1925 du Parlement européen et du Conseil du 14 septembre 2022 relatif aux marchés contestables et équitables dans le secteur numérique et modifiant les directives (UE) 2019/1937 et (UE) 2020/1828 (règlement sur les marchés numériques) (JO L 265 du 12.10.2022, p. 1, ELI: https://data.europa.eu/eli/reg/2022/1925/oj).

Or. fr

Amendement 583
Ewa Zajączkowska-Hernik

Proposition de résolution
Paragraphe 25

Proposition de résolution	*Amendement*
25. est préoccupé par l'ingérence étrangère dans les États membres***, y compris la manipulation des réseaux sociaux et la désinformation***; ***prend acte***	25. est préoccupé par l'ingérence étrangère dans les États membres;

des initiatives inacceptables d'Elon Musk visant à utiliser les plateformes de médias sociaux pour manipuler l'opinion publique dans différents États membres; invite la Commission et les États membres à surveiller cette situation et à appliquer le règlement sur les services numériques[44] et le règlement sur les marchés numériques[45], y compris en réponse à la récente décision de Meta concernant les mécanismes de vérification des faits;

[44] Règlement (UE) 2022/2065 du Parlement européen et du Conseil du 19 octobre 2022 relatif à un marché unique des services numériques et modifiant la directive 2000/31/CE (règlement sur les services numériques) (JO L 277 du 27.10.2022, p. 1, ELI: http://data.europa.eu/eli/reg/2022/2065/oj).

[45] Règlement (UE) 2022/1925 du Parlement européen et du Conseil du 14 septembre 2022 relatif aux marchés contestables et équitables dans le secteur numérique et modifiant les directives (UE) 2019/1937 et (UE) 2020/1828 (règlement sur les marchés numériques) (JO L 265 du 12.10.2022, p. 1, ELI: https://data.europa.eu/eli/reg/2022/1925/oj).

Or. en

Amendement 584
Isabel Serra Sánchez

Proposition de résolution
Paragraphe 25

Proposition de résolution	*Amendement*
25. est préoccupé par l'ingérence étrangère dans les États membres, y compris la manipulation des réseaux	25. est préoccupé par l'ingérence étrangère dans les États membres, y compris la manipulation des réseaux

sociaux et la désinformation; prend acte des initiatives inacceptables d'Elon Musk visant à utiliser les plateformes de médias sociaux pour manipuler l'opinion publique dans différents États membres; invite la Commission et les États membres à surveiller cette situation et à appliquer le règlement sur les services numériques[44] et le règlement sur les marchés numériques[45], y compris en réponse à la récente décision de Meta concernant les mécanismes de vérification des faits;

sociaux et la désinformation; prend acte des initiatives inacceptables d'Elon Musk visant à utiliser les plateformes de médias sociaux pour manipuler l'opinion publique dans différents États membres; ***dénonce l'influence étrangère des forces d'extrême droite au sein de l'Union et en dehors de celle-ci, qui contribue à la diffusion de la désinformation et à la promotion des idées d'extrême droite, et le fait que des fondations ultraconservatrices des États-Unis poursuivent un programme de financement et d'autres formes de soutien aux forces d'extrême droite dans toute l'Europe;*** invite la Commission et les États membres à surveiller cette situation et à appliquer le règlement sur les services numériques[44] et le règlement sur les marchés numériques[45], y compris en réponse à la récente décision de Meta concernant les mécanismes de vérification des faits;

[44] Règlement (UE) 2022/2065 du Parlement européen et du Conseil du 19 octobre 2022 relatif à un marché unique des services numériques et modifiant la directive 2000/31/CE (règlement sur les services numériques) (JO L 277 du 27.10.2022, p. 1, ELI: http://data.europa.eu/eli/reg/2022/2065/oj).

[45] Règlement (UE) 2022/1925 du Parlement européen et du Conseil du 14 septembre 2022 relatif aux marchés contestables et équitables dans le secteur numérique et modifiant les directives (UE) 2019/1937 et (UE) 2020/1828 (règlement sur les marchés numériques) (JO L 265 du 12.10.2022, p. 1, ELI: https://data.europa.eu/eli/reg/2022/1925/oj).

[44] Règlement (UE) 2022/2065 du Parlement européen et du Conseil du 19 octobre 2022 relatif à un marché unique des services numériques et modifiant la directive 2000/31/CE (règlement sur les services numériques) (JO L 277 du 27.10.2022, p. 1, ELI: http://data.europa.eu/eli/reg/2022/2065/oj).

[45] Règlement (UE) 2022/1925 du Parlement européen et du Conseil du 14 septembre 2022 relatif aux marchés contestables et équitables dans le secteur numérique et modifiant les directives (UE) 2019/1937 et (UE) 2020/1828 (règlement sur les marchés numériques) (JO L 265 du 12.10.2022, p. 1, ELI: https://data.europa.eu/eli/reg/2022/1925/oj).

Or. en

Amendement 585
Erik Kaliňák

Proposition de résolution
Paragraphe 25

Proposition de résolution	*Amendement*
25. est préoccupé par l'ingérence étrangère dans les États membres, ***y compris la manipulation des réseaux sociaux et la désinformation***; prend acte des initiatives inacceptables ***d'Elon Musk*** visant à ***utiliser les plateformes de médias sociaux pour*** manipuler l'opinion publique dans différents États membres; invite la Commission et les États membres à surveiller cette situation et à ***appliquer le règlement sur les services numériques[44] et le règlement sur les marchés numériques[45], y compris en réponse à la récente décision de Meta concernant les mécanismes de vérification des faits;***	25. est préoccupé par l'ingérence étrangère dans les États membres; prend acte des initiatives inacceptables ***de George Soros*** visant à manipuler l'opinion publique dans différents États membres; invite la Commission et les États membres à surveiller cette situation et à ***prendre les mesures qui s'imposent***;

[44] Règlement (UE) 2022/2065 du Parlement européen et du Conseil du 19 octobre 2022 relatif à un marché unique des services numériques et modifiant la directive 2000/31/CE (règlement sur les services numériques) (JO L 277 du 27.10.2022, p. 1, ELI: http://data.europa.eu/eli/reg/2022/2065/oj).

[45] Règlement (UE) 2022/1925 du Parlement européen et du Conseil du 14 septembre 2022 relatif aux marchés contestables et équitables dans le secteur numérique et modifiant les directives (UE) 2019/1937 et (UE) 2020/1828 (règlement sur les marchés numériques) (JO L 265 du 12.10.2022, p. 1, ELI: https://data.europa.eu/eli/reg/2022/1925/oj).

Or. sk

Amendement 586
Romana Tomc

Proposition de résolution
Paragraphe 25

Proposition de résolution	*Amendement*
25. est préoccupé par l'ingérence étrangère dans les États membres, y compris la manipulation des réseaux sociaux et la désinformation; ***prend acte des initiatives inacceptables d'Elon Musk visant à utiliser les plateformes de médias sociaux pour manipuler l'opinion publique dans différents États membres;*** invite la Commission et les États membres à surveiller ***cette*** situation et à appliquer le règlement sur les services numériques[44] et le règlement sur les marchés numériques[45]***, y compris en réponse à la récente décision de Meta concernant les mécanismes de vérification des faits***;	25. est préoccupé par l'ingérence étrangère dans les États membres, y compris la manipulation des réseaux sociaux et la désinformation; invite la Commission et les États membres à surveiller ***la*** situation et à appliquer le règlement sur les services numériques[44] et le règlement sur les marchés numériques[45];
[44] Règlement (UE) 2022/2065 du Parlement européen et du Conseil du 19 octobre 2022 relatif à un marché unique des services numériques et modifiant la directive 2000/31/CE (règlement sur les services numériques) (JO L 277 du 27.10.2022, p. 1, ELI: http://data.europa.eu/eli/reg/2022/2065/oj).	[44] Règlement (UE) 2022/2065 du Parlement européen et du Conseil du 19 octobre 2022 relatif à un marché unique des services numériques et modifiant la directive 2000/31/CE (règlement sur les services numériques) (JO L 277 du 27.10.2022, p. 1, ELI: http://data.europa.eu/eli/reg/2022/2065/oj).
[45] Règlement (UE) 2022/1925 du Parlement européen et du Conseil du 14 septembre 2022 relatif aux marchés contestables et équitables dans le secteur numérique et modifiant les directives (UE) 2019/1937 et (UE) 2020/1828 (règlement sur les marchés numériques) (JO L 265 du 12.10.2022, p. 1, ELI: https://data.europa.eu/eli/reg/2022/1925/oj) .	[45] Règlement (UE) 2022/1925 du Parlement européen et du Conseil du 14 septembre 2022 relatif aux marchés contestables et équitables dans le secteur numérique et modifiant les directives (UE) 2019/1937 et (UE) 2020/1828 (règlement sur les marchés numériques) (JO L 265 du 12.10.2022, p. 1, ELI: https://data.europa.eu/eli/reg/2022/1925/oj) .

Or. en

Amendement 587
Moritz Körner, Malik Azmani, Dainius Žalimas, Raquel García Hermida-Van Der Walle

Proposition de résolution
Paragraphe 25

Proposition de résolution	*Amendement*
25. est préoccupé par l'ingérence étrangère dans les États membres, y compris la manipulation des réseaux sociaux et la désinformation; ***prend acte des initiatives inacceptables d'Elon Musk visant à utiliser les plateformes de médias sociaux pour manipuler l'opinion publique dans différents États membres;*** invite la Commission et les États membres à surveiller cette situation et à appliquer le règlement sur les services numériques[44] et le règlement sur les marchés numériques[45]***, y compris en réponse à la récente décision de Meta concernant les mécanismes de vérification des faits***;	25. est préoccupé par l'ingérence étrangère dans les États membres, y compris la manipulation des réseaux sociaux et la désinformation; invite la Commission et les États membres à surveiller cette situation et à appliquer le règlement sur les services numériques[44] et le règlement sur les marchés numériques[45];
[44] Règlement (UE) 2022/2065 du Parlement européen et du Conseil du 19 octobre 2022 relatif à un marché unique des services numériques et modifiant la directive 2000/31/CE (règlement sur les services numériques) (JO L 277 du 27.10.2022, p. 1, ELI: http://data.europa.eu/eli/reg/2022/2065/oj).	[44] Règlement (UE) 2022/2065 du Parlement européen et du Conseil du 19 octobre 2022 relatif à un marché unique des services numériques et modifiant la directive 2000/31/CE (règlement sur les services numériques) (JO L 277 du 27.10.2022, p. 1, ELI: http://data.europa.eu/eli/reg/2022/2065/oj).
[45] Règlement (UE) 2022/1925 du Parlement européen et du Conseil du 14 septembre 2022 relatif aux marchés contestables et équitables dans le secteur numérique et modifiant les directives (UE) 2019/1937 et (UE) 2020/1828 (règlement sur les marchés numériques) (JO L 265 du 12.10.2022, p. 1, ELI: https://data.europa.eu/eli/reg/2022/1925/oj).	[45] Règlement (UE) 2022/1925 du Parlement européen et du Conseil du 14 septembre 2022 relatif aux marchés contestables et équitables dans le secteur numérique et modifiant les directives (UE) 2019/1937 et (UE) 2020/1828 (règlement sur les marchés numériques) (JO L 265 du 12.10.2022, p. 1, ELI: https://data.europa.eu/eli/reg/2022/1925/oj).

Or. en

Amendement 588
Javier Zarzalejos

Proposition de résolution
Paragraphe 25

Proposition de résolution	*Amendement*
25. est préoccupé par l'ingérence étrangère ***dans les États membres***, ***y compris*** la manipulation des réseaux sociaux et la désinformation; ***prend acte des initiatives inacceptables d'Elon Musk visant à utiliser les plateformes de médias sociaux pour manipuler l'opinion publique dans différents États membres;*** invite la Commission et les États membres à surveiller cette situation et à appliquer le règlement sur les services numériques[44] et le règlement sur les marchés numériques[45], y compris ***en réponse à la récente décision de Meta concernant les mécanismes de vérification des faits***;	25. est préoccupé par l'ingérence étrangère, la manipulation des réseaux sociaux et la désinformation; invite la Commission et les États membres à surveiller cette situation et à appliquer le règlement sur les services numériques[44] et le règlement sur les marchés numériques[45], y compris ***les règles et obligations appropriées en matière de modération de contenu***;
[44] Règlement (UE) 2022/2065 du Parlement européen et du Conseil du 19 octobre 2022 relatif à un marché unique des services numériques et modifiant la directive 2000/31/CE (règlement sur les services numériques) (JO L 277 du 27.10.2022, p. 1, ELI: http://data.europa.eu/eli/reg/2022/2065/oj).	[44] Règlement (UE) 2022/2065 du Parlement européen et du Conseil du 19 octobre 2022 relatif à un marché unique des services numériques et modifiant la directive 2000/31/CE (règlement sur les services numériques) (JO L 277 du 27.10.2022, p. 1, ELI: http://data.europa.eu/eli/reg/2022/2065/oj).
[45] Règlement (UE) 2022/1925 du Parlement européen et du Conseil du 14 septembre 2022 relatif aux marchés contestables et équitables dans le secteur numérique et modifiant les directives (UE) 2019/1937 et (UE) 2020/1828 (règlement sur les marchés numériques) (JO L 265 du 12.10.2022, p. 1, ELI: https://data.europa.eu/eli/reg/2022/1925/oj).	[45] Règlement (UE) 2022/1925 du Parlement européen et du Conseil du 14 septembre 2022 relatif aux marchés contestables et équitables dans le secteur numérique et modifiant les directives (UE) 2019/1937 et (UE) 2020/1828 (règlement sur les marchés numériques) (JO L 265 du 12.10.2022, p. 1, ELI: https://data.europa.eu/eli/reg/2022/1925/oj).

Or. en

Amendement 589
Jorge Buxadé Villalba, Malika Sorel, Fabrice Leggeri

Proposition de résolution
Paragraphe 25

Proposition de résolution	*Amendement*
25. ***est préoccupé par l'ingérence*** étrangère dans les États membres, y compris la manipulation des réseaux sociaux et la désinformation; prend acte des initiatives inacceptables ***d'Elon Musk visant à utiliser les plateformes de médias sociaux pour manipuler l'opinion publique dans différents États membres***; ***invite la Commission et les États membres à surveiller cette situation et à appliquer le règlement sur les services numériques[44] et le règlement sur les marchés numériques[45], y compris en réponse à la récente décision de Meta concernant les mécanismes de vérification des faits;***	25. ***condamne fermement toute forme d'ingérence*** étrangère dans les États membres, y compris la manipulation des réseaux sociaux et la désinformation; prend acte des initiatives inacceptables ***de George Soros qui achemine des millions d'euros vers des OSC et des défenseurs des droits de l'homme afin de détruire les valeurs européennes, ainsi que des opérations de propagande de pays tiers visant à attaquer, entre autres, l'autonomie énergétique de l'Union***;

[44] Règlement (UE) 2022/2065 du Parlement européen et du Conseil du 19 octobre 2022 relatif à un marché unique des services numériques et modifiant la directive 2000/31/CE (règlement sur les services numériques) (JO L 277 du 27.10.2022, p. 1, ELI: http://data.europa.eu/eli/reg/2022/2065/oj).

[45] Règlement (UE) 2022/1925 du Parlement européen et du Conseil du 14 septembre 2022 relatif aux marchés contestables et équitables dans le secteur numérique et modifiant les directives (UE) 2019/1937 et (UE) 2020/1828 (règlement sur les marchés numériques) (JO L 265 du 12.10.2022, p. 1, ELI: https://data.europa.eu/eli/reg/2022/1925/o

j).

Or. en

Amendement 590
Ana Catarina Mendes, Chloé Ridel, Sandro Ruotolo, Francisco Assis, Hannes Heide, Pina Picierno, Matjaž Nemec, Emma Rafowicz, Krzysztof Śmiszek, Katarina Barley, Evin Incir, Juan Fernando López Aguilar, Nacho Sánchez Amor, Marco Tarquinio, Javier Moreno Sánchez, Alessandro Zan, Daniel Freund, Cecilia Strada

Proposition de résolution
Paragraphe 25

Proposition de résolution	*Amendement*
25. est préoccupé par l'ingérence étrangère dans les États membres, y compris la manipulation des réseaux sociaux et la désinformation; prend acte des initiatives inacceptables d'Elon Musk visant à utiliser les plateformes de médias sociaux pour manipuler l'opinion publique dans différents États membres; invite la Commission et les États membres à surveiller cette situation et à appliquer le règlement sur les services numériques[44] et le règlement sur les marchés numériques[45], y compris en réponse à la ***récente*** décision de Meta concernant les mécanismes de vérification des faits;	25. est préoccupé par l'ingérence étrangère dans les États membres, y compris la manipulation des réseaux sociaux et la désinformation; prend acte des initiatives inacceptables d'Elon Musk visant à utiliser les plateformes de médias sociaux pour manipuler l'opinion publique dans différents États membres; invite la Commission et les États membres à surveiller cette situation et à appliquer ***rapidement*** le règlement sur les services numériques[44] et le règlement sur les marchés numériques[45], y compris en réponse à la décision de Meta ***et d'autres plateformes en ligne majeures*** concernant les mécanismes de vérification des faits ***et l'examen des «comportements haineux»***;
[44] Règlement (UE) 2022/2065 du Parlement européen et du Conseil du 19 octobre 2022 relatif à un marché unique des services numériques et modifiant la directive 2000/31/CE (règlement sur les services numériques) (JO L 277 du 27.10.2022, p. 1, ELI: http://data.europa.eu/eli/reg/2022/2065/oj).	[44] Règlement (UE) 2022/2065 du Parlement européen et du Conseil du 19 octobre 2022 relatif à un marché unique des services numériques et modifiant la directive 2000/31/CE (règlement sur les services numériques) (JO L 277 du 27.10.2022, p. 1, ELI: http://data.europa.eu/eli/reg/2022/2065/oj).
[45] Règlement (UE) 2022/1925 du Parlement européen et du Conseil du 14 septembre 2022 relatif aux marchés contestables et équitables dans le secteur numérique et modifiant les	[45] Règlement (UE) 2022/1925 du Parlement européen et du Conseil du 14 septembre 2022 relatif aux marchés contestables et équitables dans le secteur numérique et modifiant les

directives (UE) 2019/1937 et (UE) 2020/1828 (règlement sur les marchés numériques) (JO L 265 du 12.10.2022, p. 1, ELI: https://data.europa.eu/eli/reg/2022/1925/oj) .

directives (UE) 2019/1937 et (UE) 2020/1828 (règlement sur les marchés numériques) (JO L 265 du 12.10.2022, p. 1, ELI: https://data.europa.eu/eli/reg/2022/1925/oj) .

Or. en

Amendement 591
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 25

Proposition de résolution	*Amendement*
25. est préoccupé par l'ingérence étrangère dans les États membres, y compris la manipulation des réseaux sociaux et la désinformation; ***prend acte des initiatives inacceptables d'Elon Musk visant à utiliser les plateformes de médias sociaux pour manipuler l'opinion publique dans différents États membres; invite la Commission et les États membres à surveiller cette situation et à appliquer le règlement sur les services numériques***[44] ***et le règlement sur les marchés numériques***[45]***, y compris en réponse à la récente décision de Meta concernant les mécanismes de vérification des faits***;	25. est préoccupé par l'ingérence étrangère dans les États membres, y compris la manipulation des réseaux sociaux et la désinformation; ***condamne fermement, dans ce cadre, les tentatives de la Russie d'influencer les processus électoraux et l'opinion publique en Europe; considère que ces efforts sont également motivés par le désir de saper l'unité des pays européens dans leur soutien à l'Ukraine***;

[44] ***Règlement (UE) 2022/2065 du Parlement européen et du Conseil du 19 octobre 2022 relatif à un marché unique des services numériques et modifiant la directive 2000/31/CE (règlement sur les services numériques) (JO L 277 du 27.10.2022, p. 1, ELI: http://data.europa.eu/eli/reg/2022/2065/oj).***

[45] ***Règlement (UE) 2022/1925 du Parlement européen et du Conseil du 14 septembre 2022 relatif aux marchés contestables et équitables dans le secteur***

numérique et modifiant les directives (UE) 2019/1937 et (UE) 2020/1828 (règlement sur les marchés numériques) (JO L 265 du 12.10.2022, p. 1, ELI: https://data.europa.eu/eli/reg/2022/1925/oj).

Or. fi

Amendement 592
Mary Khan, Christine Anderson, Milan Uhrík

Proposition de résolution
Paragraphe 25

Proposition de résolution	*Amendement*
25. est préoccupé par l'ingérence ***étrangère*** dans les États membres***, y compris la manipulation des réseaux sociaux et la désinformation***; ***prend acte*** des initiatives ***inacceptables*** d'Elon Musk visant à utiliser les plateformes de médias sociaux pour ***manipuler l'opinion publique dans différents États membres***; invite la Commission ***et les États membres à surveiller cette situation et à appliquer*** le règlement sur les services numériques[44] ***et le règlement sur les marchés numériques[45], y compris en réponse à la récente décision de Meta concernant les mécanismes de vérification des faits***;	25. est préoccupé par l'ingérence ***politique de la Commission et des organisations bénéficiant de fonds de l'Union*** dans les États membres; ***se félicite*** des initiatives d'Elon Musk visant à utiliser les plateformes de médias sociaux pour ***encourager un débat ouvert et impliquer des millions d'utilisateurs dans la politique***; invite la Commission ***à abroger*** le règlement sur les services numériques ***avec effet immédiat afin de protéger la liberté de parole et la liberté d'expression***;

[44] Règlement (UE) 2022/2065 du Parlement européen et du Conseil du 19 octobre 2022 relatif à un marché unique des services numériques et modifiant la directive 2000/31/CE (règlement sur les services numériques) (JO L 277 du 27.10.2022, p. 1, ELI: http://data.europa.eu/eli/reg/2022/2065/oj).

[45] Règlement (UE) 2022/1925 du Parlement européen et du Conseil du 14 septembre 2022 relatif aux marchés

contestables et équitables dans le secteur numérique et modifiant les directives (UE) 2019/1937 et (UE) 2020/1828 (règlement sur les marchés numériques) (JO L 265 du 12.10.2022, p. 1, ELI: https://data.europa.eu/eli/reg/2022/1925/oj).

Or. en

Amendement 593
Moritz Körner, Hilde Vautmans, Nikola Minchev, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Chloé Ridel, Abir Al-Sahlani, Fabienne Keller, Lucia Yar, Irena Joveva, Isabel Wiseler-Lima, Daniel Freund
au nom de la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures
Sophie Wilmès

Proposition de résolution
Paragraphe 25 – partie introductive

Proposition de résolution	*Amendement*
25. est préoccupé par l'ingérence étrangère dans les États membres, y compris la manipulation des réseaux sociaux et la désinformation; prend acte des initiatives inacceptables d'Elon Musk visant à utiliser les plateformes de médias sociaux pour manipuler l'opinion publique dans différents États membres; invite la Commission et les États membres à surveiller cette situation et à appliquer le règlement sur les services numériques[44] et le règlement sur les marchés numériques[45], y compris en réponse à la récente décision de Meta concernant les mécanismes de vérification des faits;	25. est préoccupé par l'ingérence étrangère dans les États membres, y compris la manipulation des réseaux sociaux et la désinformation; prend acte des initiatives inacceptables d'Elon Musk visant à utiliser les plateformes de médias sociaux pour manipuler l'opinion publique ***et fausser le débat démocratique*** dans différents États membres; invite la Commission et les États membres à surveiller cette situation et à appliquer le règlement sur les services numériques[44] et le règlement sur les marchés numériques[45], y compris en réponse à la récente décision de Meta concernant les mécanismes de vérification des faits;
[44] Règlement (UE) 2022/2065 du Parlement européen et du Conseil du 19 octobre 2022 relatif à un marché unique des services numériques et modifiant la directive 2000/31/CE (règlement sur les services numériques) (JO L 277 du	[44] Règlement (UE) 2022/2065 du Parlement européen et du Conseil du 19 octobre 2022 relatif à un marché unique des services numériques et modifiant la directive 2000/31/CE (règlement sur les services numériques) (JO L 277 du

27.10.2022, p. 1, ELI: http://data.europa.eu/eli/reg/2022/2065/oj).

[45] Règlement (UE) 2022/1925 du Parlement européen et du Conseil du 14 septembre 2022 relatif aux marchés contestables et équitables dans le secteur numérique et modifiant les directives (UE) 2019/1937 et (UE) 2020/1828 (règlement sur les marchés numériques) (JO L 265 du 12.10.2022, p. 1, ELI: https://data.europa.eu/eli/reg/2022/1925/oj).

27.10.2022, p. 1, ELI: http://data.europa.eu/eli/reg/2022/2065/oj).

[45] Règlement (UE) 2022/1925 du Parlement européen et du Conseil du 14 septembre 2022 relatif aux marchés contestables et équitables dans le secteur numérique et modifiant les directives (UE) 2019/1937 et (UE) 2020/1828 (règlement sur les marchés numériques) (JO L 265 du 12.10.2022, p. 1, ELI: https://data.europa.eu/eli/reg/2022/1925/oj).

Or. en

Amendement 594
Marieke Ehlers, Jorge Buxadé Villalba, Tom Vandendriessche, Fabrice Leggeri

Proposition de résolution
Paragraphe 25

Proposition de résolution	*Amendement*
25. est préoccupé par l'ingérence étrangère dans les États membres, y compris la manipulation des réseaux sociaux et la désinformation; ***prend acte des initiatives inacceptables d'Elon Musk visant à utiliser les plateformes de médias sociaux pour manipuler*** l'opinion publique dans ***différents États membres***; ***invite la Commission et les États membres à surveiller cette situation et à appliquer le règlement sur les services numériques[44] et le règlement sur les marchés numériques[45], y compris en réponse à la récente décision de Meta concernant les mécanismes de vérification des faits;***	25. est préoccupé par l'ingérence étrangère dans les États membres ***et les institutions de l'Union***, y compris la manipulation des réseaux sociaux et la désinformation; ***se félicite des travaux du ministère de l'efficacité de la gouvernance (DOGE) des États-Unis visant à dissocier le budget fédéral des États-Unis des programmes visant à influencer*** l'opinion publique dans ***les pays tiers, notamment dans le cadre du programme USAID***; ***invite l'Union à examiner son budget de la même manière;***

[44] Règlement (UE) 2022/2065 du Parlement européen et du Conseil du 19 octobre 2022 relatif à un marché unique des services numériques et modifiant la directive 2000/31/CE (règlement sur les services numériques)

(JO L 277 du 27.10.2022, p. 1, ELI: http://data.europa.eu/eli/reg/2022/2065/oj).

[45] Règlement (UE) 2022/1925 du Parlement européen et du Conseil du 14 septembre 2022 relatif aux marchés contestables et équitables dans le secteur numérique et modifiant les directives (UE) 2019/1937 et (UE) 2020/1828 (règlement sur les marchés numériques) (JO L 265 du 12.10.2022, p. 1, ELI: https://data.europa.eu/eli/reg/2022/1925/oj).

Or. en

Amendement 595
Raquel García Hermida-Van Der Walle, Fabienne Keller, Sophie Wilmès, Abir Al-Sahlani, Sigrid Friis, Lucia Yar

Proposition de résolution
Paragraphe 25

Proposition de résolution	*Amendement*
25. est préoccupé par l'ingérence étrangère dans les États membres, y compris la manipulation des réseaux sociaux et la désinformation; prend acte des initiatives inacceptables d'Elon Musk visant à utiliser les plateformes de médias sociaux pour manipuler l'opinion publique dans différents États membres; invite la Commission et les États membres à surveiller cette situation et à appliquer le règlement sur les services numériques[44] et le règlement sur les marchés numériques[45], y compris en réponse à la récente décision de Meta concernant les mécanismes de vérification des faits;	25. est préoccupé par l'ingérence étrangère dans les États membres, y compris la manipulation des réseaux sociaux et la désinformation; prend acte des initiatives inacceptables***, y compris celles*** d'Elon Musk***,*** visant à utiliser les plateformes de médias sociaux pour manipuler l'opinion publique dans différents États membres; invite la Commission et les États membres à surveiller cette situation et à appliquer ***de manière stricte*** le règlement sur les services numériques[44] et le règlement sur les marchés numériques[45], y compris en réponse à la récente décision de Meta concernant les mécanismes de vérification des faits;
[44] Règlement (UE) 2022/2065 du Parlement européen et du Conseil du	[44] Règlement (UE) 2022/2065 du Parlement européen et du Conseil du

19 octobre 2022 relatif à un marché unique des services numériques et modifiant la directive 2000/31/CE (règlement sur les services numériques) (JO L 277 du 27.10.2022, p. 1, ELI: http://data.europa.eu/eli/reg/2022/2065/oj).

[45] Règlement (UE) 2022/1925 du Parlement européen et du Conseil du 14 septembre 2022 relatif aux marchés contestables et équitables dans le secteur numérique et modifiant les directives (UE) 2019/1937 et (UE) 2020/1828 (règlement sur les marchés numériques) (JO L 265 du 12.10.2022, p. 1, ELI: https://data.europa.eu/eli/reg/2022/1925/oj).

19 octobre 2022 relatif à un marché unique des services numériques et modifiant la directive 2000/31/CE (règlement sur les services numériques) (JO L 277 du 27.10.2022, p. 1, ELI: http://data.europa.eu/eli/reg/2022/2065/oj).

[45] Règlement (UE) 2022/1925 du Parlement européen et du Conseil du 14 septembre 2022 relatif aux marchés contestables et équitables dans le secteur numérique et modifiant les directives (UE) 2019/1937 et (UE) 2020/1828 (règlement sur les marchés numériques) (JO L 265 du 12.10.2022, p. 1, ELI: https://data.europa.eu/eli/reg/2022/1925/oj).

Or. en

Amendement 596
Veronika Cifrová Ostrihoňová

Proposition de résolution
Paragraphe 25 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	25 bis. souligne la nécessité de lutter contre les campagnes de désinformation coordonnées, par exemple celles impliquant des réseaux de trolls, qui influencent l'opinion publique à l'approche d'élections; souligne l'importance de la mise en œuvre effective du règlement sur les services numériques (DSA) pour garantir que les plateformes prennent des mesures proactives contre l'amplification de faux récits; invite la Commission à faire respecter les obligations du règlement sur les services numériques en matière de transparence algorithmique et d'atténuation des risques;

Or. en

Amendement 597
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 25 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	25 bis. se félicite de la récente décision de Meta de passer d'un système de vérificateurs des faits à un système de vérification du contenu fondé sur la communauté, à l'image du service de messagerie X; considère que les réseaux de vérificateurs de faits n'ont pas agi de manière impartiale; considère qu'il est de la plus haute importance pour la liberté d'expression de permettre aux personnes ayant des points de vue divergents d'exprimer leurs opinions sans censure;

Or. fi

Amendement 598
Alessandro Ciriani, Paolo Inselvini

Proposition de résolution
Paragraphe 25 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	25 bis. souligne le besoin d'une approche plus transparente et équilibrée sur la question de l'ingérence étrangère, particulièrement en ce qui concerne les réseaux sociaux. La Commission devrait éviter de politiser le débat en ciblant des individus ou des orientations politiques en particulier, notamment dans le cas d'attaques dirigées contre des particuliers;

Or. it

Amendement 599
Mariusz Kamiński, Joachim Stanisław Brudziński, Jadwiga Wiśniewska, Maciej Wąsik, Jacek Ozdoba

Proposition de résolution
Paragraphe 25 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	25 bis. juge inacceptable que l'opposition soit privée de ressources financières en dépit des décisions de justice; dénonce cette pratique qui viole les règles de la démocratie, perturbe gravement le processus électoral et, par conséquent, met en question le résultat des élections; invite le BIDDH à tenir compte de ces objections dans son suivi des élections en Pologne;

Or. pl

Amendement 600
Moritz Körner, Malik Azmani, Dainius Žalimas, Lucia Yar, Fabienne Keller, Sophie Wilmès, Raquel García Hermida-Van Der Walle, Abir Al-Sahlani, Veronika Cifrová Ostrihoňová

Proposition de résolution
Paragraphe 25 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	25 bis. souligne l'importance de la liberté académique en tant que partie intégrante de l'état de droit, en invitant instamment les États membres à protéger les universités de l'ingérence politique et à garantir l'autonomie institutionnelle;

Or. en

Amendement 601
Raquel García Hermida-Van Der Walle, Fabienne Keller, Sophie Wilmès, Moritz Körner, Abir Al-Sahlani, Sigrid Friis, Lucia Yar

Proposition de résolution
Sous-titre 7 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	Utilisation de logiciels espions

Or. en

Amendement 602
Raquel García Hermida-Van Der Walle, Fabienne Keller, Sophie Wilmès, Moritz Körner, Abir Al-Sahlani, Sigrid Friis, Lucia Yar

Proposition de résolution
Paragraphe 25 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	25 ter. déplore que le Conseil et la Commission n'aient pas donné suite à la recommandation du Parlement du 15 juin 2023 sur l'utilisation illégale de Pegasus et de logiciels espions de surveillance équivalents; demande instamment à la Commission de présenter dans les meilleurs délais un plan de mesures visant à prévenir l'utilisation abusive de logiciels espions au sein de l'Union, en utilisant pleinement tous les moyens législatifs disponibles prévus par les traités européens;

Or. en

Amendement 603
Moritz Körner, Malik Azmani, Dainius Žalimas, Lucia Yar, Fabienne Keller, Sophie Wilmès, Raquel García Hermida-Van Der Walle, Abir Al-Sahlani, Veronika Cifrová Ostrihoňová

Proposition de résolution
Paragraphe 25 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	25 ter. alerte à nouveau sur la résurgence

d'actes antisémites dans certains États membres; déplore les cas où les forces de l'ordre ont permis à leurs agents de refuser de protéger les institutions et les communautés juives; appelle à des efforts soutenus, tant au niveau de l'Union qu'au niveau national, pour surveiller, prévenir et poursuivre les crimes de haine antisémites et pour protéger les communautés juives contre le harcèlement ou la violence;

Or. en

Amendement 604
Veronika Cifrová Ostrihoňová

Proposition de résolution
Paragraphe 25 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	25 ter. se déclare profondément préoccupé par le fait que les principales plateformes numériques ne coopèrent souvent pas suffisamment avec les forces de l'ordre nationales, en particulier dans les petits États membres, ce qui risque d'entraver les enquêtes sur les activités illégales en ligne;

Or. en

Amendement 605
Moritz Körner, Hilde Vautmans, Nikola Minchev, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Chloé Ridel, Abir Al-Sahlani, Fabienne Keller, Lucia Yar, Irena Joveva, Isabel Wiseler-Lima
au nom de la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures
Sophie Wilmès

Proposition de résolution
Paragraphe 25 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	25 bis. invite la Commission à inclure une

sous-section spécifique sur les mesures de lutte contre la désinformation sur les plateformes en ligne dans le pilier 3 («Liberté et pluralisme des médias») de son rapport sur l'état de droit;

Or. en

Amendement 606
Nikola Minchev, Moritz Körner, Hilde Vautmans, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Chloé Ridel, Abir Al-Sahlani, Alessandro Zan, Fabienne Keller, Lucia Yar, Irena Joveva, Isabel Wiseler-Lima, Daniel Freund
au nom de la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures
Sophie Wilmès

Proposition de résolution
Paragraphe 25 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	25 ter. rappelle la nécessité de veiller à ce que des garanties fiables en matière de protection des données soient en place lorsque les États membres ou les autorités nationales utilisent des logiciels de surveillance; rappelle que l'utilisation de logiciels espions doit être proportionnée;

Or. en

Amendement 607
Daniel Freund

Proposition de résolution
Paragraphe 25 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	25 bis. constate que le rapport de la Commission sur l'état de droit est devenu plus complet depuis sa création en 2020; déplore toutefois que des éléments essentiels de la résolution du Parlement de 2016 n'aient pas encore été mis en œuvre et que la Commission n'ait pas

pleinement donné suite aux recommandations formulées par le Parlement dans ses résolutions précédentes; estime que ces recommandations restent valables et les réitère; demande l'inclusion, dans le rapport annuel, d'éléments importants de la liste des critères de l'état de droit adoptée par la Commission de Venise, qui sont absents du rapport, tels que la prévention des abus de pouvoir, l'égalité devant la loi et la non-discrimination; réaffirme sa position selon laquelle le rapport devrait couvrir l'ensemble des valeurs énoncées à l'article 2 du traité UE, car celles-ci ne peuvent être traitées indépendamment les unes des autres; invite la Commission à étendre la portée de son rapport l'année prochaine;

Or. en

Amendement 608
Nikola Minchev, Moritz Körner, Hilde Vautmans, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Chloé Ridel, Abir Al-Sahlani, Fabienne Keller, Lucia Yar, Irena Joveva, Isabel Wiseler-Lima
au nom de la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures
Sophie Wilmès

Proposition de résolution
Sous-titre 8 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	encourage les États membres à prendre toutes les mesures nécessaires pour favoriser une culture de l'état de droit par des campagnes de sensibilisation, des initiatives d'information et des actions visant à promouvoir les valeurs et les principes démocratiques;

Or. en

Amendement 609
Nikola Minchev, Moritz Körner, Hilde Vautmans, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Chloé

Ridel, Abir Al-Sahlani, Fabienne Keller, Lucia Yar, Irena Joveva, Isabel Wiseler-Lima, Daniel Freund
au nom de la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures
Sophie Wilmès

Proposition de résolution
Sous-titre 8 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	constate avec inquiétude que si certains systèmes judiciaires peuvent sembler fiables en théorie, cela ne correspond pas toujours à la réalité sur le terrain; invite la Commission à effectuer des visites sur site aussi fréquemment que possible et à suivre en permanence l'évolution de la situation sur le terrain; demande à la Commission de fournir une évaluation fondée non seulement sur les changements législatifs mais aussi sur des preuves concrètes et indépendantes de leur mise en œuvre;

Or. en

Amendement 610
Nikola Minchev, Moritz Körner, Hilde Vautmans, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Chloé Ridel, Abir Al-Sahlani, Fabienne Keller, Lucia Yar, Irena Joveva, Isabel Wiseler-Lima, Daniel Freund
au nom de la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures
Sophie Wilmès

Proposition de résolution
Paragraphe 8 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	demande à la Commission d'étudier la possibilité de publier dans des délais similaires tous les rapports relatifs à l'état de droit ou aux droits fondamentaux, tels que les rapports annuels sur le respect de la charte ou le rapport de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne, afin de permettre un débat global et simultané sur ces questions;

Or. en

Amendement 611
Mariusz Kamiński, Joachim Stanisław Brudziński, Jadwiga Wiśniewska, Maciej Wąsik, Jacek Ozdoba

Proposition de résolution
Paragraphe 26

Proposition de résolution	*Amendement*
26. ***encourage la Commission à utiliser un langage plus clair pour évaluer le respect des*** valeurs consacrées à l'article 2 du traité UE; réclame qu'une plus grande attention soit portée à la mise en œuvre des recommandations par pays***,*** ***avec*** des mécanismes de suivi ***et des critères de référence mesurables***; propose un mécanisme global de suivi de l'état de droit associant toutes les institutions de l'Union, les États membres et les pays candidats dans un souci d'uniformité; suggère la création d'un groupe permanent chargé de surveiller les violations de l'état de droit ***par les États membres***;	26. ***rappelle à la Commission, en citant la devise de l'Union européenne, «Unie dans la diversité», qu'elle est censée tenir compte des différentes traditions, constitutions et spécificités des États membres lorsque sont en jeu les*** valeurs consacrées à l'article 2 du traité UE; réclame qu'une plus grande attention soit portée à ***l'impartialité et que soit abandonnée la différence de traitement appliquée aux États membres, en particulier aux gouvernements souverains présentant une vision du développement européen différente de celle de la majorité fédéraliste et de gauche libérale de Bruxelles, et juge inacceptable la politique de chantage à l'encontre de*** la mise en œuvre des recommandations par pays ***et*** des mécanismes de suivi; propose un mécanisme global de suivi de l'état de droit associant toutes les institutions de l'Union, les États membres et les pays candidats dans un souci d'uniformité; suggère la création ***par les États membres*** d'un groupe permanent chargé de surveiller les violations de l'état de droit***; constate, après plusieurs années de publication des rapports, qu'il s'agit d'une voie sans issue qui aggrave les discordes entre les États membres, constitue un outil de chantage politique, politise la Commission et ébranle la confiance des citoyens dans le projet de l'Union***;

Or. pl

Amendement 612
Ana Catarina Mendes, Chloé Ridel, Sandro Ruotolo, Francisco Assis, Hannes Heide, Pina Picierno, Matjaž Nemec, Emma Rafowicz, Krzysztof Śmiszek, Katarina Barley, Evin Incir, Juan Fernando López Aguilar, Nacho Sánchez Amor, Marco Tarquinio, Javier Moreno Sánchez, Alessandro Zan, Isabel Serra Sánchez, Cecilia Strada

Proposition de résolution
Paragraphe 26

Proposition de résolution	*Amendement*
26. encourage la Commission à utiliser un langage plus clair pour évaluer le respect des valeurs consacrées à l'article 2 du traité UE; réclame qu'une plus grande attention soit portée à la mise en œuvre des recommandations par pays, avec des mécanismes de suivi et des critères de référence mesurables; propose un mécanisme global de suivi de l'état de droit associant toutes les institutions de l'Union, les États membres et les pays candidats dans un souci d'uniformité; suggère la création d'un groupe permanent chargé de surveiller les violations de l'état de droit par les États membres;	26. ***reconnaît que le rapport de la Commission sur l'état de droit est un outil préventif essentiel pour contrôler la situation de l'état de droit dans l'ensemble de l'Union, faciliter le dialogue entre les États membres et orienter les réformes dans des domaines tels que l'indépendance judiciaire, la lutte contre la corruption, la liberté des médias et l'équilibre des pouvoirs;*** encourage la Commission à utiliser un langage plus clair pour évaluer le respect des valeurs consacrées à l'article 2 du traité UE; réclame qu'une plus grande attention soit portée à la mise en œuvre des recommandations par pays, avec des mécanismes de suivi et des critères de référence mesurables; propose un mécanisme global de suivi de l'état de droit associant toutes les institutions de l'Union, les États membres et les pays candidats dans un souci d'uniformité; suggère la création d'un groupe permanent chargé de surveiller les violations de l'état de droit par les États membres***, au moyen d'un mécanisme totalement indépendant et impartial chargé de surveiller et de suivre la mise en œuvre des recommandations du rapport sur l'état de droit d'une manière transparente et accessible au public***;

Or. en

Amendement 613
Nikola Minchev, Moritz Körner, Hilde Vautmans, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Chloé Ridel, Abir Al-Sahlani, Fabienne Keller, Lucia Yar, Irena Joveva, Isabel Wiseler-Lima, Daniel Freund
au nom de la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures
Sophie Wilmès

Proposition de résolution
Paragraphe 26

Proposition de résolution	*Amendement*
26. encourage la Commission à utiliser un langage plus clair pour évaluer le respect ***des*** valeurs consacrées à l'article 2 du traité UE; réclame qu'une plus grande attention soit portée à la mise en œuvre des recommandations par pays, avec des mécanismes de suivi et des critères de référence mesurables; propose un mécanisme global de suivi de l'état de droit associant toutes les institutions de l'Union, les États membres et les pays candidats dans un souci d'uniformité; suggère la création d'un groupe permanent chargé de surveiller les violations de l'état de droit par les États membres;	26. encourage la Commission à utiliser un langage plus clair***, moins diplomatique et plus précis*** pour évaluer le respect ***de l'état de droit; invite les États membres à respecter pleinement les*** valeurs consacrées à l'article 2 du traité UE; ***déplore la répartition artificiellement égale des recommandations entre les États membres et le manque de différenciation entre celles qui traitent de problématiques systémiques ou graves et celles qui sont moins importantes;*** réclame qu'une plus grande attention soit portée à la mise en œuvre des recommandations par pays, avec des mécanismes de suivi et des critères de référence mesurables; propose un mécanisme global de suivi de l'état de droit associant toutes les institutions de l'Union, les États membres et les pays candidats dans un souci d'uniformité***, de complémentarité et de synergie***; suggère la création d'un groupe permanent chargé de surveiller les violations de l'état de droit par les États membres;

Or. en

Amendement 614
Nicolas Bay

Proposition de résolution
Paragraphe 26

Proposition de résolution	*Amendement*

26. encourage la Commission à utiliser un langage plus clair pour évaluer le respect des valeurs consacrées à l'article 2 du traité UE; ***réclame qu'une plus grande attention soit portée à la mise en œuvre des recommandations par pays, avec des mécanismes de suivi et des critères de référence mesurables; propose un mécanisme global de suivi de l'état de droit associant toutes les institutions de l'Union, les États membres et les pays candidats dans un souci d'uniformité; suggère la création d'un groupe permanent chargé de surveiller les violations de l'état de droit par les États membres;***	26. encourage la Commission à utiliser un langage plus clair pour évaluer le respect des valeurs consacrées à l'article 2 du traité UE;

Or. fr

Amendement 615
Daniel Freund

Proposition de résolution
Paragraphe 26

Proposition de résolution	*Amendement*
26. encourage la Commission à utiliser un langage plus clair pour évaluer le respect des valeurs consacrées à l'article 2 du traité UE; ***réclame qu'une plus grande attention soit portée à la mise en œuvre des*** recommandations ***par pays, avec des mécanismes de suivi et des critères de référence mesurables***; ***propose un mécanisme global de suivi de l'état de droit associant toutes les institutions de l'Union, les États membres et les pays candidats dans un souci d'uniformité; suggère la création d'un groupe permanent chargé de surveiller les violations de l'état de droit par les États membres;***	26. encourage la Commission à utiliser un langage plus clair pour évaluer le respect des valeurs consacrées à l'article 2 du traité UE; ***affirme que la rédaction du rapport annuel sur l'état de droit n'est pas une fin en soi, car suivre la situation ne suffit pas, et que ce rapport devrait donner lieu à des mesures de contrôle de l'application spécifiques visant à remédier aux lacunes recensées, en particulier lorsque les*** recommandations ***ne sont pas entièrement respectées***; ***réaffirme qu'il est nécessaire de fixer un calendrier et des objectifs ainsi que de prendre des mesures concrètes pour l'application des recommandations et de préciser les conséquences éventuelles en cas de non-application, y compris la référence à des instruments spécifiques de la boîte à outils, notamment les outils budgétaires;***

estime que certaines violations des valeurs méritent des mesures d'application immédiates et que d'autres violations nécessitent la mise en œuvre urgente de recommandations;

Or. en

Amendement 616
András László

Proposition de résolution
Paragraphe 26

Proposition de résolution	*Amendement*
26. ***encourage*** la Commission ***à utiliser un langage plus clair pour évaluer le respect des valeurs consacrées à l'article 2 du traité UE; réclame qu'une plus grande attention soit portée à la mise en œuvre des recommandations par pays, avec*** des mécanismes ***de suivi et des critères de référence mesurables; propose un mécanisme global de suivi de l'état de droit associant toutes les institutions de l'Union, les États membres et les pays candidats dans un souci d'uniformité; suggère la création d'un groupe permanent chargé*** de surveiller ***les violations de*** l'état de droit ***par*** les États membres;	26. ***rappelle qu'en vertu des traités,*** la Commission ***n'est pas compétente pour créer*** des mécanismes ***supplémentaires permettant*** de surveiller l'état de droit ***au sein des*** États membres;

Or. en

Amendement 617
Erik Kaliňák

Proposition de résolution
Paragraphe 26

Proposition de résolution	*Amendement*
26. encourage la Commission à utiliser un langage plus clair pour évaluer le	26. encourage la Commission à utiliser un langage plus clair***, toujours soutenu par***

respect des valeurs consacrées à l'article 2 du traité UE***; réclame qu'une plus grande attention soit portée à la mise en œuvre des recommandations par pays, avec des mécanismes de suivi et des critères de référence mesurables;*** propose ***un mécanisme global de suivi de l'état de droit associant*** toutes les institutions de l'Union***,*** les États membres ***et les pays candidats dans un souci d'uniformité***; ***suggère la création d'un groupe permanent chargé de surveiller les violations de l'état de droit par les États membres;***	***une base juridique adéquate,*** pour évaluer le respect des valeurs consacrées à l'article 2 du traité UE; propose ***que*** toutes les institutions de l'Union ***soient considérées de la même manière que*** les États membres;

Or. sk

Amendement 618
Ewa Zajączkowska-Hernik

Proposition de résolution
Paragraphe 26

Proposition de résolution	*Amendement*
26. encourage la Commission à utiliser un langage plus clair pour évaluer le respect des valeurs consacrées à l'article 2 du traité UE***; réclame qu'une plus grande attention soit portée à la mise en œuvre des recommandations par pays, avec des mécanismes de suivi et des critères de référence mesurables; propose un mécanisme global de suivi de l'état de droit associant toutes les institutions de l'Union, les États membres et les pays candidats*** dans un souci d'uniformité; ***suggère la création d'un groupe permanent chargé de surveiller les violations de l'état de droit par les États membres;***	26. encourage la Commission à utiliser un langage plus clair pour évaluer le respect des valeurs consacrées à l'article 2 du traité UE dans un souci d'uniformité;

Or. en

Amendement 619

Isabel Serra Sánchez

Proposition de résolution
Paragraphe 26

Proposition de résolution	*Amendement*
26. encourage la Commission à utiliser un langage plus clair pour évaluer le respect des valeurs consacrées à l'article 2 du traité UE; réclame qu'une plus grande attention soit portée à la mise en œuvre des recommandations par pays, avec des mécanismes de suivi et des critères de référence mesurables; propose un mécanisme global de suivi de l'état de droit associant toutes les institutions de l'Union, les États membres et les pays candidats dans un souci d'uniformité; suggère la création d'un groupe permanent chargé de surveiller les violations de l'état de droit par les États membres;	26. encourage la Commission à utiliser un langage plus clair pour évaluer le respect des valeurs consacrées à l'article 2 du traité UE; réclame qu'une plus grande attention soit portée à la mise en œuvre des recommandations par pays, avec des mécanismes de suivi et des critères de référence mesurables; ***estime que le non-respect systématique des recommandations spécifiques à un pays devrait être traité au moyen d'autres instruments dont dispose la Commission, tels que la conditionnalité du financement;*** propose un mécanisme global de suivi de l'état de droit associant toutes les institutions de l'Union, les États membres et les pays candidats dans un souci d'uniformité; suggère la création d'un groupe permanent chargé de surveiller les violations de l'état de droit par les États membres;

Or. en

Amendement 620
Alessandro Ciriani, Paolo Inselvini

Proposition de résolution
Paragraphe 26

Proposition de résolution	*Amendement*
26. encourage la Commission à utiliser un langage plus clair pour évaluer le respect des valeurs consacrées à l'article 2 du traité UE; ***réclame qu'une plus grande attention soit portée à la mise en œuvre des recommandations par pays, avec des mécanismes de suivi et des critères de référence mesurables; propose un***	26. encourage la Commission à utiliser un langage plus clair pour évaluer le respect des valeurs consacrées à l'article 2 du traité UE; ***souligne que toutes les discussions et tous les examens portant sur la situation*** de l'état de droit ***au sein des États membres doivent respecter les mécanismes du traité relatifs à l'état de***

mécanisme global de suivi de l'état de droit ***associant toutes les*** institutions de l'Union***, les États membres et les pays candidats dans un souci d'uniformité***; ***suggère la création d'un groupe permanent chargé de surveiller les violations de l'état de droit par les États membres;***

droit ainsi que les compétences des institutions de l'Union ***en vertu des dispositions de l'article 7 du traité UE***;

Or. it

Amendement 621
Jorge Buxadé Villalba, Marieke Ehlers, Malika Sorel, Fabrice Leggeri

Proposition de résolution
Paragraphe 26

Proposition de résolution	*Amendement*
26. encourage la Commission à ***utiliser un langage plus clair pour évaluer le respect des valeurs consacrées à l'article 2 du traité UE; réclame qu'une plus grande attention soit portée à la mise en œuvre des recommandations par pays, avec des mécanismes de suivi et des critères de référence mesurables; propose*** un mécanisme ***global*** de suivi de l'état de droit associant toutes les institutions de l'Union, ***les États membres et les pays candidats dans un souci d'uniformité***; ***suggère la création d'un groupe permanent chargé de surveiller les violations de l'état de droit par les États membres;***	26. encourage la Commission à ***créer*** un mécanisme de suivi de l'état de droit ***et de la corruption*** associant toutes les institutions de l'Union***, afin de garantir la transparence et la responsabilité dans l'exercice de leurs compétences***; ***demande la création d'un mécanisme permettant de récupérer efficacement tout l'argent des contribuables indûment dépensé;***

Or. en

Amendement 622
Moritz Körner, Malik Azmani, Dainius Žalimas, Lucia Yar, Fabienne Keller, Sophie Wilmès, Raquel García Hermida-Van Der Walle, Abir Al-Sahlani, Veronika Cifrová Ostrihoňová

Proposition de résolution
Paragraphe 26

Proposition de résolution	*Amendement*
26. encourage la Commission à utiliser un langage plus clair pour évaluer le respect des valeurs consacrées à l'article 2 du traité UE; réclame qu'une plus grande attention soit portée à la mise en œuvre des recommandations par pays, avec des mécanismes de suivi et des critères de référence mesurables; propose un mécanisme global de suivi de l'état de droit associant toutes les institutions de l'Union, les États membres et les pays candidats dans un souci d'uniformité; suggère la création d'un groupe permanent chargé de surveiller les violations de l'état de droit par les États membres;	26. ***demande à la Commission d'établir une distinction claire entre les violations systémiques et les violations isolées de l'état de droit dans les États membres;*** encourage la Commission à utiliser un langage plus clair pour évaluer le respect des valeurs consacrées à l'article 2 du traité UE; réclame qu'une plus grande attention soit portée à la mise en œuvre des recommandations par pays, avec des mécanismes de suivi et des critères de référence mesurables; propose un mécanisme global de suivi de l'état de droit associant toutes les institutions de l'Union, les États membres et les pays candidats dans un souci d'uniformité; suggère la création d'un groupe permanent chargé de surveiller les violations de l'état de droit par les États membres;

Or. en

Amendement 623
Marieke Ehlers, Tom Vandendriessche

Proposition de résolution
Paragraphe 26

Proposition de résolution	*Amendement*
26. encourage la Commission à utiliser un langage plus clair pour évaluer le respect des valeurs consacrées à l'article 2 du traité UE; réclame qu'une plus grande attention soit portée à la mise en œuvre des recommandations par pays, avec des mécanismes de suivi et des critères de référence mesurables; propose un mécanisme global de suivi de l'état de droit associant toutes les institutions de l'Union, les États membres et les pays candidats dans un souci d'uniformité; suggère la création d'un groupe permanent chargé de surveiller les violations de l'état de droit	26. encourage la Commission à utiliser un langage plus clair pour évaluer le respect***, par les États membres et les institutions de l'Union,*** des valeurs consacrées à l'article 2 du traité UE; réclame qu'une plus grande attention soit portée à la mise en œuvre des recommandations par pays ***et spécifiques aux institutions de l'Union***, avec des mécanismes de suivi et des critères de référence mesurables; propose un mécanisme global de suivi de l'état de droit associant toutes les institutions de l'Union, les États membres et les pays candidats

par les États membres;	dans un souci d'uniformité; suggère la création d'un groupe permanent chargé de surveiller les violations de l'état de droit par les États membres;

Or. en

Amendement 624
Tomáš Zdechovský

Proposition de résolution
Paragraphe 26

Proposition de résolution	*Amendement*
26. encourage la Commission à utiliser un langage plus clair pour évaluer le respect des valeurs consacrées à l'article 2 du traité UE; réclame qu'une plus grande attention soit portée à la mise en œuvre des recommandations par pays, avec des mécanismes de suivi et des critères de référence mesurables; ***propose un mécanisme global de suivi*** de l'état de droit associant toutes les institutions de l'Union, les États membres et les pays candidats dans un souci d'uniformité; ***suggère la création d'un groupe permanent chargé de surveiller les violations de l'état de droit par les États membres;***	26. encourage la Commission à utiliser un langage plus clair pour évaluer le respect des valeurs consacrées à l'article 2 du traité UE; réclame qu'une plus grande attention soit portée à la mise en œuvre des recommandations par pays, avec des mécanismes de suivi et des critères de référence mesurables; ***appelle au renforcement du cadre*** de l'état de droit associant toutes les institutions de l'Union, les États membres et les pays candidats dans un souci d'uniformité;

Or. en

Amendement 625
Romana Tomc

Proposition de résolution
Paragraphe 26

Proposition de résolution	*Amendement*
26. encourage la Commission à utiliser un langage plus clair pour évaluer le respect des valeurs consacrées à l'article 2	26. encourage la Commission à utiliser un langage plus clair pour évaluer le respect des valeurs consacrées à l'article 2

du traité UE; réclame qu'une plus grande attention soit portée à la mise en œuvre des recommandations par pays, avec des mécanismes de suivi et des critères de référence mesurables; propose un mécanisme global de suivi de l'état de droit associant toutes les institutions de l'Union, les États membres et les pays candidats dans un souci d'uniformité; ***suggère la création d'un groupe permanent chargé de surveiller les violations de l'état de droit par les États membres;***	du traité UE; réclame qu'une plus grande attention soit portée à la mise en œuvre des recommandations par pays, avec des mécanismes de suivi et des critères de référence mesurables; propose un mécanisme global de suivi de l'état de droit associant toutes les institutions de l'Union, les États membres et les pays candidats dans un souci d'uniformité;

Or. en

Amendement 626
Michał Wawrykiewicz

Proposition de résolution
Paragraphe 26

Proposition de résolution	*Amendement*
26. encourage la Commission à utiliser un langage plus clair pour évaluer le respect des valeurs consacrées à l'article 2 du traité UE; réclame qu'une plus grande attention soit portée à la mise en œuvre des recommandations par pays, avec des mécanismes de suivi et des critères de référence mesurables; propose un mécanisme global de suivi de l'état de droit associant toutes les institutions de l'Union, les États membres et les pays candidats dans un souci d'uniformité; suggère la création d'un groupe permanent chargé de surveiller les violations de l'état de droit par les États membres;	26. encourage la Commission à utiliser un langage plus clair ***et des règles d'évaluation transparentes*** pour évaluer le respect des valeurs consacrées à l'article 2 du traité UE; réclame qu'une plus grande attention soit portée à la mise en œuvre des recommandations par pays, avec des mécanismes de suivi et des critères de référence mesurables; propose un mécanisme global de suivi de l'état de droit associant toutes les institutions de l'Union, les États membres et les pays candidats dans un souci d'uniformité; suggère la création d'un groupe permanent chargé de surveiller les violations de l'état de droit par les États membres;

Or. en

Amendement 627
Marieke Ehlers, Jorge Buxadé Villalba, Tom Vandendriessche, Fabrice Leggeri

Proposition de résolution
Paragraphe 26 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	26 bis. se déclare profondément préoccupé par les affirmations du coprésident du groupe des Verts au Parlement européen dans son podcast du 11 décembre 2024, dans lequel il affirme qu'en échange d'un vote en faveur du collège des commissaires, il a reçu des «promesses substantielles» et des «places dans les cabinets, de manière à obtenir également des positions politiques»[1 bis]; souligne que, si ses affirmations sont exactes, cette pratique ne semble pas conforme à l'article 245 du traité FUE, qui stipule clairement que les commissaires s'engagent à respecter leur indépendance et à éviter toute influence; rappelle que, dans leur serment, les commissaires déclarent solennellement être totalement indépendants dans l'exercice de leurs responsabilités et ne pas solliciter ni accepter d'instructions d'un gouvernement ou de toute autre institution, organe, bureau ou entité dans l'accomplissement de leurs tâches; estime que cette situation soulève de graves préoccupations en ce qui concerne l'état de droit;
	1 bis ***https://podcasts.apple.com/be/podcast/frankrijk-en-duitsland-stuurloos-wie-neemt-de/id1449821985?i=1000680020503***

Or. en

Amendement 628
Daniel Freund

Proposition de résolution
Paragraphe 26 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	26 bis. invite la Commission à explorer toutes les possibilités d'associer un groupe d'experts indépendants aux éditions ultérieures du rapport sur l'état de droit, comme le recommande le Parlement; demande une nouvelle fois à la Commission d'inviter la FRA à prodiguer des conseils méthodologiques et à mener des recherches comparatives afin d'apporter des précisions dans des domaines clés du rapport annuel, compte tenu du lien intrinsèque entre les droits fondamentaux et l'état de droit; demande à son Bureau, compte tenu des réticences de la Commission et du Conseil, d'organiser une procédure de passation de marchés visant à former, pour une durée temporaire, un panel de spécialistes indépendants sous les auspices du Parlement, conformément à la promesse formulée dans ses précédentes résolutions, afin de conseiller le Parlement sur le respect des valeurs consacrées à l'article 2 du traité UE dans les différents États membres, et de donner l'exemple quant à la manière dont un tel panel peut fonctionner dans la pratique;

Or. en

Amendement 629
Moritz Körner, Malik Azmani, Dainius Žalimas, Lucia Yar, Fabienne Keller, Raquel García Hermida-Van Der Walle, Abir Al-Sahlani, Ana Catarina Mendes

Proposition de résolution
Paragraphe 26 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	26 bis. insiste pour que le rapport 2025 de la Commission sur l'état de droit couvre l'ensemble du champ d'application de l'article 2 du traité UE et comprenne des indicateurs plus larges, tels que l'indépendance des médias, le rôle de la

société civile, les droits fondamentaux (y compris les droits sexuels et reproductifs), la liberté académique et artistique, l'égalité des genres, la protection des minorités et des groupes vulnérables, le respect du droit international et le fonctionnement des institutions démocratiques, afin de fournir une image plus complète des normes de l'état de droit dans l'ensemble de l'Union;

Or. en

Amendement 630
Krzysztof Śmiszek, Matjaž Nemec, Robert Biedroń, Katarina Barley, Cecilia Strada, Klára Dobrev, Csaba Molnár, Emma Rafowicz, Alessandro Zan

Proposition de résolution
Paragraphe 26 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	26 bis. insiste pour que l'Union mette en place un mécanisme de financement spécifique pour soutenir les organisations de la société civile (OSC) qui œuvrent en faveur des droits des personnes LGBTIQ+; souligne que ce mécanisme pourrait fournir des ressources pour la défense des droits, l'aide juridique et les campagnes de sensibilisation, tout en garantissant que ces organisations puissent opérer sans restrictions excessives ni harcèlement; souligne la nécessité pour l'Union de renforcer ses mécanismes de réaction rapide afin de protéger les défenseurs des droits des personnes LGBTIQ+ qui sont exposés à des risques dans des environnements hostiles;

Or. en

Amendement 631
Alessandro Ciriani, Paolo Inselvini

Proposition de résolution
Paragraphe 26 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	26 bis. rappelle que le mécanisme de l'état de droit devrait se concentrer avant tout sur l'application du droit de l'Union, sur la protection des droits fondamentaux et sur les principes démocratiques, en évitant de recourir aux contributions d'acteurs extérieurs et d'entités privées motivés par des agendas idéologiques;

Or. it

Amendement 632
Mariusz Kamiński, Joachim Stanisław Brudziński, Jadwiga Wiśniewska, Maciej Wąsik, Jacek Ozdoba

Proposition de résolution
Paragraphe 26 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	26 bis. déplore que la Commission prépare des rapports annuels sur l'état de droit dans des domaines choisis arbitrairement, et qu'elle adresse des recommandations aux États membres alors qu'elle n'a pas reçu de ces derniers de compétences dans ce domaine par la voie des traités;

Or. pl

Amendement 633
Isabel Serra Sánchez

Proposition de résolution
Paragraphe 26 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*

26 bis. demande à la Commission de divulguer les critères qu'elle utilise pour sélectionner les informations fournies par la société civile, les organismes internationaux, les autorités nationales et les autres parties prenantes dans le cadre de ses rapports sur l'état de droit;

Or. en

Amendement 634
Juan Fernando López Aguilar, Nacho Sánchez Amor, Javier Moreno Sánchez

Proposition de résolution
Paragraphe 26 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	26 bis. invite instamment les États membres à mettre en œuvre les recommandations formulées dans les rapports précédents et félicite ceux qui les ont non seulement mises en œuvre, mais qui ont également surpassé les normes établies;

Or. en

Amendement 635
Daniel Freund

Proposition de résolution
Paragraphe 26 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	26 ter. déplore que l'utilisation d'un langage euphémique et le nombre artificiellement égal de conclusions et de recommandations par État membre dissimulent les différences très réelles entre les États membres; indique que les recommandations devraient mieux refléter les conclusions négatives du rapport et être plus détaillées; réitère la

recommandation visant à établir une distinction entre violations systémiques et violations isolées, afin d'éviter le risque de banaliser les violations les plus graves de l'état de droit; invite la Commission à indiquer clairement que lorsque les valeurs consacrées à l'article 2 du traité UE sont bafouées de manière systématique, délibérée et grave pendant une certaine période, il se peut que les États membres ne remplissent plus tous les critères qui définissent une démocratie; estime que l'évaluation de la mise en œuvre des recommandations devrait être plus précise et qualitative, et ne pas reposer uniquement sur les changements législatifs mais également sur des preuves tangibles et indépendantes de leur mise en œuvre dans la pratique;

Or. en

Amendement 636
Alessandro Ciriani, Paolo Inselvini

Proposition de résolution
Paragraphe 26 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	26 ter. invite la Commission à présenter une évaluation plus équilibrée et basée sur des preuves de la situation de l'état de droit dans les États membres, tout en respectant pleinement la souveraineté nationale et les traditions juridiques de chaque État membre; note que le nombre important de références aux résultats obtenus par certaines ONG implique que la Commission a de fait externalisé à ces organisations le travail sur la situation, sans vérifier l'exactitude factuelle de leurs déclarations; invite la Commission à adopter une méthodologie plus complète et plus neutre lors des prochaines évaluations;

Or. it

Amendement 637
Mariusz Kamiński, Joachim Stanisław Brudziński, Jadwiga Wiśniewska, Maciej Wąsik, Jacek Ozdoba

Proposition de résolution
Paragraphe 26 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	26 ter. désapprouve les méthodes de préparation des rapports de la Commission, qui se caractérisent par un haut degré de discrétion, les passages descriptifs étant mélangés aux passages évaluatifs sans délimitation claire entre les deux; déplore que la Commission applique deux poids deux mesures et que des solutions identiques ou très similaires fonctionnant dans différents États membres soient évaluées autrement, ce qui prouve l'absence d'une méthodologie unique, claire et fondée sur de mêmes bases, et que les rapports sont orientés et politiques;

Or. pl

Amendement 638
Isabel Serra Sánchez

Proposition de résolution
Paragraphe 26 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	26 ter. estime que les recommandations figurant dans les rapports annuels sur l'état de droit doivent être plus spécifiques, en indiquant les activités ou les plans d'action concrets que les États membres doivent mettre en œuvre et le calendrier à suivre pour corriger la situation, y compris, le cas échéant, les

avis existants des institutions internationales (par exemple, la Commission de Venise du Conseil de l'Europe, les rapporteurs spéciaux des Nations unies) ou les décisions judiciaires pertinentes (y compris celles de la Cour européenne des droits de l'homme);

Or. en

Amendement 639
Moritz Körner, Malik Azmani, Dainius Žalimas, Lucia Yar, Fabienne Keller, Raquel García Hermida-Van Der Walle, Abir Al-Sahlani, Veronika Cifrová Ostrihoňová

Proposition de résolution
Paragraphe 26 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	26 ter. invite la Commission à améliorer en permanence la portée et les implications en matière d'application de son rapport sur l'état de droit; met en garde contre le fait que l'absence de lien entre le suivi et les conséquences réelles risque de diminuer la pertinence du rapport dans les États membres;

Or. en

Amendement 640
Mariusz Kamiński, Joachim Stanisław Brudziński, Jadwiga Wiśniewska, Maciej Wąsik, Jacek Ozdoba

Proposition de résolution
Paragraphe 26 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	26 quater. constate que, dans ses rapports, la Commission s'appuie souvent sur des publications à caractère médiatique, sans vérification à la source, voire en ignorant les explications de l'État membre; demande à la Commission de

divulguer les noms des auteurs et des organisations, associations, groupes de réflexion et autres acteurs qui préparent les rapports concernant les différents pays, sans se retrancher derrière la collégialité, ainsi que les noms des acteurs faisant efficacement pression sur elle pour défendre l'espion russe Pavel Roubtsov;

Or. pl

Amendement 641
Alessandro Ciriani, Paolo Inselvini

Proposition de résolution
Paragraphe 26 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	26 quater. rappelle, à cet égard, les événements récents concernant le financement présumé d'organisations de la société civile à des fins de lobbying auprès des députés européens et pour influencer leur liberté d'expression en matière de politiques environnementales;

Or. it

Amendement 642
Mariusz Kamiński, Joachim Stanisław Brudziński, Jadwiga Wiśniewska, Maciej Wąsik, Jacek Ozdoba

Proposition de résolution
Paragraphe 26 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	26 quinquies. exprime son indignation face à l'utilisation par la Commission du cas de Pablo González, alias Pavel Roubtsov, agent du service de renseignement militaire russe GRU opérant sous la couverture d'un

journaliste, pour attaquer un État membre; demande à la Commission de présenter des excuses à la Pologne – pays aux frontières duquel une guerre bien réelle fait rage, et qui est la cible d'attaques hybrides de la part de Moscou et de Minsk – pour cette attaque odieuse, et de retirer son document qui jette le discrédit sur elle-même et sur sa procédure d'examen de l'état de droit des États membres; demande à la Commission de s'expliquer et de révéler les noms des organisations et des fonctionnaires qui ont fait pression sur elle pour défendre l'espion russe et l'attaque contre la Pologne;

Or. pl

Amendement 643
Alessandro Ciriani, Paolo Inselvini

Proposition de résolution
Paragraphe 26 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	26 quinquies. invite la Commission à publier avec transparence les noms de toutes les parties prenantes qui ont participé à la consultation publique et ont fourni des informations au sein des États membres en vue de la préparation de ce rapport, dans le but d'éviter la présence de sources anonymes;

Or. it

Amendement 644
Krzysztof Śmiszek, Matjaž Nemec, Robert Biedroń, Katarina Barley, Cecilia Strada, Klára Dobrev, Csaba Molnár, Emma Rafowicz, Alessandro Zan, Birgit Sippel

Proposition de résolution
Paragraphe 27

Proposition de résolution	*Amendement*
27. souligne l'importance de systèmes judiciaires indépendants et de l'accès à une aide juridictionnelle gratuite pour garantir l'égalité d'accès à la justice; rappelle que le fait de disposer de ressources suffisantes, notamment en termes d'infrastructures et de personnel, est indispensable pour améliorer les systèmes judiciaires;	27. souligne l'importance de systèmes judiciaires indépendants et de l'accès à une aide juridictionnelle gratuite pour garantir l'égalité d'accès à la justice; rappelle que le fait de disposer de ressources suffisantes, notamment en termes d'infrastructures et de personnel, est indispensable pour améliorer les systèmes judiciaires; ***recommande aux États membres de prendre des mesures concrètes pour améliorer l'accès à la justice des groupes marginalisés et vulnérables, notamment en renforçant les systèmes d'aide juridique et en prenant des mesures pour lutter contre les barrières linguistiques et la fracture numérique;***

Or. en

Amendement 645
Moritz Körner, Malik Azmani, Dainius Žalimas, Lucia Yar, Fabienne Keller, Sophie Wilmès, Raquel García Hermida-Van Der Walle, Abir Al-Sahlani, Veronika Cifrová Ostrihoňová

Proposition de résolution
Paragraphe 27

Proposition de résolution	*Amendement*
27. souligne l'importance de systèmes judiciaires indépendants et de l'accès à une aide juridictionnelle gratuite pour garantir l'égalité d'accès à la justice; rappelle que le fait de disposer de ressources suffisantes, notamment en termes d'infrastructures et de personnel, est indispensable pour améliorer les systèmes judiciaires;	27. souligne l'importance de systèmes judiciaires indépendants et de l'accès à une aide juridictionnelle gratuite ***et abordable*** pour garantir l'égalité d'accès à la justice; rappelle que le fait de disposer de ressources suffisantes, notamment en termes d'infrastructures et de personnel, est indispensable pour améliorer les systèmes judiciaires; ***invite les États membres à veiller à ce que les ressources judiciaires, y compris l'aide juridique, soient financées de manière adéquate et facilement accessibles à tous, en particulier aux groupes vulnérables;***

Or. en

Amendement 646
Moritz Körner, Malik Azmani, Dainius Žalimas, Lucia Yar, Fabienne Keller, Raquel García Hermida-Van Der Walle, Abir Al-Sahlani, Veronika Cifrová Ostrihoňová

Proposition de résolution
Paragraphe 27 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	27 bis. rappelle que les décisions prises ou non par les institutions de l'Union influencent souvent la situation de l'état de droit dans les États membres; critique le fait que la situation de l'état de droit au niveau de l'Union reste en dehors du champ d'application du rapport 2024 de la Commission sur l'état de droit; demande qu'un chapitre sur l'adhésion de l'Union aux normes de l'état de droit, fondé sur un mécanisme d'examen indépendant, soit inclus dans le rapport 2025 de la Commission sur l'état de droit;

Or. en

Amendement 647
Isabel Serra Sánchez

Proposition de résolution
Paragraphe 27 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	27 bis. demande une nouvelle fois à la Commission d'inviter la FRA à prodiguer des conseils méthodologiques et à mener des recherches comparatives afin d'apporter des précisions dans des domaines clés du rapport annuel, compte tenu du lien intrinsèque entre les droits fondamentaux et l'état de droit;

Or. en

Amendement 648
Mariusz Kamiński, Joachim Stanisław Brudziński, Jadwiga Wiśniewska, Maciej Wąsik, Jacek Ozdoba

Proposition de résolution
Paragraphe 27 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	27 bis. regrette que les institutions de l'Union soient devenues, comme dans le cas de la Pologne, des défenseurs des régimes postcommunistes, protégeant des structures corrompues, inefficaces et non transparentes, causant ainsi un préjudice à la Pologne, et violant les traités;

Or. pl

Amendement 649
Moritz Körner, Malik Azmani, Dainius Žalimas, Lucia Yar, Fabienne Keller, Raquel García Hermida-Van Der Walle, Abir Al-Sahlani, Veronika Cifrová Ostrihoňová

Proposition de résolution
Paragraphe 27 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	27 ter. constate que l'Union surveille l'état de droit mais n'évalue pas systématiquement la situation des principes démocratiques dans les États membres; déplore que le rapport 2024 de la Commission sur l'état de droit néglige les principes démocratiques pertinents, tels que des élections libres et équitables, le pluralisme politique, l'équilibre des pouvoirs institutionnels, l'équité démocratique des procédures législatives et les garanties contre les excès de pouvoir des gouvernements; demande qu'un chapitre sur les normes démocratiques soit inclus dans le rapport 2025 de la Commission sur l'état de droit;

Or. en

Amendement 650
Moritz Körner, Malik Azmani, Dainius Žalimas, Lucia Yar, Fabienne Keller, Raquel García Hermida-Van Der Walle, Abir Al-Sahlani

Proposition de résolution
Paragraphe 27 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	27 quater. rappelle à la Commission qu'en tant que gardienne des traités, elle devrait prendre des mesures d'application concrètes allant au-delà de la simple publication de rapports ou de recommandations;

Or. en

Amendement 651
Moritz Körner, Malik Azmani, Dainius Žalimas, Lucia Yar, Fabienne Keller, Sophie Wilmès, Raquel García Hermida-Van Der Walle, Abir Al-Sahlani, Veronika Cifrová Ostrihoňová

Proposition de résolution
Paragraphe 27 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	27 quinquies. rappelle à la Commission qu'elle doit appliquer les procédures d'infraction de manière cohérente et rapide, en imposant des sanctions financières lorsque les États membres ne respectent pas le droit de l'Union; déplore que, par le passé, la Commission se soit montrée trop hésitante dans le traitement des violations, en particulier en ce qui concerne les violations de l'état de droit; réaffirme que la Commission doit agir rapidement et avec détermination en cas de violation, en veillant à ce que les procédures d'infraction soient engagées dans les meilleurs délais;

Or. en

Amendement 652
Tomáš Zdechovský

Proposition de résolution
Paragraphe 28

Proposition de résolution	*Amendement*
28. appelle la Commission à conclure les négociations sur l'adhésion de l'Union au GRECO en tant qu'étape importante dans la lutte contre la corruption;	***supprimé***

Or. en

Amendement 653
András László

Proposition de résolution
Paragraphe 28

Proposition de résolution	*Amendement*
28. appelle la Commission à conclure les négociations sur l'adhésion de l'Union au GRECO en tant qu'étape importante dans la lutte contre la corruption;	***supprimé***

Or. en

Amendement 654
Krzysztof Śmiszek, Matjaž Nemec, Robert Biedroń, Katarina Barley, Cecilia Strada, Klára Dobrev, Csaba Molnár

Proposition de résolution
Paragraphe 28

Proposition de résolution	*Amendement*
28. appelle la Commission à conclure les négociations sur l'adhésion de l'Union au GRECO en tant qu'étape importante dans la lutte contre la corruption;	28. appelle la Commission à conclure les négociations sur l'adhésion de l'Union au GRECO en tant qu'étape importante dans la lutte contre la corruption; ***invite instamment les États membres à renforcer***

les mécanismes de protection des lanceurs d'alerte, en apportant des garanties juridiques complètes et des systèmes de soutien pour ceux qui dénoncent la corruption, la fraude ou les violations du droit de l'Union;

Or. en

Amendement 655
Erik Kaliňák

Proposition de résolution
Paragraphe 28

Proposition de résolution	*Amendement*
28. appelle la Commission à conclure les négociations sur l'adhésion de l'Union au GRECO ***en tant qu'étape importante dans la lutte contre la corruption***;	28. appelle la Commission à conclure les négociations sur l'adhésion de l'Union au GRECO;

Or. sk

Amendement 656
Krzysztof Śmiszek, Matjaž Nemec, Robert Biedroń, Katarina Barley, Cecilia Strada, Klára Dobrev, Csaba Molnár, Alessandro Zan

Proposition de résolution
Paragraphe 29

Proposition de résolution	*Amendement*
29. invite les États membres à garantir la liberté, l'indépendance et le pluralisme des médias et à lutter contre la désinformation; demande instamment la mise en œuvre rapide du règlement sur la liberté des médias;	29. invite les États membres à garantir la liberté, l'indépendance et le pluralisme des médias et à lutter contre la désinformation; demande instamment la mise en œuvre rapide du règlement sur la liberté des médias; ***recommande aux États membres d'élaborer des stratégies globales pour lutter contre la désinformation et l'ingérence étrangère dans les processus démocratiques, tout en préservant la liberté d'expression et le pluralisme des médias;***

Or. en

Amendement 657
Sandro Ruotolo

Proposition de résolution
Paragraphe 29

Proposition de résolution	*Amendement*
29. invite les États membres à garantir la liberté, l'indépendance et le pluralisme des médias et à lutter contre la désinformation; demande instamment la mise en œuvre rapide du règlement sur la liberté des médias;	29. invite les États membres à garantir la liberté, l'indépendance et le pluralisme des médias et à lutter contre la désinformation; demande instamment la mise en œuvre rapide ***et transparente*** du règlement sur la liberté des médias***, qui constitue une étape cruciale dans la sauvegarde de l'indépendance, du pluralisme et de l'intégrité du paysage médiatique dans l'ensemble de l'Union, en particulier en Hongrie, à Malte, en Grèce, en Roumanie, en Slovaquie et en Italie***;

Or. en

Amendement 658
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 29

Proposition de résolution	*Amendement*
29. invite les États membres à garantir la liberté, l'indépendance et le pluralisme des médias et à lutter contre la désinformation; demande instamment la mise en œuvre rapide du règlement sur la liberté des médias;	29. invite les États membres à garantir la liberté, l'indépendance et le pluralisme des médias et à lutter contre la désinformation; ***souligne que les mesures de lutte contre la désinformation ne devraient pas conduire dans la pratique à la censure des opinions politiques divergentes;*** demande instamment la mise en œuvre rapide du règlement sur la liberté des médias;

Or. fi

Amendement 659
Ana Catarina Mendes, Chloé Ridel, Sandro Ruotolo, Francisco Assis, Hannes Heide, Pina Picierno, Matjaž Nemec, Emma Rafowicz, Krzysztof Śmiszek, Katarina Barley, Evin Incir, Juan Fernando López Aguilar, Nacho Sánchez Amor, Marco Tarquinio, Javier Moreno Sánchez, Alessandro Zan, Daniel Freund, Michał Wawrykiewicz, Cecilia Strada

Proposition de résolution
Paragraphe 29

Proposition de résolution	*Amendement*
29. invite les États membres à garantir la liberté, l'indépendance et le pluralisme des médias et à lutter contre la désinformation; demande instamment la mise en œuvre rapide du règlement sur la liberté des médias;	29. invite les États membres à garantir la liberté, l'indépendance et le pluralisme des médias et à lutter contre la désinformation; demande instamment la mise en œuvre rapide du règlement sur la liberté des médias***, en particulier dans certains États membres qui sont mal classés dans les indices de liberté des médias***;

Or. en

Amendement 660
Nicolas Bay

Proposition de résolution
Paragraphe 29

Proposition de résolution	*Amendement*
29. invite les États membres à garantir la liberté, l'indépendance et le pluralisme des médias ***et à lutter contre la désinformation***; ***demande instamment la mise en œuvre rapide du règlement sur la liberté des médias;***	29. invite les États membres à garantir la liberté, l'indépendance et le pluralisme des médias;

Or. fr

Amendement 661
Daniel Freund, Diana Riba i Giner, Jaume Asens Llodrà, Vicent Marzà Ibáñez

Proposition de résolution
Paragraphe 29

Proposition de résolution	*Amendement*
29. invite les États membres à garantir la liberté, l'indépendance et le pluralisme des médias et à lutter contre la désinformation; demande instamment la mise en œuvre rapide du règlement sur la liberté des médias;	29. invite les États membres à garantir la liberté, l'indépendance et le pluralisme des médias et à lutter contre la désinformation; ***souligne le rôle important des médias de service public;*** demande instamment la mise en œuvre rapide du règlement sur la liberté des médias;

Or. en

Amendement 662
Moritz Körner, Malik Azmani, Dainius Žalimas, Lucia Yar, Fabienne Keller, Sophie Wilmès, Raquel García Hermida-Van Der Walle, Abir Al-Sahlani, Veronika Cifrová Ostrihoňová

Proposition de résolution
Paragraphe 29

Proposition de résolution	*Amendement*
29. invite les États membres à garantir la liberté, l'indépendance et le pluralisme des médias et à lutter contre la désinformation; demande instamment la mise en œuvre rapide du règlement sur la liberté des médias;	29. invite les États membres à garantir la liberté, l'indépendance et le pluralisme des médias***, à assurer une allocation transparente des fonds publics*** et à lutter contre la désinformation; demande instamment la mise en œuvre rapide du règlement sur la liberté des médias;

Or. en

Amendement 663
András László

Proposition de résolution
Paragraphe 29

Proposition de résolution	*Amendement*
29. invite les États membres à garantir la liberté, l'indépendance et le pluralisme des médias et à lutter contre la désinformation; ***demande instamment la mise en œuvre rapide du règlement sur la liberté des médias;***	29. invite les États membres à garantir la liberté, l'indépendance et le pluralisme des médias et à lutter contre la désinformation;

Or. en

Amendement 664
Erik Kaliňák

Proposition de résolution
Paragraphe 29

Proposition de résolution	*Amendement*
29. invite les États membres à garantir la liberté, l'indépendance et le pluralisme des médias et à lutter contre la ***désinformation***; ***demande instamment la mise en œuvre rapide du règlement sur la liberté des médias;***	29. invite les États membres à garantir la liberté, l'indépendance et le pluralisme des médias et à lutter contre la ***censure et les ingérences injustifiées dans la liberté d'expression***;

Or. sk

Amendement 665
Jorge Buxadé Villalba, Marieke Ehlers, Malika Sorel, Fabrice Leggeri

Proposition de résolution
Paragraphe 29

Proposition de résolution	*Amendement*
29. invite les États membres à garantir la liberté, l'indépendance et le pluralisme des médias et à ***lutter contre la désinformation***; ***demande instamment la mise en œuvre rapide du règlement sur la liberté des médias;***	29. invite les États membres à garantir la liberté, l'indépendance et le pluralisme des médias et à ***protéger la liberté d'expression et le droit à l'information***;

Or. en

Amendement 666
Nicolas Bay

Proposition de résolution
Paragraphe 30

Proposition de résolution	*Amendement*
30. souligne le rôle de la société civile et des organes de contrôle indépendants dans le suivi et le soutien de la mise en œuvre des recommandations formulées dans le rapport sur l'état de droit;préconise la mise en place d'un cadre de dialogue civil structuré qui permettrait d'intégrer les contributions de la société civile dans le cycle annuel d'élaboration du rapport sur l'état de droit, comme le recommande le Comité économique et social européen (CESE)[46] et les réseaux de la société civile[47] ; rappelle l'importance de procéder à une vaste consultation lors de l'élaboration du rapport;	***supprimé***

[46] Avis du CESE du 14 février 2024 intitulé «Pistes pour renforcer le dialogue civil et la démocratie participative dans l'Union européenne»

[47] Société civile Europe, «Joint Civil Society Contribution on Civic Space to the 2024 Annual Rule of Law Report» (Contribution conjointe de la société civile sur la question de l'espace civique dans le cadre du rapport annuel sur l'état de droit 2024), juin 2024.

Or. fr

Amendement 667
Daniel Freund

Proposition de résolution
Paragraphe 30

Proposition de résolution	*Amendement*
30. souligne le rôle de la société civile et des organes de contrôle indépendants dans le suivi et le soutien de la mise en œuvre des recommandations formulées dans le rapport sur l'état de droit; préconise la mise en place d'un cadre de dialogue civil structuré qui permettrait d'intégrer les contributions de la société civile dans le cycle annuel d'élaboration du rapport sur l'état de droit, comme le recommande le Comité économique et social européen (CESE)[46] et les réseaux de la société civile[47]; rappelle l'importance de procéder à une vaste consultation lors de l'élaboration du rapport;	30. souligne le rôle de la société civile et des organes de contrôle indépendants dans le suivi et le soutien de la mise en œuvre des recommandations formulées dans le rapport sur l'état de droit; préconise la mise en place d'un cadre de dialogue civil structuré qui permettrait d'intégrer les contributions de la société civile dans le cycle annuel d'élaboration du rapport sur l'état de droit, comme le recommande le Comité économique et social européen (CESE)[46] et les réseaux de la société civile[47]; rappelle l'importance de procéder à une vaste consultation lors de l'élaboration du rapport; ***invite la Commission à se rendre, dans la mesure du possible, dans les États membres pour y réaliser des inspections sur site plutôt que virtuelles, ce qui permettrait de dresser un tableau plus complet et plus circonstancié de la situation locale;***
[46] Avis du CESE du 14 février 2024 intitulé «Pistes pour renforcer le dialogue civil et la démocratie participative dans l'Union européenne».	[46] Avis du CESE du 14 février 2024 intitulé «Pistes pour renforcer le dialogue civil et la démocratie participative dans l'Union européenne».
[47] Société civile Europe, «Joint Civil Society Contribution on Civic Space to the 2024 Annual Rule of Law Report» (Contribution conjointe de la société civile sur la question de l'espace civique dans le cadre du rapport annuel sur l'état de droit 2024), juin 2024.	[47] Société civile Europe, «Joint Civil Society Contribution on Civic Space to the 2024 Annual Rule of Law Report» (Contribution conjointe de la société civile sur la question de l'espace civique dans le cadre du rapport annuel sur l'état de droit 2024), juin 2024.
	Or. en

Amendement 668
Ana Catarina Mendes, Chloé Ridel, Sandro Ruotolo, Francisco Assis, Hannes Heide, Pina Picierno, Matjaž Nemec, Emma Rafowicz, Krzysztof Śmiszek, Katarina Barley, Evin Incir, Juan Fernando López Aguilar, Nacho Sánchez Amor, Marco Tarquinio, Javier Moreno Sánchez, Alessandro Zan, Isabel Serra Sánchez, Michał Wawrykiewicz, Cecilia Strada

Proposition de résolution
Paragraphe 30

Proposition de résolution	*Amendement*
30. souligne le rôle de la société civile et des organes de contrôle indépendants dans le suivi et le soutien de la mise en œuvre des recommandations formulées dans le rapport sur l'état de droit; préconise la mise en place d'un cadre de dialogue civil structuré qui permettrait d'intégrer les contributions de la société civile dans le cycle annuel d'élaboration du rapport sur l'état de droit, comme le recommande le Comité économique et social européen (CESE)[46] et les réseaux de la société civile[47]; rappelle l'importance de procéder à une vaste consultation lors de l'élaboration du rapport;	30. souligne le rôle de la société civile et des organes de contrôle indépendants dans le suivi et le soutien de la mise en œuvre des recommandations formulées dans le rapport sur l'état de droit; préconise la mise en place d'un cadre de dialogue civil structuré qui permettrait d'intégrer les contributions de la société civile dans le cycle annuel d'élaboration du rapport sur l'état de droit, comme le recommande le Comité économique et social européen (CESE)[46] et les réseaux de la société civile[47]; rappelle l'importance de procéder à une vaste consultation lors de l'élaboration du rapport; ***invite, dans ce contexte, la Commission à élaborer une stratégie sur l'espace et la protection de la société civile et des défenseurs des droits de l'homme;***
[46] Avis du CESE du 14 février 2024 intitulé «Pistes pour renforcer le dialogue civil et la démocratie participative dans l'Union européenne».	[46] Avis du CESE du 14 février 2024 intitulé «Pistes pour renforcer le dialogue civil et la démocratie participative dans l'Union européenne».
[47] Société civile Europe, «Joint Civil Society Contribution on Civic Space to the 2024 Annual Rule of Law Report» (Contribution conjointe de la société civile sur la question de l'espace civique dans le cadre du rapport annuel sur l'état de droit 2024), juin 2024.	[47] Société civile Europe, «Joint Civil Society Contribution on Civic Space to the 2024 Annual Rule of Law Report» (Contribution conjointe de la société civile sur la question de l'espace civique dans le cadre du rapport annuel sur l'état de droit 2024), juin 2024.

Or. en

Amendement 669
Romana Tomc

Proposition de résolution
Paragraphe 30

Proposition de résolution	*Amendement*
30. souligne le rôle de la société civile et des organes de contrôle indépendants dans le suivi et le soutien de la mise en œuvre des recommandations formulées dans le rapport sur l'état de droit; préconise la mise en place d'un cadre de dialogue civil structuré qui permettrait d'intégrer les contributions de la société civile dans le cycle annuel d'élaboration du rapport sur l'état de droit, comme le recommande le Comité économique et social européen (CESE)[46] et les réseaux de la société civile[47]; rappelle l'importance de procéder à une vaste consultation lors de l'élaboration du rapport;	30. souligne le rôle de la société civile et des organes de contrôle indépendants dans le suivi et le soutien de la mise en œuvre des recommandations formulées dans le rapport sur l'état de droit; préconise la mise en place d'un cadre de dialogue civil structuré qui permettrait d'intégrer les contributions de la société civile dans le cycle annuel d'élaboration du rapport sur l'état de droit, comme le recommande le Comité économique et social européen (CESE)[46] et les réseaux de la société civile[47]; rappelle l'importance de procéder à une vaste consultation lors de l'élaboration du rapport; ***est préoccupé par le fait que, dans certains États membres, la Commission finance des organisations de la société civile sélectives, ce qui fausse la portée du rapport;***
[46] Avis du CESE du 14 février 2024 intitulé «Pistes pour renforcer le dialogue civil et la démocratie participative dans l'Union européenne».	[46] Avis du CESE du 14 février 2024 intitulé «Pistes pour renforcer le dialogue civil et la démocratie participative dans l'Union européenne».
[47] Société civile Europe, «Joint Civil Society Contribution on Civic Space to the 2024 Annual Rule of Law Report» (Contribution conjointe de la société civile sur la question de l'espace civique dans le cadre du rapport annuel sur l'état de droit 2024), juin 2024.	[47] Société civile Europe, «Joint Civil Society Contribution on Civic Space to the 2024 Annual Rule of Law Report» (Contribution conjointe de la société civile sur la question de l'espace civique dans le cadre du rapport annuel sur l'état de droit 2024), juin 2024.
	Or. en

Amendement 670
Erik Kaliňák

Proposition de résolution
Paragraphe 30

Proposition de résolution	*Amendement*
30. souligne ***le rôle*** de la société civile et des organes de contrôle indépendants	30. souligne ***que la place*** de la société civile et des organes de contrôle

dans le suivi et le soutien de la mise en œuvre des recommandations formulées dans le rapport sur l'état de droit; ***préconise la mise en place d'un cadre de dialogue civil structuré qui permettrait d'intégrer les contributions de la société civile dans le cycle annuel d'élaboration du rapport sur l'état de droit, comme le recommandent le Comité économique et social européen (CESE)[46] et les réseaux de la société civile[47]; rappelle l'importance de procéder à une vaste consultation lors de l'élaboration du rapport;***

indépendants dans le suivi et le soutien de la mise en œuvre des recommandations formulées dans le rapport sur l'état de droit ***a été indûment exagérée par le passé***; ***on ne saurait donner plus de poids aux contributions des organisations non gouvernementales qu'à celles des autorités étatiques ou des organisations gouvernementales internationales;***

[46] Avis du CESE du 14 février 2024 intitulé «Pistes pour renforcer le dialogue civil et la démocratie participative dans l'Union européenne»

[47] Société civile Europe, «Joint Civil Society Contribution on Civic Space to the 2024 Annual Rule of Law Report» (Contribution conjointe de la société civile sur la question de l'espace civique dans le cadre du rapport annuel sur l'état de droit 2024), juin 2024.

Or. sk

Amendement 671
Mariusz Kamiński, Joachim Stanisław Brudziński, Jadwiga Wiśniewska, Maciej Wąsik, Jacek Ozdoba

Proposition de résolution
Paragraphe 30

Proposition de résolution	*Amendement*
30. ***souligne le rôle de la société civile et des organes de contrôle indépendants dans le suivi et le soutien de la mise en œuvre des recommandations formulées dans le rapport sur l'état de droit***; préconise la mise en place d'un cadre de dialogue civil ***structuré*** qui permettrait d'intégrer les contributions de la société	30. ***déplore que la Commission privilégie le dialogue avec les organisations qui soutiennent les politiques de Bruxelles, souvent de profil libéral de gauche, qu'elle finance, et qui sont en conflit ouvert avec les gouvernements conservateurs, créant ainsi un réseau fermé au diapason d'un***

civile dans le ***cycle annuel d'élaboration du rapport*** sur l'état de droit***, comme le recommande le Comité économique et social européen (CESE)[46]et les réseaux de la société civile[47]***; ***rappelle l'importance de procéder à une vaste consultation lors de l'élaboration du rapport;***

même discours; préconise la mise en place d'un cadre de dialogue civil ***réel*** qui permettrait d'intégrer les contributions de la société civile dans le ***débat*** sur l'état de droit;

[46] Avis du CESE du 14 février 2024 intitulé «Pistes pour renforcer le dialogue civil et la démocratie participative dans l'Union européenne»

[47] Société civile Europe, «Joint Civil Society Contribution on Civic Space to the 2024 Annual Rule of Law Report» (Contribution conjointe de la société civile sur la question de l'espace civique dans le cadre du rapport annuel sur l'état de droit 2024), juin 2024.

Or. pl

Amendement 672
András László

Proposition de résolution
Paragraphe 30

Proposition de résolution	*Amendement*
30. ***souligne le rôle*** de la société civile ***et des organes de contrôle indépendants dans le suivi et le soutien de la mise en œuvre*** des ***recommandations formulées dans le rapport sur l'état de droit***; ***préconise la mise en place d'un cadre de dialogue civil structuré qui permettrait d'intégrer les contributions de la société civile dans le cycle annuel d'élaboration du rapport sur l'état de droit, comme le recommande le Comité économique et social européen (CESE)[46] et les réseaux de la société civile[47]; rappelle l'importance de procéder à une vaste consultation lors de l'élaboration du***	30. ***déplore que la Commission se contente de réitérer l'opinion des organisations*** de la société civile ***financées par l'étranger ou par la Commission elle-même, sans vérifier leurs allégations***; ***constate avec inquiétude que la Commission ignore l'avis des organes constitutionnels des États membres, préférant tenir compte des opinions politiquement partiales d'organisations sélectionnées de manière arbitraire;***

rapport;

[46] Avis du CESE du 14 février 2024 intitulé «Pistes pour renforcer le dialogue civil et la démocratie participative dans l'Union européenne».

[47] Société civile Europe, «Joint Civil Society Contribution on Civic Space to the 2024 Annual Rule of Law Report» (Contribution conjointe de la société civile sur la question de l'espace civique dans le cadre du rapport annuel sur l'état de droit 2024), juin 2024.

Or. en

Amendement 673
Moritz Körner, Malik Azmani, Dainius Žalimas, Lucia Yar, Fabienne Keller, Sophie Wilmès, Raquel García Hermida-Van Der Walle, Abir Al-Sahlani, Veronika Cifrová Ostrihoňová

Proposition de résolution
Paragraphe 30

Proposition de résolution	*Amendement*
30. souligne le rôle de la société civile et des organes de contrôle indépendants dans le suivi et le soutien de la mise en œuvre des recommandations formulées dans le rapport sur l'état de droit; préconise la mise en place d'un cadre de dialogue civil structuré qui permettrait d'intégrer les contributions de la société civile dans le cycle annuel d'élaboration du rapport sur l'état de droit, comme le recommande le Comité économique et social européen (CESE)[46] et les réseaux de la société civile[47]; rappelle l'importance de procéder à une vaste consultation lors de l'élaboration du rapport;	30. souligne le rôle de la société civile et des organes de contrôle indépendants dans le suivi***, la vérification*** et le soutien de la mise en œuvre des recommandations formulées dans le rapport sur l'état de droit; préconise la mise en place d'un cadre de dialogue civil structuré qui permettrait d'intégrer les contributions de la société civile dans le cycle annuel d'élaboration du rapport sur l'état de droit, comme le recommande le Comité économique et social européen (CESE)[46] et les réseaux de la société civile[47]; rappelle l'importance de procéder à une vaste consultation lors de l'élaboration du rapport;
[46] Avis du CESE du 14 février 2024 intitulé «Pistes pour renforcer le dialogue civil et la démocratie participative dans	[46] Avis du CESE du 14 février 2024 intitulé «Pistes pour renforcer le dialogue civil et la démocratie participative dans

l'Union européenne».

[47] Société civile Europe, «Joint Civil Society Contribution on Civic Space to the 2024 Annual Rule of Law Report» (Contribution conjointe de la société civile sur la question de l'espace civique dans le cadre du rapport annuel sur l'état de droit 2024), juin 2024.

l'Union européenne».

[47] Société civile Europe, «Joint Civil Society Contribution on Civic Space to the 2024 Annual Rule of Law Report» (Contribution conjointe de la société civile sur la question de l'espace civique dans le cadre du rapport annuel sur l'état de droit 2024), juin 2024.

Or. en

Amendement 674
Daniel Freund

Proposition de résolution
Paragraphe 30 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	30 bis. se déclare préoccupé par le fait que la date de publication du rapport annuel sur l'état de droit n'est pas propice à une visibilité suffisante et est contraire à l'objectif du rapport, qui est de susciter un véritable débat public sur ses conclusions; invite instamment la Commission à reconsidérer la date de publication et à déployer des efforts supplémentaires afin que ses conclusions soient largement connues dans tous les États membres et donnent lieu à un débat constructif;

Or. en

Amendement 675
Jorge Buxadé Villalba, Marieke Ehlers, Malika Sorel, Fabrice Leggeri

Proposition de résolution
Paragraphe 30 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	30 bis. constate avec inquiétude que de nombreuses organisations de la société civile sont financées par des organisations

étrangères, telles que l'Open Society Foundations, et par des gouvernements ou des institutions européennes pour mettre en œuvre des agendas idéologiques spécifiques; souligne à cet égard que nombre de ces organisations ne représentent pas nécessairement les intérêts de la société civile dans les États membres;

Or. en

Amendement 676
Isabel Serra Sánchez

Proposition de résolution
Paragraphe 30 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	30 bis. suggère que les organisations de la société civile puissent consulter les contributions des États membres avant de soumettre leur réponse à la consultation annuelle des parties prenantes de la Commission, afin de réagir aux données fournies par les États membres, de les vérifier et de les contextualiser;

Or. en

Amendement 677
Isabel Serra Sánchez

Proposition de résolution
Paragraphe 31

Proposition de résolution	*Amendement*
31. souligne que le droit de réunion pacifique et la liberté d'association et d'expression sont des droits fondamentaux protégés par le droit international et qu'ils jouent un rôle essentiel dans la démocratie et la responsabilité des gouvernements;	31. souligne que le droit de réunion pacifique et la liberté d'association et d'expression sont des droits fondamentaux protégés par le droit international et qu'ils jouent un rôle essentiel dans la démocratie et la responsabilité des gouvernements;

condamne la pression accrue exercée sur ces droits et constate une tendance à les restreindre; invite les États membres à enquêter de manière approfondie sur tout recours excessif à la force et tout traitement discriminatoire par les services répressifs;	condamne la pression accrue exercée sur ces droits et constate une tendance à les restreindre; invite les États membres à enquêter de manière approfondie sur tout recours excessif à la force et tout traitement discriminatoire par les services répressifs; ***à cet égard, se déclare préoccupé par le fait que la «loi du bâillon» espagnole, officiellement connue sous le nom de loi organique 4/2015 sur la sécurité des citoyens, date d'une décennie et continue d'entraver la capacité des journalistes à exercer leurs fonctions; déplore que cette loi n'ait pas été totalement abrogée et que les modifications de la loi proposées ne protègent pas suffisamment la liberté d'expression; déplore en outre que le code pénal espagnol continue d'inclure le délit d'insulte à la Couronne, une disposition incompatible avec les principes d'une société démocratique, car elle restreint indûment la liberté d'expression;***

Or. en

Amendement 678
Ana Catarina Mendes, Chloé Ridel, Sandro Ruotolo, Francisco Assis, Hannes Heide, Pina Picierno, Matjaž Nemec, Emma Rafowicz, Krzysztof Śmiszek, Katarina Barley, Evin Incir, Juan Fernando López Aguilar, Nacho Sánchez Amor, Marco Tarquinio, Javier Moreno Sánchez, Alessandro Zan, Daniel Freund, Isabel Serra Sánchez, Cecilia Strada

Proposition de résolution
Paragraphe 31

Proposition de résolution	*Amendement*
31. souligne que le droit de réunion pacifique et la liberté d'association et d'expression sont des droits fondamentaux protégés par le droit international et qu'ils jouent un rôle essentiel dans la démocratie et la responsabilité des gouvernements; condamne la pression accrue exercée sur ces droits et constate une tendance à les restreindre; invite les États membres à enquêter de manière approfondie sur tout	31. souligne que le droit de réunion pacifique et la liberté d'association et d'expression sont des droits fondamentaux protégés par le droit international et qu'ils jouent un rôle essentiel dans la démocratie et la responsabilité des gouvernements; condamne la pression accrue exercée sur ces droits et constate une tendance à les restreindre; invite les États membres à enquêter de manière approfondie sur tout

recours excessif à la force et tout traitement discriminatoire par les services répressifs;	recours excessif à la force et tout traitement discriminatoire par les services répressifs ***et relève avec inquiétude le recours croissant à la détention administrative pour empêcher des personnes de participer à des manifestations***; ***déplore que les restrictions à la liberté de réunion, d'expression et d'association et le recours à une force excessive touchent de manière disproportionnée des causes ou des groupes spécifiques;***

Or. en

Amendement 679
Daniel Freund, Diana Riba i Giner, Jaume Asens Llodrà, Vicent Marzà Ibáñez

Proposition de résolution
Paragraphe 31

Proposition de résolution	*Amendement*
31. souligne que le droit de réunion pacifique ***et*** la liberté d'association et d'expression sont des droits fondamentaux protégés par le droit international et qu'ils jouent un rôle essentiel dans la démocratie et la responsabilité des gouvernements; condamne la pression accrue exercée sur ces droits et constate une tendance à les restreindre; invite les États membres à enquêter de manière approfondie sur tout recours excessif à la force et tout traitement discriminatoire par les services répressifs;	31. souligne que le droit de réunion pacifique***,*** la liberté d'association et d'expression ***et la liberté artistique et scientifique*** sont des droits fondamentaux protégés par le droit international et qu'ils jouent un rôle essentiel dans la démocratie et la responsabilité des gouvernements; condamne la pression accrue exercée sur ces droits et constate une tendance à les restreindre; ***invite la Commission à tenir compte de ces libertés dans son rapport annuel;*** invite les États membres à enquêter de manière approfondie sur tout recours excessif à la force et tout traitement discriminatoire par les services répressifs***, ainsi que sur les rapports faisant état d'infiltrations policières illégales dans les OSC et de censure, d'ingérence politique ou d'intimidation en rapport avec les libertés fondamentales***;

Or. en

Amendement 680
Nicolas Bay

Proposition de résolution
Paragraphe 31

Proposition de résolution	*Amendement*
31. souligne que le droit de réunion pacifique et la liberté d'association et d'expression sont des droits fondamentaux protégés par le droit international et qu'ils jouent un rôle essentiel dans la démocratie et la responsabilité des gouvernements; ***condamne la pression accrue exercée sur ces droits et constate une tendance à les restreindre; invite les États membres à enquêter de manière approfondie sur tout recours excessif à la force et tout traitement discriminatoire par les services répressifs;***	31. souligne que le droit de réunion pacifique et la liberté d'association et d'expression sont des droits fondamentaux protégés par le droit international et qu'ils jouent un rôle essentiel dans la démocratie et la responsabilité des gouvernements;

Or. fr

Amendement 681
Erik Kaliňák

Proposition de résolution
Paragraphe 31

Proposition de résolution	*Amendement*
31. souligne que le droit de réunion pacifique et la liberté d'association et d'expression sont des droits fondamentaux protégés par le droit international et qu'ils jouent un rôle essentiel dans la démocratie et la responsabilité des gouvernements; ***condamne la pression accrue exercée sur ces droits et constate une tendance à les restreindre; invite les États membres à enquêter de manière approfondie sur tout recours excessif à la force et tout traitement discriminatoire par les services répressifs;***	31. souligne que le droit de réunion pacifique et la liberté d'association et d'expression sont des droits fondamentaux protégés par le droit international et qu'ils jouent un rôle essentiel dans la démocratie et la responsabilité des gouvernements;

Or. sk

Amendement 682
Alessandro Ciriani, Paolo Inselvini

Proposition de résolution
Paragraphe 31

Proposition de résolution	*Amendement*
31. souligne que le droit de réunion pacifique et la liberté d'association et d'expression sont des droits fondamentaux protégés par le droit international et qu'ils jouent un rôle essentiel dans la démocratie et la responsabilité des gouvernements; condamne la pression accrue exercée sur ces droits et constate une tendance à les restreindre; invite les États membres à enquêter de manière approfondie sur tout recours excessif à la force et tout traitement discriminatoire par les services répressifs;	31. souligne que le droit de réunion pacifique et la liberté d'association et d'expression sont des droits fondamentaux protégés par le droit international et qu'ils jouent un rôle essentiel dans la démocratie et la responsabilité des gouvernements; condamne la pression accrue exercée sur ces droits***, lorsqu'elle est avérée,*** et constate une tendance à les restreindre; invite les États membres à enquêter de manière approfondie sur tout recours excessif à la force et tout traitement discriminatoire par les services répressifs; ***condamne également, dans ce contexte, les incidents de violences contre les forces de l'ordre;***

Or. it

Amendement 683
Mariusz Kamiński, Joachim Stanisław Brudziński, Jadwiga Wiśniewska, Maciej Wąsik, Jacek Ozdoba

Proposition de résolution
Paragraphe 31

Proposition de résolution	*Amendement*
31. souligne que le droit de réunion pacifique et la liberté d'association et d'expression sont des droits fondamentaux protégés par le droit international et qu'ils jouent un rôle essentiel dans la démocratie et la responsabilité des gouvernements; condamne la pression accrue exercée sur ces droits et constate une tendance à les restreindre; invite les États membres à	31. souligne que le droit de réunion pacifique et la liberté d'association et d'expression sont des droits fondamentaux protégés par le droit international et qu'ils jouent un rôle essentiel dans la démocratie et la responsabilité des gouvernements; condamne la pression accrue exercée sur ces droits et constate une tendance à les restreindre; invite les États membres à

enquêter de manière approfondie sur tout recours excessif à la force et tout traitement discriminatoire par les services répressifs;	enquêter de manière approfondie sur tout recours excessif à la force et tout traitement discriminatoire par les services répressifs***, y compris sur la violence et les opérations des services du régime de Tusk à l'encontre de la société polonaise mécontente***;

Or. pl

Amendement 684
Romana Tomc

Proposition de résolution
Paragraphe 31

Proposition de résolution	*Amendement*
31. souligne que le droit de réunion pacifique et la liberté d'association et d'expression sont des droits fondamentaux protégés par le droit international et qu'ils jouent un rôle essentiel dans la démocratie et la responsabilité des gouvernements; condamne la pression accrue exercée sur ces droits et constate une tendance à les restreindre; ***invite les États membres à enquêter de manière approfondie sur tout recours excessif à la force et tout traitement discriminatoire par les services répressifs;***	31. souligne que le droit de réunion pacifique et la liberté d'association et d'expression sont des droits fondamentaux protégés par le droit international et qu'ils jouent un rôle essentiel dans la démocratie et la responsabilité des gouvernements; condamne la pression accrue exercée sur ces droits et constate une tendance à les restreindre;

Or. en

Amendement 685
Jorge Buxadé Villalba, Malika Sorel, Fabrice Leggeri

Proposition de résolution
Paragraphe 31

Proposition de résolution	*Amendement*
31. souligne que le droit de réunion pacifique et la liberté d'association et d'expression sont des droits fondamentaux	31. souligne que le droit de réunion pacifique et la liberté d'association et d'expression sont des droits fondamentaux

protégés par le droit international et qu'ils jouent un rôle essentiel dans la démocratie et la responsabilité des gouvernements; condamne la pression accrue exercée sur ces droits et constate une tendance à les restreindre; invite les États membres à ***enquêter de manière approfondie sur tout recours excessif à la force et tout traitement discriminatoire par*** les services répressifs;	protégés par le droit international et qu'ils jouent un rôle essentiel dans la démocratie et la responsabilité des gouvernements; condamne la pression accrue exercée sur ces droits et constate une tendance à les restreindre; invite les États membres à ***s'abstenir d'utiliser*** les services répressifs ***pour restreindre les libertés civiles***;

Or. en

Amendement 686
Javier Zarzalejos

Proposition de résolution
Paragraphe 31

Proposition de résolution	*Amendement*
31. souligne que le droit de réunion pacifique et la liberté d'association et d'expression sont des droits fondamentaux protégés par le droit international et qu'ils jouent un rôle essentiel dans la démocratie et la responsabilité des gouvernements; ***condamne la pression accrue exercée sur ces droits et constate une tendance à les restreindre;*** invite les États membres à ***enquêter de manière approfondie sur tout*** recours ***excessif*** à la force ***et tout traitement discriminatoire*** par les services répressifs;	31. souligne que le droit de réunion pacifique et la liberté d'association et d'expression sont des droits fondamentaux protégés par le droit international et qu'ils jouent un rôle essentiel dans la démocratie et la responsabilité des gouvernements; invite les États membres à ***garantir un recours proportionné à la force; se déclare préoccupé par les mesures visant à empêcher les États membres de garantir un*** recours ***proportionné*** à la force par les ***organes et*** services répressifs;

Or. en

Amendement 687
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 31 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*

31 bis. est extrêmement préoccupé par l'état de la liberté d'expression sur l'internet; considère que le règlement sur les services numériques[47 bis] est souvent invoqué pour censurer les opinions politiques dissidentes; demande à la Commission de présenter une proposition visant à modifier les dispositions du règlement sur les services numériques portant atteinte à la liberté d'expression;

[47 bis] Règlement (UE) 2022/2065 du Parlement européen et du Conseil du 19 octobre 2022 relatif à un marché unique des services numériques et modifiant la directive 2000/31/CE (règlement sur les services numériques) (JO L 277 du 27.10.2022, p. 1, ELI: http://data.europa.eu/eli/reg/2022/2065/oj).

Or. fi

Amendement 688
Isabel Serra Sánchez

Proposition de résolution
Paragraphe 31 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	31 bis. est préoccupé par le fait que les États membres ont des seuils différents pour le recours à la force et aux armes par les autorités répressives aux fins du maintien de l'ordre public; demande instamment l'interdiction de certains types d'armes et dispositifs à létalité réduite pour le maintien de l'ordre public, tels que les grenades lacrymogènes paralysantes ou les lanceurs LBD 40; appelle les États membres à s'abstenir d'adopter des lois restrictives concernant la liberté de réunion;

Or. en

Amendement 689
Mariusz Kamiński, Joachim Stanisław Brudziński, Jadwiga Wiśniewska, Maciej Wąsik, Jacek Ozdoba

Proposition de résolution
Paragraphe 31 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	31 bis. invite la Commission à réaliser un audit indépendant, et à rendre publiques les conclusions de celui-ci, sur les allégations divulguées dernièrement de financement par la Commission d'organisations qui auraient fait pression sur le Parlement européen et d'autres institutions en faveur de certains projets idéologiques de la Commission, dont le pacte vert et la migration;

Or. pl

Amendement 690
Isabel Serra Sánchez

Proposition de résolution
Paragraphe 31 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	31 ter. se déclare préoccupé par l'infiltration de mouvements sociaux et politiques par des agents de police en civil, ce qui limite les droits civiques des défenseurs et des militants des droits de l'homme et constitue une violation du libre exercice des droits à la liberté de réunion pacifique et à la liberté d'association;

Or. en

Amendement 691

Isabel Serra Sánchez

Proposition de résolution
Paragraphe 31 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	31 quater. se déclare préoccupé par la prolifération de groupes autoproclamés agissant comme des forces de sécurité, qui mènent des activités parapolicières et en font une activité économique, opérant en dehors du cadre des organismes de sécurité publique, en particulier dans le contexte des expulsions;

Or. en

Amendement 692
Isabel Serra Sánchez, Ilaria Salis, Mimmo Lucano

Proposition de résolution
Paragraphe 31 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	31 quinquies. exprime sa profonde inquiétude face à la récente proposition du gouvernement italien d'une nouvelle loi sur la sécurité publique qui introduit des mesures violant les droits fondamentaux, en particulier le droit de manifester, la liberté d'expression, le droit au logement et les garanties procédurales; met en garde contre les risques d'involution autoritaire que cette loi comporte à travers des mesures telles que la criminalisation des actions de protestation comme les barrages routiers, l'introduction du délit de révolte dans les prisons et dans les centres de détention pour le rapatriement, le caractère optionnel de l'ajournement de la peine pour les femmes enceintes ou avec enfants et l'obligation pour les universités et toutes les administrations publiques de fournir une assistance aux agences de

renseignement; souligne que ces dispositions ont été critiquées par le commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe;

Or. en

Amendement 693
András László

Proposition de résolution
Paragraphe 32

Proposition de résolution	*Amendement*
32. considère que la Commission et les États membres devraient améliorer les mécanismes de financement des OSC et des initiatives qui renforcent le pouvoir judiciaire et soutiennent l'indépendance des tribunaux; recommande à la Commission d'élaborer une stratégie de protection de la société civile et des défenseurs des droits de l'homme;	***supprimé***

Or. en

Amendement 694
Jorge Buxadé Villalba, Marieke Ehlers, Malika Sorel, Fabrice Leggeri

Proposition de résolution
Paragraphe 32

Proposition de résolution	*Amendement*
32. considère que la Commission et les États membres devraient améliorer les mécanismes de financement des OSC et des initiatives qui renforcent le pouvoir judiciaire et soutiennent l'indépendance des tribunaux; recommande à la Commission d'élaborer une stratégie de protection de la société civile et des défenseurs des droits de l'homme;	***supprimé***

Or. en

Amendement 695
Raquel García Hermida-Van Der Walle, Fabienne Keller, Sophie Wilmès, Moritz Körner, Abir Al-Sahlani, Sigrid Friis, Lucia Yar

Proposition de résolution
Paragraphe 32

Proposition de résolution	*Amendement*
32. considère que la Commission et les États membres devraient améliorer les mécanismes de financement des OSC et des initiatives qui renforcent le pouvoir judiciaire et soutiennent l'indépendance des tribunaux; recommande à la Commission d'élaborer une stratégie de protection de la société civile et des défenseurs des droits de l'homme;	32. considère que la Commission et les États membres devraient améliorer les mécanismes de financement des OSC et des initiatives qui renforcent le pouvoir judiciaire et soutiennent l'indépendance des tribunaux; recommande à la Commission d'élaborer une stratégie de protection de la société civile et des défenseurs des droits de l'homme***, y compris un mécanisme de réaction rapide pour soutenir les OSC et les défenseurs des droits de l'homme menacés au sein de l'Union, en s'inspirant du modèle du mécanisme «Protect Defenders» financé par l'Union, qui est actuellement axé uniquement sur les pays tiers***;

Or. en

Amendement 696
Mariusz Kamiński, Joachim Stanisław Brudziński, Jadwiga Wiśniewska, Maciej Wąsik, Jacek Ozdoba

Proposition de résolution
Paragraphe 32

Proposition de résolution	*Amendement*
32. considère que la Commission et les États membres devraient améliorer les mécanismes de financement des OSC ***et des*** initiatives qui renforcent le pouvoir judiciaire et soutiennent l'indépendance des tribunaux; recommande à la	32. considère que la Commission et les États membres devraient améliorer les mécanismes de financement des OSC***, notamment en ce qui concerne la transparence et la distribution des aides, qui devraient reposer sur des critères de***

Commission d'élaborer une stratégie de protection de la société civile et des défenseurs des droits de l'homme;	***fond; souligne que de nombreuses*** initiatives qui***, en théorie,*** renforcent le pouvoir judiciaire et soutiennent l'indépendance des tribunaux***, aggravent en réalité les problèmes structurels et politisent davantage le pouvoir judiciaire***; recommande à la Commission d'élaborer une stratégie de protection de la société civile et des défenseurs des droits de l'homme;

Or. pl

Amendement 697
Erik Kaliňák

Proposition de résolution
Paragraphe 32

Proposition de résolution	*Amendement*
32. ***considère que la Commission et les États membres devraient améliorer les mécanismes de financement des OSC et des initiatives qui renforcent le pouvoir judiciaire et soutiennent l'indépendance des tribunaux; recommande à la Commission d'élaborer une stratégie de protection de la société civile et des défenseurs des droits de l'homme;***	32. ***demande à la Commission de mener une enquête approfondie sur l'ingérence de l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID) dans les affaires intérieures des États membres, qui aurait consisté par exemple à soutenir des organisations non gouvernementales ou des médias choisis; invite la Commission à prendre des mesures visant à empêcher les autorités et les agences d'États étrangers d'exercer une quelconque influence sur les événements dans les États membres, dans le but de manipuler l'opinion publique;***

Or. sk

Amendement 698
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 32

Proposition de résolution	*Amendement*
32. ***considère que la Commission et les États membres devraient améliorer*** les mécanismes de financement des OSC et des initiatives qui renforcent le pouvoir judiciaire et soutiennent l'indépendance des tribunaux; ***recommande à la Commission d'élaborer une stratégie de protection de la société civile et des défenseurs des droits de l'homme;***	32. ***invite les États membres à améliorer*** les mécanismes de financement des OSC et des initiatives qui renforcent le pouvoir judiciaire et soutiennent l'indépendance des tribunaux;

Or. fi

Amendement 699
Alessandro Ciriani, Paolo Inselvini

Proposition de résolution
Paragraphe 32

Proposition de résolution	*Amendement*
32. considère que la Commission et les États membres devraient améliorer les ***mécanismes de financement des OSC et des*** initiatives qui renforcent le pouvoir judiciaire et soutiennent l'indépendance des tribunaux; recommande à la Commission d'élaborer une stratégie de protection de la société civile et des défenseurs des droits de l'homme;	32. considère que la Commission et les États membres devraient améliorer les initiatives qui renforcent le pouvoir judiciaire et soutiennent l'indépendance des tribunaux; recommande à la Commission d'élaborer une stratégie de protection de la société civile et des défenseurs des droits de l'homme;

Or. it

Amendement 700
Romana Tomc

Proposition de résolution
Paragraphe 32

Proposition de résolution	*Amendement*
32. considère que la Commission et les États membres devraient améliorer les mécanismes de financement des OSC et	32. considère que la Commission et les États membres devraient améliorer ***la transparence des*** mécanismes de

des initiatives qui renforcent le pouvoir judiciaire et soutiennent l'indépendance des tribunaux; ***recommande à la Commission d'élaborer une stratégie de protection de la société civile et des défenseurs des droits de l'homme;***	financement des OSC et des initiatives qui renforcent le pouvoir judiciaire et soutiennent l'indépendance des tribunaux;

Or. en

Amendement 701
Ana Catarina Mendes, Chloé Ridel, Sandro Ruotolo, Francisco Assis, Hannes Heide, Pina Picierno, Matjaž Nemec, Emma Rafowicz, Krzysztof Śmiszek, Katarina Barley, Evin Incir, Juan Fernando López Aguilar, Nacho Sánchez Amor, Marco Tarquinio, Javier Moreno Sánchez, Alessandro Zan, Moritz Körner, Isabel Serra Sánchez, Michał Wawrykiewicz, Cecilia Strada

Proposition de résolution
Paragraphe 32 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	32 bis. encourage les États membres à élaborer et à mettre en œuvre des programmes complets d'éducation civique qui favorisent la compréhension des institutions démocratiques, de l'état de droit et des droits fondamentaux chez les citoyens de tous âges;

Or. en

Amendement 702
Alessandro Ciriani, Paolo Inselvini

Proposition de résolution
Paragraphe 33

Proposition de résolution	*Amendement*
33. invite instamment la Commission à ajouter un nouveau pilier au rapport annuel sur l'état de droit consacré à la lutte contre toutes les formes de discrimination;	***supprimé***

Or. it

Amendement 703
Erik Kaliňák

Proposition de résolution
Paragraphe 33

Proposition de résolution	*Amendement*
33. invite instamment la Commission à ajouter un nouveau pilier au rapport annuel sur l'état de droit consacré à la lutte contre toutes les formes de discrimination;	***supprimé***

Or. sk

Amendement 704
Romana Tomc

Proposition de résolution
Paragraphe 33

Proposition de résolution	*Amendement*
33. invite instamment la Commission à ajouter un nouveau pilier au rapport annuel sur l'état de droit consacré à la lutte contre toutes les formes de discrimination;	***supprimé***

Or. en

Amendement 705
András László

Proposition de résolution
Paragraphe 33

Proposition de résolution	*Amendement*
33. invite instamment la Commission à ajouter un nouveau pilier au rapport	***supprimé***

annuel sur l'état de droit consacré à la lutte contre toutes les formes de discrimination;

Or. en

Amendement 706
Krzysztof Śmiszek, Matjaž Nemec, Robert Biedroń, Katarina Barley, Cecilia Strada, Klára Dobrev, Csaba Molnár, Emma Rafowicz, Alessandro Zan, Birgit Sippel

Proposition de résolution
Paragraphe 33

Proposition de résolution	*Amendement*
33. invite instamment la Commission à ajouter un nouveau pilier au rapport annuel sur l'état de droit consacré à la lutte contre toutes les formes de discrimination;	33. invite instamment la Commission à ajouter un nouveau pilier au rapport annuel sur l'état de droit consacré à la lutte contre toutes les formes de discrimination; ***invite instamment les États membres à renforcer l'indépendance et les ressources des institutions nationales de défense des droits de l'homme et des organismes de promotion de l'égalité afin de garantir leur capacité à surveiller et à traiter efficacement les violations des droits de l'homme et la discrimination;***

Or. en

Amendement 707
Daniel Freund

Proposition de résolution
Paragraphe 33

Proposition de résolution	*Amendement*
33. invite instamment la Commission à ajouter ***un nouveau pilier*** au rapport annuel sur l'état de droit ***consacré*** à la lutte contre toutes les formes de discrimination;	33. invite instamment la Commission à ajouter ***de nouveaux piliers*** au rapport annuel sur l'état de droit ***consacrés*** à la lutte contre toutes les formes de discrimination***, de discours de haine et de crimes qui ciblent spécifiquement les groupes minoritaires et les membres des***

minorités nationales, ethniques, linguistiques et religieuses, ainsi qu'à la situation de la société civile dans les États membres;

Or. en